



HAL
open science

Le refuge huguenot d'Irlande : un paradis artificiel ? (1680-1720)

Émilien Robert

► **To cite this version:**

Émilien Robert. Le refuge huguenot d'Irlande : un paradis artificiel ? (1680-1720). Histoire. 2015.
dumas-01266830

HAL Id: dumas-01266830

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01266830>

Submitted on 3 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Emilien ROBERT

Le refuge huguenot d'Irlande : Un paradis artificiel ? (1680-1720)

Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Sciences humaines

Spécialité : Histoire

Parcours : Histoire des relations et échanges culturels internationaux de l'Antiquité à nos jours

sous la direction de M. Gilles BERTRAND

Année universitaire 2014-2015



Emilien ROBERT

Le refuge huguenot d'Irlande : Un paradis artificiel ? (1680-1720)

Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Sciences humaines

Spécialité : Histoire

Parcours : Histoire des relations et échanges culturels internationaux de l'Antiquité à nos jours

Sous la direction de M. Gilles BERTRAND

Année universitaire 2014-2015

« La France n'a et n'aura jamais de plus mortels ennemis que les Français exilés »

Montesquieu (1689-1755)

Avant-propos

Dans le cadre de ce master consacré à l'histoire des relations internationales et des échanges culturels internationaux, être un étudiant en échange universitaire constitue un double intérêt. Tout d'abord l'opportunité de vivre une expérience hors du commun en étudiant pendant près d'un an dans un autre pays, pouvoir ainsi découvrir une autre culture et parfaire la maîtrise d'une langue étrangère. Mais cet échange représente également l'avantage de pouvoir travailler avec des documents auxquels il aurait été impossible d'avoir accès en restant à Grenoble ou en France.

Ainsi lorsque j'ai appris que ma candidature avait été retenue pour ce programme Erasmus et que j'allais pouvoir pendant un an vivre et étudier en Irlande, j'ai également su que c'était aussi la possibilité de proposer un mémoire de première année de master qui se différencierait totalement de ce que j'aurais pu faire en restant à Grenoble. Aussi c'est tout naturellement que j'ai décidé de travailler sur les relations entre la France et l'Irlande durant ma période de prédilection, l'époque moderne.

Néanmoins mes connaissances sur le sujet étaient quelques peu limitées et c'est au fil de mes lectures et de mes discussions avec certains enseignants au sein de mon université d'accueil à Maynooth, dans le comté de Kildare, que j'ai pu affiner mes objectifs de recherche et parvenir à cibler un moment clé de l'histoire de France, les persécutions subites par les protestants durant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles et l'exil ainsi que la diaspora qui en a résulté. Mais quel rapport avec l'Irlande serait-on tenté de s'interroger ? Quel peut être le lien entre ces milliers de protestants français, ces huguenots comme ils furent appelés, quittant en masse le royaume de France pour les états voisins à la recherche de jours meilleurs, et cette petite île du nord de l'Europe peuplée de catholiques et sous la coupe de la couronne d'Angleterre depuis plusieurs siècles ?

La question a le mérite d'être légitime tant nous avons vu et identifié en France les pays du refuge comme étant principalement à l'Est de la France, le Saint-Empire germanique bien entendu, le berceau du protestantisme, mais aussi la Suisse des cantons, qui a connu de grands réformateurs comme Zwingli, les Provinces-Unies, république depuis le milieu du XVIe siècle et également terre de protestantisme, l'Angleterre, devenue

protestante sous le règne d'Henri VIII, mais aussi le Nouveau-Monde et enfin les colonies anglaise de ce qui est aujourd'hui la côte Est des Etats-Unis d'Amérique.

Pourtant des huguenots sont venus s'installer en Irlande durant cette période, ils y ont vécu et leurs descendants se sont intégrés à la société Irlandaise. Les estimations sur le nombre de huguenots ayant rejoint l'Irlande durant les XVIIe et XVIIIe siècles font état de 5 000 à 10 000 huguenots. C'est ainsi que lorsque mes premières lectures m'ont amené à ce chiffre d'environ 10 000 huguenots, j'ai décidé de m'engouffrer dans la brèche et de faire un mémoire sur ces hommes et femmes qui, plusieurs siècles en arrière, ont vu leur exil les amener là où mes choix personnels m'avaient conduit. Peut-être est-ce parce que j'avais le sentiment que ces migrants et moi-même partageons quelque chose, à travers les siècles, une même terre d'accueil sur laquelle il nous serait possible d'exploiter pleinement notre potentiel et réaliser nos ambitions.

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier l'ensemble du staff administratif des universités Pierre Mendès-France à Grenoble et de Maynooth University en Irlande qui ont rendu mon départ et mon séjour en Erasmus possible. Je remercie plus particulièrement Coraline MORA, qui pour ses conseils et recommandations tout au long de ce programme et qui m'ont permis de me sortir sans trop de problèmes de la jungle administrative.

Je remercie également M. Gilles BERTRAND qui a bien voulu s'occuper de la direction de mon mémoire et dont les conseils me furent très précieux pour l'accomplissement de cet ouvrage. J'en profite aussi pour remercier les enseignants de mon université d'accueil avec lesquels j'ai pu échanger à propos de ce mémoire, ainsi que le personnel des diverses bibliothèques et centres d'archives que j'ai fréquenté et qui m'ont guidés vers les bons documents.

Je souhaite également remercier mes amis, en France et en Irlande, qui m'ont vaillamment supporté pendant ces mois de travail, que ce soit en écoutant mes plaintes ou en me donnant quelques petits conseils. Une pensée également pour mes colocataires de Maynooth qui m'ont vu avancer au quotidien sur ce mémoire et m'ont apporté un précieux soutien au jour le jour.

Enfin je remercie du fond du cœur mes parents et mon frère qui ont toujours été là pour moi, et c'est en grande partie grâce à eux que je suis devenu l'homme que je suis aujourd'hui. Sans eux rien de ce que j'ai achevé jusqu'à aujourd'hui n'aurait été possible, et c'est tout naturellement que ce mémoire leur est dédié.

Sommaire

Partie 1

La présence huguenote en Irlande avant 1680.....16

Chapitre 1 : L'état de l'Irlande lors de la restauration anglaise.....17

L'historique franco-irlandais avant 1680.....17

L'œuvre du duc d'Ormonde.....19

L'arrivée des premiers huguenots en Irlande.....22

Chapitre 2 : L'Acte de 1662 et le projet du duc d'Ormonde.....25

Aux origines de cet acte.....26

Une décision politique d'ampleur.....27

L'introduction du serment de fidélité au roi31

Partie 2

Bouleversements politiques entre France et Irlande de 1685 à 1691.....35

Chapitre 3 : La révocation de l'édit de Nantes et l'exil protestant, exemples de migrations vers

l'Irlande.....36

L'apogée d'une politique hostile aux huguenots.....36

La famille Champagné, récit d'une famille tourmentée.....39

De la Hollande à l'Irlande42

Chapitre 4 : La Glorieuse Révolution ou l'itinéraire peu ordinaire d'Isaac Dumont de Bostaquet.....44

L'exil d'un gentilhomme de Dieppe44

Le réfugié devient soldat, illustration d'une pratique courante.....45

De la campagne normande au palais de Westminster.....48

Chapitre 5 : La Guerre d'Irlande (1689-1691) un conflit religieux à l'échelle européenne51

Catholiques et Protestants face à face.....51

Des Français de part et d'autres.....53

Les Français décisifs en 1691.....56

Partie 3

La pérennisation du refuge Irlandais, l'établissement des Français en Irlande

.....59

Chapitre 6 : Qui étaient les huguenots : Étude des Français de Dublin60

Ce que nous enseignent les sacrements recensés dans les divers registres.....60

L'origine des huguenots irlandais64

Les différents métiers chez les huguenots de Dublin66

Chapitre 7 : La colonie de Portarlington.....69

Avant l'arrivée des Français.....69

La transmission de Portarlington à Henri de Massue et ses conséquences70

Le contexte particulier de Portarlington70

Chapitre 8 : Louis Crommelin et le réveil irlandais73

Un Français au chevet d'une industrie malade73

Un mémoire comme point de départ du renouveau74

La « révolution Crommelin »77

Introduction

Il apparaît à première vue que l'histoire entre les huguenots français et l'Irlande est incompatible. A brûle-pourpoint certains seraient même tentés de dire que cela paraît impossible. Une île du nord de l'Europe peuplée de catholiques, religion ancrée dans les origines même de cette région, l'Irlande de saint Patrick, l'île qui fut à l'origine de la diffusion des monastères en Europe au VIIe siècle de notre ère. Oui cette Irlande-là, terre de catholicisme, fut un foyer d'accueil pour les protestants français en quête d'un abri contre la répression du royaume de France.

Ce mémoire va se focaliser sur la période qui s'étend de 1680 à 1720. Le choix de ces dates n'a rien d'arbitraire. Bien au contraire. L'année 1680 marque l'entrée en matière d'une politique clairement répressive pour les protestants de France. Les dragonnades seront introduites dans les premières années de cette décennie. Enfin l'année 1720, elle, marque un relâchement des vagues de migration protestantes hors du royaume. Louis XIV est décédé depuis près de cinq ans, et la politique du régent duc d'Orléans se fait moins répressive à l'encontre des protestants. Ce qui va nous intéresser donc, c'est ce qui se passe durant cette période, et plus particulièrement les éléments, en France et en Irlande, qui ont rendu possible cette immigration vers l'Irlande.

Néanmoins, afin de comprendre comment un tel mariage entre Irlandais et huguenots est devenu possible, il nous faut avant tout replonger dans le passé pour comprendre la situation à l'aube de l'année 1680.

Il est certain que lorsqu'en 1517 le moine augustin et théologien allemand Martin Luther entame sa lutte contre la papauté, qui sera à l'origine de l'établissement de la religion dite protestante, il ne se doute pas que son action aura des répercussions qui bouleverseront les fondements de la société occidentale jusque dans ses fondements. En effet au-delà d'une fracture dans la société européenne du premier XVIe siècle, entre ceux qui resteront fidèles à l'Église catholique romaine et ceux qui seront séduits par les propositions du religieux allemand, ce sont des guerres qui seront déclenchées entre les états, pensons notamment à la Guerre de Trente Ans (1618-1648) qui opposa les Habsbourg d'Espagne et ceux du Saint-Empire sur fond de suprématie religieuse ; mais également à l'intérieur des états comme ce fut le cas en France avec la guerre civile qui va

déchirer le XVI^e siècle et connaître son point culminant avec l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy le 24 août 1574.

Ces événements vont refaçonner la carte de l'Europe et redéfinir les alliances entre les nations durant l'époque moderne. L'un de ces événements les plus notables demeure l'exil des protestants de France vers les terres protestantes. Ces lieux de rassemblement qui seront baptisés « refuge » seront des carrefours de l'Europe durant deux siècles. Dans ces villes afflueront par milliers des migrants demandant protection et sécurité, mais aussi en quête d'un nouveau foyer. C'est pour cela que l'expression « carrefour » correspond parfaitement à la description de ces refuges protestants.

Les populations protestantes de France, ou huguenotes comme on a commencé à les appeler à partir des années 1560 (le mot « huguenot » est utilisé par Ronsard en 1562 dans *Remonstrance au peuple de la France*), étaient considérées comme des ennemis du royaume, des impies, et accusés de tous les maux de la société. La politique royale menée par François I^{er} et ses successeurs a mené aux guerres de Religion qui ont entaché le XVII^e siècle en France. Une guerre civile qui a mis les rois de France face à une partie de la noblesse, la Ligue, emmenée par des princes de sang comme les princes de Condé. Les princes protestants entendirent profiter de la faiblesse du pouvoir royal, cinq monarques se succèdent entre 1550 et 1600, pour s'imposer au conseil du roi. Ils se sont opposés à d'autres familles de la haute-noblesse qui tentent également de conquérir les faveurs royales. La religion n'est que secondaire au départ, même si très vite les deux camps font se scinder et rallier des partisans au sein de leurs Églises respectives.

Ce n'est qu'avec le retour d'un pouvoir royal fort, incarné par Henri IV, qui bien que protestant, s'est retrouvé héritier du trône après l'assassinat d'Henri III en 1589, que le retour à la paix devient possible. Après une conversion au catholicisme afin de pouvoir porter la couronne de France, il fait promulguer en avril 1598 l'Édit de Nantes. Cet édit est un pivot central de l'histoire des huguenots. En effet il leur accorde une liberté de culte et également des places de sûreté où ils peuvent se regrouper et pratiquer leur foi librement. De plus certaines parties du royaume de France sont exclusivement réservées à la pratique du protestantisme. Ces places de sûreté se situent essentiellement dans les bassins de forte population protestante localisés en majorité dans la moitié ouest de la France, avec par exemple la ville de La Rochelle qui jouera un rôle plus tard dans notre développement.

Une paix est donc théoriquement instaurée en France entre catholiques et protestants. Néanmoins avec l'assassinat d'Henri IV le 14 mai 1610, l'avènement de son fils sur le trône et la régence de sa mère Marie de Médicis, le pouvoir royal se retrouve de nouveau instable. Louis XIII, devenu majeur et pouvant exercer son pouvoir, doit faire face à une révolte protestante qui embrase le sud et l'ouest de la France, notamment les provinces du Languedoc, du Poitou, ou de Saintonge... Les protestants se sont constitués en une « république protestante » et les principales places fortes du protestantisme en France, comme La Rochelle, s'opposent fermement au roi de France, soutenues par les contingents militaires protestants et les troupes des membres protestants de la noblesse. Dès lors le royaume de France va traverser près d'une décennie de guerre civile conclue par la Paix d'Alès le 20 juin 1629. Cet édit confirme les dispositions prises par l'Édit de Nantes en 1598, mais supprime les places de sûretés et rétabli également la légalité du culte catholique dans les régions où le protestantisme était auparavant prioritaire. Un peu plus de trente ans après sa promulgation, l'Édit de Nantes est déjà affaibli par le pouvoir royal.

Pour autant à partir du commencement du règne personnel de Louis XIV, après la mort du cardinal Mazarin en 1661, les effets de l'Édit de Nantes sont encore réduits par des déclarations émanant du conseil du roi. La suprématie de la France sur l'Europe est affirmée par les succès acquis par le jeune roi au cours des guerres de Dévolution (1667-1668) et contre les hollandais (1672-1678). Maintenant qu'il s'est rendu maître de l'Europe géopolitique, le Roi-Soleil peut se focaliser sur son royaume et la question protestante.

En effet le but de Louis XIV est de faire disparaître la présence protestante en France, en forçant les huguenots à renoncer à leur foi et à se convertir au catholicisme. En limitant leurs droits il espère ainsi faire plier psychologiquement les protestants afin qu'ils se convertissent de guerre lasse. C'est ce qui l'amènera devant le maintien d'une population huguenote en France au début de la décennie 1680, à accentuer la pression sur les huguenots avec la mise en place des dragonnades.

De l'autre côté de La Manche, l'Irlande elle aussi connaît une histoire tourmentée durant le XVIe siècle et le XVIIe siècle. En effet c'est en 1541 qu'Henri VIII se fait proclamer roi d'Irlande et officialise la domination anglaise sur l'île qui s'opérait de façon

officieuse depuis le Moyen-Age. A force de manipulation et de tractations, Henri VIII réussit à mettre dans sa poche la noblesse anglo-Irlandaise issue des précédentes tentatives de colonisation de l'île, mais également l'ancienne noblesse celtique, les Gaëls, descendants des clans qui dominaient l'Irlande depuis l'Antiquité.

Pour autant la proclamation officielle du rattachement de l'île verte à la couronne anglaise ne fit pas que des heureux, bien entendu. La politique du souverain anglais devait déboucher sur une assimilation complète de la population présente sur l'île aux rites et coutumes anglaises. A terme la langue gaélique était vouée à disparaître, ainsi que les coutumes et traditions Irlandaises. Qui plus est, la religion du peuple Irlandais, qui est au cœur de notre mémoire, devait également passer du catholicisme à l'anglicanisme. Avec l'affrontement d'Henri VIII et du pape autour de son divorce avec Catherine d'Aragon en 1534, il avait définitivement tourné le dos à l'Église catholique. De plus, quelques années avant sa proclamation comme roi d'Irlande, Henri avait réussi à se faire élire chef de l'Église d'Irlande, à la manière de ce qu'il avait fait en Angleterre quelques années plus tôt. Par conséquent le catholicisme irlandais se retrouvait sur une pente savonneuse.

Pourtant une partie de la population Irlandaise continuera de se retrouver dans le catholicisme, religion de leurs ancêtres, dans un esprit de préservation de la tradition mais aussi avec une volonté de s'opposer au roi d'Irlande et de lutter contre l'étranger colonisateur. Devant l'insoumission des Irlandais, les souverains anglais décidèrent de mettre en place des plans de colonisations, visant à peupler l'Irlande de sujets loyaux à la couronne, afin de renforcer le pouvoir royal. Ceci se fit au prix d'une spoliation de terre aux paysans Irlandais, notamment dans les comtés de Leix et Offaly qui devinrent les comtés de Queen's et de King's (littéralement du roi et de la reine). Après un bref retour en grâce du catholicisme opéré par la reine Marie Tudor et son époux le roi d'Espagne Philippe II, qui paradoxalement furent les premiers à inaugurer la campagne de colonisation contre les catholiques Irlandais, le règne d'Elizabeth I ère opère un retour au protestantisme. Le catholicisme est à nouveau interdit. En parallèle toutes les tentatives de révoltes Gaël en 1570, 1579 et 1580 sont écrasées et les terres des chefs celtes sont confisquées et redistribuées à des colons anglais. Dans l'ouest Irlandais, les Gaëls sont chassés de leurs terres et contraints de vivre dans les montagnes et forêts environnantes, ou bien de louer des terres qui étaient jadis les leurs aux nouveaux propriétaires anglais.

Très vite la situation dégénère en conflit ouvert, les Irlandais se rassemblant sous la bannière de Hugh O'Neill, qui était considéré comme le roi d'Irlande par ses partisans, mais également comme tel par le pape. En 1598 une guerre éclate entre les Irlandais et l'occupant anglais. Cette guerre peut être perçue comme la version Irlandaise des guerres de religions françaises, inversées cette fois-ci, dans la mesure où les catholiques sont opprimés par le gouvernement protestant. Et c'est ici l'essence de ce mémoire. L'Irlande peut être considérée sur certains points comme le reflet dans le miroir de la situation française. Une lutte interne où tout est inversé, où les traqueurs sont les traqués et où le pouvoir en place soutient également une politique de répression à l'encontre de ceux qui ne vont pas dans le bon temple. De plus ce conflit connaît une portée internationale, tout comme les guerres en France, avec l'intervention contre l'Angleterre de l'Espagne et du pape qui exhorte les catholiques à combattre l'impie. Jusqu'en 1603 l'Irlande est le théâtre sanglant d'un conflit où les Anglais convoitent la terre qu'ils veulent arracher aux Gaëls et où ces mêmes Gaëls luttent pour la sauvegarde de leurs coutumes et religion. Finalement l'armée Irlandaise est vaincue et O'Neill se résout à signer une paix qui ne change finalement rien à la situation de départ, hormis le fait qu'il sauve sa tête et conserve ses terres du comté de Tyrone. En contrepartie il doit assurer le respect des coutumes et traditions anglaises sur ses terres. Cette paix qui pouvait déboucher sur un traité ayant le même contenu que l'Édit de Nantes (promulgué quelques années plus tôt) ne fut finalement qu'un traité de paix entre des rebelles et le pouvoir royal, et où ce dernier ne fit montre d'aucune tolérance vis-à-vis du catholicisme.

A partir de ce moment-là, l'Irlande des Gaëls commence à disparaître progressivement, happée par la modernisation de l'Europe du XVIIe siècle, un monde où la politique clanique traditionnelle ne peut subsister durablement. La politique des plantations instaurée par l'Angleterre au siècle précédent connaît une accélération dans le cours du XVIIe siècle. Cette politique se fit de plus en plus dure contre les catholiques, à l'instar de la France avec les huguenots. C'est ainsi qu'en 1641 un soulèvement catholique éclate suite à de nouvelles mesures prises par le parlement anglais contre les catholiques. Devant l'ambition clairement avouée du pouvoir anglais de détruire définitivement le catholicisme ; les catholiques d'Irlande se révoltèrent en 1641.

Cependant cette révolte se veut « pacifique » dans le sens où les insurgés n'ont pas pour objectif de tout détruire sur leur chemin. Leurs revendications ne sont même pas

indépendantistes. Ils souhaitent juste retrouver les terres qu'on leur a confisquées injustement, et pouvoir exercer librement le culte catholique. Mais à peine la dissidence fut organisée que le parlement de Londres déclara indésirables les catholiques, et ce dans les trois royaumes que sont l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande donc. Se retrouvant hors-la-loi et livrés à eux-mêmes les insurgés décident de profiter de la faiblesse du roi Charles Ier, confronté à une fronde de plus en plus forte de la part de la noblesse d'Angleterre et de s'unir au sein de la Confédération d'Irlande en 1642. Une fois encore la similitude est forte avec la rébellion protestante française qui s'était organisée elle sous la forme d'une république protestante pour défendre ses intérêts. Une fois encore c'est grâce à un pouvoir politique faible que les insurgés purent s'unir sous une bannière commune.

Pour autant, à l'image des protestants français, les insurgés irlandais ne firent pas le poids face à la puissance de l'état anglais. En dépit d'une trêve signée en 1646 avec Charles Ier, la confédération n'eut jamais les moyens de faire valoir ses droits. Qui plus est Charles Ier est exécuté en 1649 par le nouveau régime puritain, et l'Irlande s'apprête à connaître une nouvelle page des heures les plus sombres de son histoire.

En effet Oliver Cromwell, nouveau chef de la république anglaise décide de purger l'Irlande de ses catholiques afin que ces derniers ne collaborent pas avec l'opposition royaliste. Nous verrons les détails de cette histoire plus en aval dans notre étude, car elle met en lumière un personnage essentiel pour l'intégration des huguenots en Irlande : James Butler, comte d'Ormonde.

Par la suite, avec le retour de la monarchie en Angleterre en 1661, les années suivantes et jusqu'en 1680, verront les premières tentatives d'implantation huguenote en Irlande. Bien que située hors de notre cadre d'étude, cette période qui s'étend de 1661 à 1680, s'avère primordiale à la fois pour notre compréhension de la migration huguenote en Irlande, mais également pour l'intégration du schéma particulier qui caractérise la migration vers ce qui sera le refuge Irlandais.

Ainsi comme nous venons de le voir, les protestants de France, les huguenots, ont finalement plusieurs points communs avec les catholiques Irlandais. Si bien évidemment ils ne partagent pas la même religion, ils partagent néanmoins une histoire similaire, jonchée d'obstacles, et ont dut faire face à un pouvoir politique déterminé à les rayer du

paysage national. Pourtant cette étonnante ressemblance entre l'héritage des protestants français et celui des catholiques irlandais ne justifie pas que les premiers cherchent refuge chez les seconds en espérant y être accueillis à bras ouverts.

Afin de nous plonger dans le passé et d'enquêter sur cette diaspora, de nombreux documents d'archives nous seront utiles. Ces sources sont stockées pour la majorité d'entre-elles à la National Library of Ireland à Dublin, située à proximité immédiate du Trinity College, et à la Marsh Library (accolée elle à la cathédrale Saint Patrick). Cette bibliothèque du XVIIIe siècle est conservée en l'état et son premier conservateur fut justement un huguenot du nom d'Élie Bouhéreau, immigré venu de La Rochelle peu après la révocation de l'Édit de Nantes.

Ces archives datent du XIXe siècle en majorité, période d'effervescence intellectuelle en matière d'étude des huguenots, dont l'un des principaux fût Thomas Philippe Le Fanu, auteur de nombreux petits essais sur diverses pièces d'archives telles que des correspondances, ou les copies des registres des églises françaises d'Irlande. Justement ces registres paroissiaux nous seront utiles pour l'étude de la population française, en particulier celle de Dublin, afin de cerner l'origine des migrants, leur profession, mais aussi pour essayer de mesurer l'intensité de la diaspora dans le temps. Il en va de même pour les archives de l'armée britannique, éditées en 1849 mais qui contiennent une liste détaillée des régiments français ayant participé à la guerre d'Irlande entre 1689 et 1691. Idem concernant les registres de la chambre basse du parlement Irlandais, qui nous seront utiles pour suivre l'évolution de la considération des migrants étrangers par le pouvoir politique, surtout en matière de réformes.

Il est également possible de trouver à la Marsh Library un dossier contenant des retranscriptions de divers documents relatifs à l'Église française établie dans la cathédrale Saint Patrick. Ce qui est fort heureux dans la mesure où les originaux ont tragiquement disparu dans un incendie survenu dans les années 1930. Ces documents divers nous permettront d'en savoir plus sur la façon dont vivaient les réfugiés français à cette époque.

Enfin d'autres documents, d'époque cette fois-ci, nous permettent d'avoir un contact concret avec cette période et ces réfugiés. Par le biais de mémoires comme ceux de Jacques Fontaine et Isaac Dumont de Bostaquet, ou bien des pamphlets écrits par les huguenots et adressés au pouvoir politique, ces témoignages directs du passé donnent une dimension concrète et humaine à cette étude dans la mesure où ces écrits relient les

hommes à travers le temps, et achèvent l'idéal de postérité que leur auteur s'était donné, c'est-à-dire instruire le lecteur sur la vie de son temps, que ce soit quelques années après sa mort, ou bien dans notre cas plusieurs siècles après.

Ceci nous amène à la problématique centrale de ce mémoire, qui comporte trois étages tous dépendant les uns des autres : En quoi peut-on affirmer que le refuge irlandais est un refuge créé de toutes pièces ? Comment son histoire nous permet-elle d'avancer ce postulat ? Quel fut l'impact de cette immigration huguenote sur l'Irlande de la fin du XVIIe siècle et du début du XVIIIe siècle ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, nous diviserons ce mémoire en trois parties distinctes. Dans un premier temps nous verrons les faits qui font de l'Irlande un endroit particulièrement incongru pour établir un refuge protestant et comment le cours de l'histoire politique et militaire a influé sur son établissement. Nous étudierons les bases de l'immigration française en Irlande, qui trouvent leurs racines dans la décennie 1660, dans le travail remarquable du duc d'Ormonde et dans le renouveau de la monarchie anglaise. Nous étudierons en détail un acte du parlement anglais de 1662, capital pour la compréhension du refuge protestant d'Irlande : *An Act for encouraging the protestant-strangers and others to inhabit and plant in the kingdom of Ireland*.

Dans une seconde partie nous étudierons les événements politiques qui ont conduit à la mise en place d'une migration française vers l'Irlande. Que ce soit par la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, la Glorieuse Révolution en 1689, ou la guerre d'Irlande qui a opposé les partisans de Guillaume d'Orange à ceux de Jacques II, roi catholique déchu. Si ce conflit nous intéresse c'est parce que l'Irlande fut un théâtre majeur des opérations, et que les huguenots s'y sont illustrés. Que ce soit par leur présence en grand nombre, ou bien pour leur bravoure, mais également par le charisme et le courage de leurs leaders qui sont entrés dans l'histoire, l'étude de ce conflit militaire nous en apprendra grandement sur l'histoire des huguenots Irlandais.

Enfin une troisième partie, moins politique que les précédentes sera consacrée à l'après-guerre, à cette période qui a vu les Français présent en Irlande s'illustrer autrement que les armes à la main. En effet cette dernière partie sera consacrée à l'étude de la communauté des huguenots, leurs origines, leur vie en Irlande, et leurs pratiques. Nous

verrons également la colonie française de Portarlington, exemple singulier de la présence huguenote en Irlande, et enfin le cas très particulier de Louis Crommelin, un protestant français devenu surintendant des manufactures de lin en Irlande.

Partie 1

La présence huguenote en Irlande avant 1680

Chapitre 1 : L'état de l'Irlande lors de la restauration anglaise

L'installation des huguenots en Irlande ne s'est pas déroulée de la même manière que les précédentes vagues migratoires qui se sont propagées hors de France à partir du XVI^e siècle. En effet le refuge irlandais n'est pas comparable à ce qu'a pu être le refuge suisse ou bien à ce qui se déroula dans les Provinces-Unies et dans les villes allemandes du Saint Empire Germanique. L'idée qu'il pourrait exister des similitudes entre l'Angleterre et l'Irlande dans leur faculté d'accueil des protestants français est viable, d'autant que l'Irlande fait partie intégrante de la couronne anglaise depuis l'union des deux nations en 1541. Néanmoins il faut également considérer la situation de l'île durant la période qui nous intéresse, à la fois sur le plan politique mais aussi social.

L'historique franco-irlandais avant 1680

Car contrairement aux États précédemment cités et participant activement à l'accueil des exilés français, l'historique entre Français et Irlandais existe bel et bien mais n'est pas aussi solide que celui qu'entretient la France avec l'Angleterre par exemple. De rares mentions sont faites à propos de marchands français faisant du commerce à Dublin¹ au cours du XVI^e siècle, dans une rue baptisée Rochel Lane, peut-être car ces hommes venaient de La Rochelle, mais rien n'est moins sûr. Toujours est-il que cette petite communauté perdurera quelque temps avant de s'éteindre, notamment à cause des lois restreignant le commerce entre l'Irlande et les autres pays. Cependant au XVII^e siècle l'Irlande deviendra un point de passage pour les navires marchands français, et un partenaire privilégié dans certains ports de France. Par exemple l'Irlande est l'un des partenaires commerciaux principaux du port de Nantes au XVII^e siècle devant l'Angleterre.

Plusieurs raisons font que l'Irlande du XVII^e siècle ne constitue pas un refuge idéal pour les huguenots. Tout d'abord d'un point de vue purement pragmatique, l'Irlande est peuplée essentiellement de catholiques. La noblesse Irlandaise se compose ainsi : les anciennes familles Irlandaises qui ont prêté allégeance à la couronne d'Angleterre en échange de l'assurance de conserver leurs terres occupent une bonne place, mais ne

¹ La carte n°1 en annexe reprend les principales localisations en Irlande de ce mémoire. Ceci afin de permettre à tout ceux qui ne sont pas familiers avec la géographie Irlandaise de se repérer efficacement.

constituent pas les interlocuteurs privilégiés du gouvernement. Ce sont les lords d'origine anglaise, gracieusement dotés de terres en Irlande par la couronne qui sont les représentants de l'Irlande à la chambre des lords. Par conséquent l'essentiel du pouvoir se retrouve aux mains de la minorité protestante, qui exerce sur la majorité catholique une forte pression. Le souvenir de l'expédition punitive d'Oliver Cromwell durant la république anglaise du milieu du XVIIe est encore vivace dans les mémoires des survivants. En effet lors de la prise de pouvoir par celui qui se faisait appeler Lord Protecteur du Commonwealth d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, l'île a connu l'un des moments les plus dramatiques de son histoire.

Après l'exécution de Charles Ier en 1649, une alliance passée entre la Confédération Irlandaise et les royalistes anglais ne permettait pas à Cromwell de consolider son pouvoir mais faisait également peser la menace d'une contre-révolution royaliste appuyée par l'Irlande. Ainsi entre avril 1649 et avril 1653 l'armée anglaise emmenée par Oliver Cromwell débarque en Irlande et se livre à une reconquête brutale de l'île. En trois ans, près de 220 000 Irlandais, civils et soldats, périrent sous les armes des Anglais. Ceci représente presque le quart de la population totale de l'île à cette époque. Et de cet épisode découle la domination territoriale de la noblesse protestante anglaise. Avec la restauration de la couronne en 1660 et le couronnement de Charles II, les terres acquises aux partisans de Cromwell seront redistribuées aux partisans du pouvoir royal, mais toujours sous le contrôle de protestants.

Ces deux éléments cimentent l'antagonisme très fort entre protestants et catholiques, et contribuent à faire de l'Irlande un lieu d'insécurité pour les protestants, surtout dans la partie proche de Dublin, même s'ils ont le soutien du pouvoir royal. Par conséquent pour les huguenots français l'Irlande ne représente pas cette idée de refuge et cet idéal de sécurité auquel ils aspirent, un idéal comme peuvent l'être les provinces de l'Empire ou la Suisse. Les protestants fuyant la répression en France ne prendront pas le risque de se constituer à nouveau comme une minorité dans un pays composé à une très forte majorité de catholiques. Voici l'un des premiers arguments qui font que l'Irlande ne constitue pas un refuge cohérent pour les huguenots lorsque ces derniers décident de quitter la France.

Pour autant la politique anglaise de colonisation du sol irlandais aurait pu justifier que quelques huguenots tentent l'aventure et franchissent la Manche pour venir vivre en Irlande. La colonisation de l'île voulue par les différents souverains anglais prévoyait l'arrivée en Irlande de colons protestants d'origine anglaise et écossaise. Pas moins de 16000 écossais² se seraient installés en Irlande, et notamment en Ulster, dans les premières décennies du XVII^e siècle. Néanmoins cette vague de migration s'affaiblira notamment avec la révolte Irlandaise de 1641 et nombreux sont les migrants qui effectueront le chemin inverse pour fuir les massacres perpétrés par les confédérés Irlandais.

Cependant un autre élément historique plaide contre une éventuelle vague de migration de huguenots en Irlande : le manque de relations entre huguenots et Irlandais. Certes l'Irlande est devenue un acteur dans le commerce maritime du nord de l'Europe et de nombreux navires marchands français partent pour les ports irlandais chargés de biens. Mais la coopération entre Français et Irlandais se limite à des échanges commerciaux et ces derniers sont certes importants mais ne constituent pas la destination première des marchandises françaises. De plus à l'instar de l'Angleterre ou du Saint Empire, l'Irlande n'est pas une nation puissante qui a su attirer les commerçants étrangers à venir exercer leur profession sur son territoire. Enfin l'Irlande est également handicapée par sa condition d'île ce qui par conséquent en rend l'accès plus compliqué, les voyages maritimes sont souvent le théâtre de tragiques événements, et donc ne constituent pas un moyen idéal pour des migrants cherchant à fuir rapidement et discrètement.

Par conséquent, ne possédant pas de passif important en matière de commerce, ni d'une véritable aura sur la scène européenne, ceci explique que peu de Français aient tenté l'aventure irlandaise avant l'exode massif des années 1680. Les premiers d'entre eux furent attirés en Irlande peu après la restauration du trône d'Angleterre en 1660 avec le soutien du gouvernement anglais.

L'œuvre du duc d'Ormonde

Cette idée est à mettre au crédit de James Butler Ier dit le Duc d'Ormonde (1610-1688). Il fut le Lord Lieutenant d'Irlande entre 1644 et 1647 puis à partir de la restauration

² Raymond Gillespie, «Planned migration to Ireland in the 17th century » in Patrick J. Duffy *To and from Ireland: Planned migration Schemes c. 1600-2000.*, Dublin, Geography Publication, 2004, p.39.

en 1661 jusqu'en 1669. Enfin il occupera également cette charge à nouveau de 1677 à 1685. Avant d'avancer plus loin dans notre étude, intéressons-nous au vécu de cet homme d'exception et dont l'œuvre politique se situe à la base de notre étude.

Issu d'une famille de l'ancienne noblesse anglaise qui avait établi son pouvoir depuis le Moyen-Age dans le sud-ouest de l'Irlande, James Butler fut un acteur majeur du XVIIe siècle anglais et irlandais. En effet son éducation est prise en charge par le pouvoir royal dès ses 9 ans, lorsque son père meurt tragiquement par noyade en 1619. Placé sous la protection de l'archevêque de Cantorbéry, il reçoit une éducation protestante, alors que sa famille a toujours été catholique. Plus tard en 1625 il part vivre chez son grand-père le comte d'Ormonde, duquel il recevra le titre de comte à sa mort en 1632. Il rejoint l'Irlande l'année suivante et se lie d'amitié avec le comte de Strafford qui occupait la charge de lieutenant des troupes anglaises. Ainsi intégré dans les sphères du pouvoir, il approuve la décision du comte de Strafford de confisquer les terres aux catholiques d'Irlande. Ceci va causer des tensions entre James Butler et le reste de sa famille catholique, propriétaire de terres en Irlande, et amener cette dernière à s'opposer durablement à Strafford. James Butler fut ensuite fait lieutenant général des troupes anglaises en 1640 à la place de Strafford.

Quand éclate la rébellion Irlandaise en 1641, il parvient à tenir face aux forces rebelles ; dans un premier temps du moins. Avec l'avènement de la guerre civile anglaise en 1643, il se retrouve seul et privé de renfort venant d'Angleterre. Il est alors contraint de reconnaître la Confédération Irlandaise et de permettre ainsi une relative période d'autogestion de l'île par les Irlandais. En 1644 le roi d'Angleterre fait de lui son Lord lieutenant, c'est-à-dire le Vice-Roi d'Irlande, représentant de l'autorité du roi d'Angleterre en Irlande. Il a pour but de maintenir l'union entre les Irlandais et la couronne afin que ces derniers n'apportent pas leur soutien aux rebelles anglais. Après des années de tractations entre les confédérés irlandais et Butler, ce dernier se résout à prendre la fuite lorsque Charles Ier est emprisonné en 1647. Ormonde quitte alors l'Irlande pour sauver sa tête et se retrouve à Paris en 1648. Il retourne en Irlande plus tard cette année-là et parvient à trouver un accord avec les confédérés avant de repartir en France. Il se retrouve même à la tête de l'armée royaliste qui débarque en Irlande en 1649 en venant de France. Mais il ne parviendra pourtant pas à éviter la reconquête cromwellienne de l'île et devra attendre la restauration pour revenir en Irlande. Il suit le futur roi Charles II exilé en France et dans

l'Empire. Cet exil sur le continent lui permet également de nouer des contacts qui lui seront précieux dans le futur.

A la restauration il est fait duc d'Ormonde par le roi en remerciement de ses services et il est réinvesti dans sa charge de Lord Lieutenant d'Irlande le 4 novembre 1661. Sa mission principale est de rétablir la paix et la prospérité dans le royaume. Et c'est dans cette idée qu'il fit venir en 1662 des artisans français protestants pour tenter de donner une impulsion à l'économie Irlandaise.

C'est en 1662 qu'est mit en pratique une résolution votée par le parlement anglais, *l'Acte pour encourager les protestants étrangers et autres à venir s'établir dans le royaume d'Irlande*³. Cet acte a pour but de relancer l'économie Irlandaise qui est en berne après deux décennies de violence et qui ont causés la chute dramatique des exportations de bétails et de textiles qui étaient les principales sources de revenus à cette époque. Également le but de cet acte est de doper l'emploi en Irlande afin de faire baisser le chômage et donc d'éviter les vols, émeutes, et toutes manifestations du mécontentement des Irlandais. Les conditions proposées aux migrants sont intéressantes : ils peuvent faire importer avec eux leurs outils et matériel sans payer de frais à l'embarcation (cette proposition n'est valable que pour les sept années suivant la promulgation de cet acte), ils seront également admis gratuitement au sein des corporations mais surtout ils obtiendront automatiquement la nationalité Irlandaise et tous les droits qui y sont rattachés (prendre un apprenti, acquérir des terres mais aussi en hériter, ...). La seule contrepartie était l'obligation, pour bénéficier de ces avantages, de prêter un serment religieux selon le rite de l'Église protestante d'Irlande. Ceci va particulièrement desservir les ambitions du gouvernement. En effet les travaux du professeur Raymond Gillespie concernant cette migration particulière, nous montrent que l'écrasante majorité des migrants qui rejoignent l'Irlande grâce à cet acte viennent d'Angleterre (61% de ceux qui prêtent serment déclarent venir d'Angleterre)⁴

De plus cette politique appuyée par le parlement anglais permet de servir un second dessein, plus politique qu'économique cette fois-ci. En effet avec le recrutement

³ *Act for encouraging protestant-strangers and others, to inhabit and plant in the kingdom of Ireland* en Anglais.

⁴ Raymond Gillespie .*op.cit.*, p. 52.

d'ouvriers protestants, ceci permet au pouvoir anglais de renouer avec son idéal colonisateur avec la présence de protestants sur le territoire Irlandais, dans le but d'étouffer un peu plus la majorité catholique. L'appel fait par Ormonde aux artisans anglais, écossais, hollandais et français est donc une opération tant économique que politique. Qui plus est, les naturalisations escomptées par le gouvernement irlandais devaient permettre d'accroître le nombre d'Irlandais protestants.

L'arrivée des premiers huguenots en Irlande

C'est alors que le Duc d'Ormonde décide de faire jouer les contacts qu'il a noués durant ses années sur le continent. Il espère attirer en Irlande des artisans protestants venant notamment de l'Empire, des Provinces-Unies et donc de France. Pour les artisans français, cette opportunité pouvait être considérée comme tentante. Bien que sous la protection de l'Édit de Nantes, les relations entre Louis XIV et les tenants de la Religion Prétendument Réformée ne sont pas au mieux au début des années 1660. Pire, l'exécution du roi d'Angleterre Charles Ier en 1649 a semé le doute dans les esprits français quant aux intentions protestantes en France. La crainte d'un soulèvement protestant conduisant à l'instauration d'une république selon le modèle anglais fait son chemin ; et ce malgré le fait que les autorités protestantes françaises aient confirmé au roi leurs soutiens.

Par conséquent quelques deux cents huguenots arrivèrent en Irlande entre 1662 et 1668, accompagnés également par des artisans venus avec leurs familles des Provinces-Unies. Des logements spécifiques furent construits à Chapelizod près de Dublin pour accueillir tous ces migrants. Le duc propose même à des Français de s'installer sur ses terres à Carrick-on-Suir pour y exercer leur métier. Par ailleurs le nombre de Français arrivant en Irlande fut assez important pour que très vite en 1665 soit fondée l'Église française de St Patrick, du nom de la cathédrale de Dublin où se trouve la chapelle attribuée au culte des Français. Le parlement irlandais lance même une souscription pour qu'une église soit attribuée aux francophones. C'est ainsi que leur est attribuée l'église de Lucy Lane à Dublin en 1666.

Néanmoins ceci ne permit pas une arrivée plus massive d'immigrants français en Irlande et le nombre de Français présent en Irlande commença à décliner durant les années 1670, pour atteindre moins d'une centaine. On peut expliquer ceci par le fait que le

contexte international (fin de la Guerre de Sept Ans et conflits entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies) n'était pas propice au commerce et que par conséquent l'entreprise du duc d'Ormonde n'eut pas le succès escompté malgré un nombre prometteur de migrants ayant franchi le pas. Enfin en 1669 Ormonde est évincé de son poste de Vice-Roi et avec lui ses projets.

Cette campagne de recrutement eut donc un succès plus que mitigé mais elle permit tout de même de jeter les fondations de ce qui allait devenir par la suite le refuge d'Irlande. Cependant ce refuge ne dispose pas des mêmes caractéristiques que ceux beaucoup plus connus en Angleterre, Provinces-Unies et dans l'Empire Germanique. Comme nous l'avons déjà dit, la majorité de la population Irlandaise est catholique, ce qui n'encourage pas les protestants français, déjà minoritaire en France, à partir pour l'Irlande. Les refuges huguenots historiques ont toujours été des terres où le protestantisme était fort. C'est le cas du Saint-Empire qui a vu naître la réforme de Calvin au XVI^e siècle, ou bien de la Suisse où elle s'est développée très vite dans le courant de ce même siècle. Il en va de même avec les Provinces-Unies et l'Angleterre qui s'est convertie au protestantisme sous l'impulsion d'Henri VIII.

Ces refuges historiques ont donc l'avantage d'être des terres protestantes depuis plus d'un siècle, et par conséquent la population française ou issue de l'immigration française y est plus importante du fait des migrations qui se sont opérées depuis le début des guerres de religion au XVI^e siècle. Les liens entre ces refuges historiques et la communauté protestante française sont donc extrêmement forts. D'autant plus que de très nombreuses églises françaises sont disséminées dans ces pays, ce qui facilite encore plus l'intégration des huguenots dans ces pays. Des réseaux d'entraide existent pour recevoir, soigner et aider financièrement les huguenots fuyant la France et arrivants dans ces refuges. C'est le cas par exemple à Francfort-sur-le-Main, comme l'illustre Michelle Magdelaine⁵ où l'église française accueille chaque jour des hommes et des femmes fuyant les persécutions. Les huguenots sont alors accueillis et par la suite orientés vers telle ou telle communauté, généralement en fonction de leur lieu de provenance, ou bien si l'un de leur proche s'y trouve déjà.

⁵ Marie Magdelaine, Rudolf Von Thadden, *Le refuge huguenot*, 1985

Par conséquent en tenant compte de ces éléments évoqués jusqu'ici, l'Irlande ne peut prétendre à être un refuge huguenot selon les critères classiques. L'absence d'un héritage protestant fort comme il est possible de l'observer dans les Provinces-Unies ou le Saint-Empire rend presque impossible l'appellation de refuge irlandais au moment où débute notre exposé en 1680. Pourtant la restauration anglaise de 1660 et l'initiative du duc d'Ormonde ont jeté les bases du mécanisme de la migration des huguenots vers l'Irlande qui deviendra vraiment effective dans les années 1680 et dont l'acte de 1662 sera l'un des éléments majeurs.

Chapitre 2 : L'Acte de 1662 et le projet du duc d'Ormonde

La condition des huguenots en Irlande, et des réfugiés en général, devient peu après la guerre de 1691, une affaire d'état. En effet l'arrivée de nombreux réfugiés venus de France et d'ailleurs oblige le gouvernement et le parlement irlandais à étudier la question de plus près. Le livre contenant les annales de la chambre basse irlandaise, the House of Commons, montre qu'entre 1695 et 1697 les considérations sur les réfugiés protestants étaient présentes dans les débats de cette assemblée. Il est fait mention de nombreuses fois des protestants, notamment les Français, comme par exemple lors de l'assemblée du lundi 23 septembre 1695, puisqu'une pétition portée par des Français est à l'ordre du jour : « *Une pétition du Baron de Virasell et de Monsieur de Sallis, parlant pour eux-mêmes mais également pour l'ensemble des protestants français réfugiés en Irlande, demandant, qu'ils soient libérés de toutes taxes, et que quelque immunité leur soit accordée, a été présentée devant cette chambre* ⁶ ».

Cependant cette pétition n'a pas eu l'effet escompté puisqu'elle fut complètement ignorée par le parlement Irlandais. Mais les deux hommes n'abandonnent pas pour autant et le vendredi 22 novembre de la même année il est écrit que :

Une pétition du Baron de Virasell et de Monsieur de Sallis, parlant pour eux-mêmes mais également pour l'ensemble des protestants français réfugiés en ce royaume, demandant, que cette chambre prenne en considération leur pétition précédente, et qu'une aide soit accordée aux ministres français mais aussi aux réfugiés, et qu'ils ne soient pas importunés dans les corporations ou ils sont établis, mais également qu'ils soient dispensés d'héberger des soldats, a été présentée devant cette chambre⁷.

La résolution en faveur des Français est prise rapidement puisqu'un député prend leur parti et fait voter par la chambre une motion qui leur permet de ne plus avoir à loger de soldats chez eux jusqu'au 25 décembre 1698⁸. Cette décision plutôt symbolique, ne répond qu'à une seule revendication des huguenots. Mais ce passage se montre intéressant puisqu'il souligne également les difficultés que rencontrent les réfugiés protestants d'Irlande, à la fois pour subvenir à leur besoin, mais également pour s'intégrer dans la

⁶ *The Journals of the House of Commons of the Kingdom of Ireland*, Irlande, 1850, p.680.

⁷ Ibid. p. 771.

⁸ Ibid, p. 777.

société Irlandaise, comme le laisse deviner la pétition, lorsqu'il est rapporté qu'ils sont importunés (*molested* dans la version originale anglaise) au sein des corporations. Ceci est probablement lié à la fois à un racisme latent des Irlandais envers les Français, à l'antagonisme entre catholiques et protestants et également aux avantages dont bénéficient les huguenots au sein de la société et notamment des corporations ; avantages concédés par l'acte datant de 1662 et renouvelé par Guillaume III en 1691.

Aux origines de cet acte

Cet acte voté pour la première fois par le parlement anglais en 1662 constitue la clé de voûte de l'immigration des protestants français (et d'autres nationalités) en Irlande. La raison de cet acte se trouve dans la motivation des Anglais, comme nous l'avons vu précédemment, à coloniser l'Irlande afin de mieux contrôler la population mais également afin de renforcer l'économie. Le projet n'est pas nouveau en 1662, mais le retour au pouvoir de la dynastie des Stuart après l'épisode cromwellien constitue une occasion pour Charles II d'assurer son emprise sur le royaume ; et également sur l'Irlande qui avait basculé dans la rébellion dans les années 1640 avec la Confédération Irlandaise.

De plus, la mise en place d'une telle législation, appuyée par le duc d'Ormonde, lord-lieutenant de l'Irlande, trouve également sa source dans les persécutions dont ont été victimes les protestants en Europe, et tout particulièrement en France. Toujours est-il qu'en 1662 les protestants de France connaissent une période de répit après être passés par des moments difficiles et notamment lors de la guerre civile des années 1630. Et comme nous l'avons vu l'installation des Français en Irlande ne fut pas un succès retentissant. Et il en va de même pour les protestants venant d'autres régions d'Europe. L'immigration instiguée par le duc d'Ormonde fut un relatif échec et au bout du compte les seuls étrangers qui sont présents en nombre conséquent en Irlande sont les Anglais et Écossais, issus eux des vagues de migrations du XVI^e siècle.

Cependant lorsque la guerre entre Guillaume d'Orange et son beau-père Jacques II s'achève en 1691, la donne change encore, et le nouveau roi au pouvoir opère la même politique que Charles II en remettant au goût du jour cet acte pour encourager les protestants à s'installer en Irlande en 1691. Pourquoi faire revivre cet acte vieux d'environ trente ans ? Tout simplement parce que lors de sa promulgation en 1662, cet acte n'avait

qu'une durée de vie limitée. Il ne devait demeurer actif que durant une période de sept ans. Par conséquent en 1669 l'acte devait cesser son application. Il fut néanmoins prolongé par le parlement irlandais durant les années 1670. Mais devant les vagues d'immigration huguenotes qui ont survécu durant les années 1680, suite à la révocation de l'Édit de Nantes, et surtout avec le retour au pouvoir d'une autorité favorable aux protestants en la personne de Guillaume d'Orange, le retour de *l'Acte pour encourager les protestants étrangers et autres à venir s'établir dans le royaume d'Irlande* est une décision politique cohérente et habile de la part du nouveau gouvernement anglais. Cet acte sera également renouvelé encore une fois en 1704 sous le règne de la reine Anne.

Une décision politique d'ampleur

Intéressons-nous maintenant à cet Acte et à son contenu. Une brochure imprimée en 1718 à Dublin par un certain Andrew Crooke, imprimeur à Dublin, récapitulant l'historique de cet Acte et surtout son contenu, nous servira de source pour cette analyse. Le texte commence ainsi :

Étant donnés les derniers troubles internes et cette cruelle guerre qui ont dépouillé le royaume d'Irlande de sa Majesté, où le marché et le commerce ici ont beaucoup été retardés et diminués, par le besoin de marchands, commerçants et vendeurs habiles dans l'exercice de leur métier tout comme les artificiers qualifiés, artisans et ouvriers pour la confection de toutes sortes de produits manufacturés ici⁹.

La mention ici est un rappel aux événements qui ont eu lieu pendant la campagne cromwellienne de sinistre mémoire, mais aussi une référence à la guerre menée par la Confédération Irlandaise. Bien entendu ces événements ne sont plus d'actualité en 1691, mais pour autant le contexte irlandais reste similaire. Un nouveau souverain a conquis le trône après avoir évincé son prédécesseur, et un conflit a ravagé l'Irlande. De plus l'Irlande se voit dotée d'un nouveau lord-lieutenant ouvert à l'arrivée de renforts extérieurs pour stimuler le commerce Irlandais. Les participants changent donc mais les événements sont un écho de ce qui s'est produit en 1662. Le texte continue ainsi :

⁹ *Act for encouraging protestant-strangers and others, to inhabit and plant in the kingdom of Ireland*, Dublin, Andrew Crooke, 1718. p.3

En conséquence nombres des matériaux et commodités qui sont présentes en ce royaume comme la laine, le lin, le chanvre, les rouleaux de laine et de lin, le fer et autres métaux semblables, sont transportés et amenés à l'étranger pour y être forgés et travaillés dans des fonderies, pendant que les sujets de vos Majestés en ce royaume sont privés des bénéfices qui pourraient s'accumuler si ils travaillaient ces matériaux eux-mêmes, alors que l'inactivité les induits à une vie de paresse et de pauvreté et les conduits à se comporter en brigands, voleurs, rebelles, et autres sortes de mauvais comportements [...]¹⁰

Le texte s'appuie ensuite sur la nécessité de doter l'Irlande d'un artisanat qualifié et compétent, pour permettre à la population de travailler et de ne plus vivre dans la misère et l'illégalité. En mettant les Irlandais au travail, les Anglais réussiraient non seulement à développer l'économie sur l'île, à rendre plus performante les manufactures déjà présentes mais également à se créer un nouveau partenaire commercial capable de leur rendre des services. Ainsi comme nous le verrons un peu plus loin dans ce mémoire, lorsque les manufactures de draps et de lin deviendront productives au début du XVIIIe siècle, sous l'impulsion d'un réfugié huguenot, Louis Crommelin, l'Irlande deviendra le fournisseur officiel de textile dans l'empire britannique nouvellement constitué.

Qui plus est le texte mentionne également la présence sur le sol irlandais des matériaux nécessaires aux manufactures de textiles et déplore que ces ressources soient envoyées à l'étranger pour y être travaillées, alors qu'avec des artisans qualifiés et compétents, l'Irlande tirerait un immense avantage de ces ressources déjà présentes, tant par la qualité supposée de ces matières premières que par les économies réalisées en utilisant les ressources qui se trouvent sur place plutôt que de les expédier à l'étranger.

Cependant pour motiver les protestants étrangers à rejoindre l'Irlande, il faut leur offrir des garanties et des avantages, par exemple de nature fiscale ou administrative. Comme nous l'avons vu en première partie, l'Irlande ne représente pas à première vue une destination privilégiée pour les protestants, et pour les Français, qui sont plus enclins à rejoindre les refuges dit « historiques » comme dans le Saint-Empire ou les Provinces-Unies. Bon nombre de huguenots rejoindront d'abord l'Angleterre avant d'envisager de venir en Irlande.

¹⁰ - *Act for encouraging protestant-strangers and others, to inhabit and plant in the kingdom of Ireland*, Dublin, Andrew Crooke, 1718., p. 3 - 4.

Par conséquent il faut des mesures efficaces qui soient capable de susciter l'intérêt des huguenots. Rappelons que lorsque ce texte a été établi pour la première fois en 1662, le contexte historique était absolument différent en ce qui concerne les huguenots. Les mesures proposées devaient par conséquent être très attractives pour motiver les protestants à quitter leur pays pour l'Irlande. De surcroît, les huguenots connaissaient une période de paix relative à ce moment-là de l'histoire. Déplacer leurs ateliers en Irlande représentait une prise de risque financière et professionnelle importante.

Malgré tout, les conditions proposées par le gouvernement anglais sont très attractives :

Et puisque de nombreux étrangers et autres touchés par la sagesse princière de votre Majestés, votre clémence et votre bonté, [...] seraient alors enclin à se transporter eux-mêmes et leurs familles dans cet abondant et resplendissant royaume afin de s'y établir comme marchands, que ces étrangers soient fait participants des avantages, libertés et privilèges dont ce royaume à la jouissance, sous le gracieux gouvernement de votre Majesté, et de ces royaux prédécesseurs, et aient la capacité d'exercer librement leurs échanges, secrets, art et science du commerce, vente, travaux manufacturés sans aucune interruptions ni aucun désagrément¹¹.

Dans leur quête pour attirer les protestants étrangers afin qu'ils viennent installer leur commerces et manufactures en Irlande, les gouvernements anglais et Irlandais leur offrent des conditions d'installation remarquables, puisqu'en effet les étrangers jouissent automatiquement des avantages et privilèges attachés au commerce dans la ville où ils s'établissent. Ici il leur est fait cadeau des avantages des villes en matière de commerce. L'entrée dans les corporations, condition *sine qua non* pour exercer librement son métier, ouvrir une boutique et employer des salariés, s'effectue en échange d'une somme d'argent dérisoire. Nous retrouvons des mentions confirmant cette ouverture de l'économie aux étrangers un peu plus loin dans le texte :

Que toutes personnes, autant sujets de sa Majesté qu'étrangers, pratiquant de la Religion Protestante, qui est, ou se déclare commerçant, artisan, qualifié ou non, marin, ou bien maîtrisant quelque savoir-

¹¹ *Act for encouraging protestant-strangers and others, to inhabit and plant in the kingdom of Ireland*, Dublin, Andrew Crooke, 1718, p. 4-5.

faire, mystère, artisanat ou commerce, dans la production manufacturée ou bien dans l'art de la navigation, qui prétendent habiter ou vouloir résider dans ce royaume, ou bien rejoindre l'une de nos villes ou bourgs, privilégiées et dotés de corporation en ce royaume, avec l'intention, l'objectif, ou la résolution d'y habiter, résider, demeurer, soient fait suivant leurs requêtes ou demandes raisonnables, et sous la condition d'un paiement inférieur ou égal à vingt Schillings, sous la forme d'une amende au Chef Magistrat ou aux magistrats et Conseils Publics, ou toutes autres personnes autorisées à admettre et faire citoyen à part entière en de telles villes [...] et s'ils le désirent, à devenir membres de n'importe quelle guilde, confrérie, société ou compagnie de n'importe quelle profession, [...] que toute personne qui sera déclarée libre comme il l'a été mentionné plus haut soit considéré, estimée et reconnue comme citoyen de cette ville et de ce royaume [...]»¹².

De telles mesures pour l'ouverture des confréries, guildes ou autres organisation professionnelle à des étrangers demeurent rares. De plus les avantages offerts aux protestants sont non négligeables puisqu'il leur suffit de payer une somme dérisoire, équivalente ou inférieure à vingt Shillings¹³, pour devenir membres à part entière et être exonéré de taxes. Cette offre n'est pas limitée qu'aux étrangers protestants, mais ouverte à tous les protestants, sujets de la couronne anglaise inclus. Par conséquent il est fort probable qu'une telle décision politique ait attiré davantage de sujets anglais, gallois ou bien écossais.

Cette offre faite aux protestants est en effet très alléchante dans la mesure où elle ouvre de véritables perspectives économiques à tous ceux viendraient s'installer en Irlande. Aux exonérations d'impôts et facilités d'intégrations dans la communauté urbaine et commerciale de la cité s'ajoute la perspective de faire un bon profit puisque les autres artisans sont sans doutes moins bien équipés et performants que ceux qui viennent de France par exemple. Comme nous l'avons vu l'artisanat autour du textile en Irlande est rudimentaire, et ce texte le confirme. Ainsi un artisan maîtrisant l'art de la confection de toile en lin par exemple, pourra faire de très bons profits, tout en étant certain de faire face à une concurrence limitée. C'est ce que fera Jacques Fontaine en 1692 lorsqu'il indiquera dans ses mémoires s'être installer à Cork et pour y ouvrir une manufacture de textile, laquelle deviendra très vite une entreprise florissante grâce à son savoir-faire inégalé par les Irlandais.

¹² *Act for encouraging protestant-strangers and others, to inhabit and plant in the kingdom of Ireland*, Dublin, Andrew Crooke, 1718, p 8-9

¹³ Soit une livre anglaise.

Le passage concernant les exonérations d'impôts arrive à la fin de la version originelle de l'Acte en 1662 :

Et qu'il soit reconnu par les autorités citées auparavant, que tous les étrangers membres de la Religion Protestante émigrants avec leurs familles, et étant naturalisés comme il en est fait mention précédemment, soit durant sept ans à compter du moment où ils sont arrivés avec leurs familles et aient fait serments d'Allégeance et de Suprématie, comme expliqué plus haut, libérés et exemptés de paiement pour l'accise¹⁴, ainsi que pour les dépenses liées à leurs dépenses privées, testaments, et ce en dépit de toutes législations, lois, usages et coutumes.¹⁵

De telles libertés sont remarquables. Contre un serment d'allégeance à la couronne anglaise, tout protestant qui le souhaite peut donc s'installer librement en Irlande et y ouvrir boutique. Libérés de tous impôts, les possibilités d'évolution professionnelles et sociales sont immenses. Pour autant cette exonération n'est que temporaire. En effet au bout de sept ans, le réfugié protestant conserve ses prérogatives en matière de droits civiques et professionnels, mais doit payer des impôts. Néanmoins durant cette période de liberté fiscale, il doit pouvoir en théorie établir confortablement sa famille et son travail.

Pour autant, dans le document de 1718, la mention : « *Cette dernière clause révoquée*¹⁶ » a été ajoutée après ce dernier paragraphe. Ceci semble indiquer que l'acte de 1662 a été maintenu, mais que ses prérogatives ont été limitées. Sans doute pour diminuer les pertes fiscales créées par cet acte. Il est également possible que cette décision soit liée à une volonté du pouvoir politique de réduire le nombre de migrants. Ou bien tout simplement est-ce lié à la baisse du nombre de réfugiés cherchant l'asile en Irlande, observable à partir de la deuxième décennie du XVIII^e siècle.

L'introduction du serment de fidélité au roi

La suite de ce pamphlet nous apprend également que cet Acte fut renouvelé en 1704 durant le règne de la reine Anne, mais seulement pour une durée de cinq ans,

¹⁴ Impôt indirect concernant les importations

¹⁵ *Act for encouraging protestant-strangers and others, to inhabit and plant in the kingdom of Ireland*, Dublin, Andrew Crooke, 1718., p.14.

¹⁶ « *This last clause repealed* » Ibid., p. 14

jusqu'en 1709 donc. Nous retrouvons également quelques lignes plus loin une retranscription du serment que doivent obligatoirement prêter les nouveaux arrivants en Irlande pour bénéficier des avantages offerts par cet Acte.

Ce serment, en version originale et traduit en français¹⁷, est disponible dans les annexes de ce mémoire. La première constatation que l'on peut faire porte sur l'évolution de ce serment au fil des années et en fonction de l'évolution de la situation politique en Angleterre. En effet la version du pamphlet, datant de 1718, inclut bien entendu des modifications pour s'accorder à son époque. Par conséquent le serment est fait au roi Georges Ier qui a pris la succession de la reine Anne en 1714.

Second élément intéressant, ce serment se situe dans la continuité de la guerre entre catholiques et protestants. En effet le second paragraphe commence ainsi :

Je jure que j'exècre, déteste et abjure de tout mon cœur, comme impie et hérétique cette maudite doctrine et espère que les princes qui l'ont excommunié ou interdite par ordre du pape, ou quelque autorité au service de Rome, soient déposés ou réduits au silence par leurs sujets, ou toute autre personne. Et je déclare qu'aucun de ces princes, personne, prélats, états ou potentats n'aura juridiction, pouvoir, supériorité, prééminence ou autorité, ecclésiastique ou spirituelle dans ce royaume¹⁸.

Ce paragraphe constitue à la fois une profession de foi contre le catholicisme et ses tenants, mais également un appel à la révolte contre les souverains catholiques d'Europe et aussi un appel à rejeter l'autorité de Jacques III, héritier jacobite de la couronne d'Angleterre. Effectivement l'année 1715 avait été marquée par un soulèvement jacobite en Écosse et en Angleterre suite à l'alliance du parti Tory aux jacobites et une tentative de révolution entamée en Écosse. Finalement battu le prétendant Jacques III avait dû s'exiler en France. Le serment est donc actualisé en 1718 afin d'introduire l'opposition à Jacques III, prétendant catholique et illégitime au trône d'Angleterre. Cette opposition fait par ailleurs l'objet du dernier paragraphe du serment qui traite presque exclusivement de la menace jacobite contre la couronne britannique.

¹⁷ Voir Annexe n°2

¹⁸ *Act for encouraging protestant-strangers and others, to inhabit and plant in the kingdom of Ireland*, Dublin, Andrew Crooke, 1718, p. 17

Enfin la dernière partie de ce paragraphe dévoile également la position du gouvernement britannique sur la pratique du catholicisme en Irlande. Elle doit disparaître, ou à défaut rester secrète. Cette politique est finalement semblable à celle menée par Louis XIV contre les protestants durant son règne.

Par ailleurs ce serment est également l'occasion pour le souverain britannique d'assurer la continuité de la couronne d'Angleterre et de la préserver de la lignée catholique de Jacques II en introduisant dans ce serment de naturalisation le passage suivant :

Et je promets fidèlement de faire tout mon possible pour supporter, maintenir et défendre la succession de la couronne contre ledit Jacques et toutes personnes quel qu'elles soient ; ladite succession, par un Acte intitulé : « Un Acte pour la restriction future de la couronne, afin de mieux assurer les droits et libertés de ses sujets, est et sera limitée à la Princesse Sophia, Électrice et Duchesse douairière de Hanovre, et de ses héritiers légitimes protestants¹⁹.

L'introduction d'un tel passage dans ce serment démontre l'emprise du protestantisme sur la couronne d'Angleterre, et permet également de concerner les migrants vis-à-vis de la continuité de l'héritage protestant du royaume d'Angleterre. Ceci dans le but de maintenir l'esprit d'unité du protestantisme, comme un souvenir de la conquête orangiste du trône, afin de montrer que les protestants d'Europe demeureront unis face au catholicisme.

En fin de compte l'histoire du refuge irlandais trouve son origine dans cet acte de 1662, plusieurs fois renouvelé, modifié en fonction des besoins et de l'évolution du paysage politique britannique. Si à son origine il n'était qu'un instrument visant à améliorer la productivité de l'Irlande, cet acte trouvera au tournant de l'année 1685 une nouvelle utilité en se plaçant comme le cadre juridique nécessaire à l'encadrement de la diaspora protestante d'Irlande, tout en continuant sa mission d'amélioration de la situation industrielle de l'île. L'introduction du serment de fidélité au souverain d'Angleterre comme critère nécessaire dans le cadre de l'obtention de la nationalité Irlandaise démontre

¹⁹ *Act for encouraging protestant-strangers and others, to inhabit and plant in the kingdom of Ireland*, Dublin, Andrew Crooke, 1718. p. 19.

également comment le protestantisme consolida son emprise sur le trône d'Angleterre après l'épisode jacobite. Il n'en demeure pas moins que cette entreprise de colonisation de l'Irlande par les protestants ressemble par de nombreux points à l'entreprise de persécution des huguenots à laquelle s'est livrée Louis XIV durant les deux décennies qui ont précédés la révocation de l'Édit de Nantes. En imposant à la population catholique des contraintes pour pratiquer leur culte et en offrant de nombreux avantages aux réfugiés protestants, le pouvoir anglais n'a contribué qu'à nourrir les tensions déjà très fortes entre les autochtones et les réfugiés ou colons protestants. Ces tensions étaient d'ailleurs toujours visibles au XXe siècle lorsque la guerre civile opposait catholiques indépendantistes et protestants royalistes.

Partie 2

Bouleversements politiques entre France et Irlande de

1685 à 1691

Chapitre 3 : La révocation de l'édit de Nantes et l'exil protestant, exemples de migrations vers l'Irlande

Entrons maintenant dans le cœur de notre sujet et la période qui s'étend de 1680 à 1720 et qui est considérée comme le moment où la vague de migrants protestants quittant la France pour les pays voisins se fait la plus intense. Il y a en effet plusieurs raisons qui font de ces décennies un moment fort de l'histoire protestante. En effet si les protestants de France sont durement touchés par les éléments que nous allons évoquer, leur départ de France, ainsi que les récits qui en seront faits, feront évoluer les mentalités et les relations entre la France et ses voisins protestants.

L'apogée d'une politique hostile aux huguenots

En premier lieu la politique de Louis XIV à l'égard des protestants n'a cessé de se durcir depuis qu'il en a terminé avec les différents conflits menés contre ses voisins, pensons à la Guerre de Dévolution (1667-1668) pour la succession au trône d'Espagne mais aussi à la guerre contre les Provinces-Unies (1672-1678) sur fond de conquête territoriale et de rivalité commerciale avec la république hollandaise. Sa puissance militaire affirmée par ces victoires et son aura rayonnant à travers l'Europe, le Roi-Soleil gouverne seul son royaume, au nom de sa politique absolutiste.

Cette politique s'accompagne d'une gestion étroite et ferme de la noblesse française. Ainsi la cour du roi et le palais de Versailles sont synonymes pour la haute-noblesse d'un idéal à atteindre. Une sorte de consécration et de reconnaissance ultime. Et lorsque l'on souhaite plaire au roi, tous les moyens sont bons. Par conséquent un certain nombre de membres de la haute-noblesse se sont convertis au catholicisme, dans le but de se faire bien voir par le roi et d'obtenir des charges importantes (et la pension qui l'accompagne cela va de soi). Par conséquent le règne de Louis XIV marque également la fin progressive du parti huguenot qui avait fait opposition aux rois de France depuis François Ier.

Le parti protestant qui était dirigé par des nobles de très haute qualité, comme les princes de Condé pour ne citer qu'eux, fut durant les Guerres de Religion au XVIIe siècle l'adversaire des rois de France et de l'Église catholique. L'édit de Nantes promulgué par

Henri IV en avril 1598 faisait à la fois acte d'une tolérance de l'État envers les protestants, qui pouvaient alors jouir de droits qui leur étaient jusque-là interdits mais cet édit rendit également possible de se servir du parti huguenot comme un contrepoids contre le parti dévot. L'habileté politique d'Henri IV lui permit d'équilibrer ainsi les tensions politiques et religieuses dans son royaume.

Malgré tout son petit-fils ne faisait pas montre de la même tolérance envers les protestants de son royaume. Tout comme son grand-père, Louis XIV arrive au pouvoir dans une période de crise pour le trône de France. En effet la Fronde fait rage et le jeune roi se retrouve face à une crise politique alors qu'il n'est pas encore majeur. La régence exercée par sa mère Anne d'Autriche est chahutée par la noblesse et les parlements. Cette épreuve va aguerrir le futur Roi-Soleil et lui permettre d'imposer sa volonté seule lorsque viendra l'avènement de son règne personnel à la mort de son premier ministre le cardinal Mazarin en 1661.

Malheureusement pour les protestants de France, la mort du cardinal-ministre sonne le glas de leurs espoirs de tranquillité et de tolérance. Le cardinal s'était toujours montré conciliant avec les huguenots, et était partisan d'une application au pied de la lettre de l'Édit de Nantes. Avec son décès et le début de la politique personnelle de Louis XIV, les jours de l'Édit de Nantes sont comptés. Entre la mort de Mazarin et le début de l'année 1680 pas moins d'une douzaine de déclarations sont promulgués afin de limiter peu à peu les libertés des protestants de France. Certains lieux de cultes sont détruits, les synodes sont encadrés par un commissaire de l'état, les enterrements sont fait à l'aube ou au coucher du soleil en présence d'un nombre limité de témoins,... En 1676 une Caisse des conversions est mise en place pour motiver financièrement les conversions au catholicisme. Enfin certaines professions ou charges deviennent exclusivement réservées aux catholiques.

Ainsi la vie d'Élie Bouhéreau, est un bon exemple. Professeur de médecine à La Rochelle, une des places fortes du protestantisme français, il se voit, en 1683, avec trois de ses collègues, refuser le droit d'exercer leur métier à cause de leur appartenance à la Religion Prétendument Réformée. Élie Bouhéreau émigrera alors vers l'Angleterre et se fera appointer comme secrétaire de l'ambassadeur du Royaume-Uni en Suisse de 1689 à 1692. Il sera ensuite nommé comme secrétaire du vicomte de Galway, Henri de Massue de

Ruvigny, (dont nous reparlerons plus tard) et deviendra le premier conservateur de la Marsh Library de Dublin. Il y apportera avec lui des documents protestants qu'il a sauvés de la destruction avant de partir de La Rochelle quelques années plus tôt. C'est un des très nombreux exemples de migration d'érudits protestants qui ne supportant plus la pression quittèrent la France pour un des refuges protestants d'Europe, l'Angleterre dans ce cas précis.

La disparition de la population protestante est une des clés de l'absolutisme Louis-quatorzien. En effet le Roi-Soleil voit comme idéal de gouvernement une politique basée sur la notion « Un roi, un état, une religion ». Par conséquent l'existence même d'une minorité protestante en France, si infime soit elle ne peut être tolérée par le souverain. Le but avoué n'est pas de tuer, ou de faire émigrer les protestants français. L'objectif est d'obtenir des conversions, le plus possible, et par tous les moyens possibles. Comme nous l'avons évoqué la pression se faisait déjà forte sur les huguenots durant les années 1670. Mais à partir de l'année 1681 le roi va décider d'accélérer la cadence et de frapper un grand coup dans les rangs des tenants de la Religion Prétendument Réformée.

L'arrivée de la méthode des dragonnades, les « missions bottées » dans un premier temps, va définitivement lancer les vagues de migrations protestantes françaises vers les pays voisins de la France. Cette pratique suggérée par Louvois marque une apogée dans la répression contre les protestants en France. La loi oblige les habitants protestants d'une localité à loger chez-elle, et à leurs frais, des soldats de l'armée royale. Bien entendu cette politique a pour but d'épuiser financièrement et psychologiquement les protestants qui de guerre lasse seraient contraints de se convertir au catholicisme. Seulement certains résistent face à l'État, et subissent alors les brimades et violences en tout genre des soldats français, qui peuvent aller jusqu'au viol des femmes de la maison et au pillage en règle du domicile. La violence de ces persécutions se fait sentir dès 1681 donc, mais surtout aux abords de l'année 1685 qui marque la révocation de l'Édit de Nantes par celui de Fontainebleau le 18 octobre.

C'est dans le Poitou notamment que ces dragonnades furent d'une exceptionnelle violence, menées d'une main de fer par l'intendant René de Marillac. Il n'est pas étonnant par ailleurs de retrouver dans les registres de l'Église de St Patrick de Dublin une majorité

de protestants ayant fui depuis le Poitou et ses environs. En effet il était plus facile pour eux de fuir par la mer, de nombreux ports offrant la possibilité de rallier les côtes anglaises, hollandaises, mais également le Nouveau-Monde.

La famille Champagné, récit d'une famille tourmentée

Face aux dragonnades il n'y a plus de séparation sociale entre les roturiers et les nobles gens. Ainsi le récit de Marie de la Rochefoucauld de Champagné constitue un témoignage parmi des milliers. Mais ce témoignage est de première main et permet de se faire une idée à la fois de l'organisation nécessaire pour quitter la France, mais aussi des événements qui peuvent conduire un huguenot à se retrouver en Irlande. Ce récit qui est conservé à la Marsh Library de Dublin contient des copies de lettres de Marie de la Rochefoucauld, mais également de son mari, qui s'est converti au catholicisme sous la pression de l'État. Comme il l'explique dans une lettre à ses enfants :

Ma prétendue entrée dans la Religion R. vous surprendra sans doute mes enfants, aussi bien que tous ceux qui auront vu la lettre que je vous ay écrit de Paris le 15 juillet 1685 [...] je suis obligé pour en arrester le cour de desclarer les raisons qui m'y ont obligé, et de confesserles criminelles desmarches que j'ay faites [...] A la fin du mois de Septembre dernier, Monsieur l'Intendant de Limoges m'envoya chercher précipitamment, trois fois dans huict jours, pour me dire de la part du roy qui falloit changer de religion et après d'assé longues conférence que j'us sur cette matière aveq luy, Monsieur l'Evesque de Saintes et quelques religieux voyant que je ne pouvois estre convaincu par leur raisons, il m'envoya un maréchal des logis et quatre dragons avec ordre exprès de par escript de demeurer ches moy jusqu'à ma conversion et celle de ma famille²⁰.

Ce récit de dragonnades n'est qu'un témoignage parmi des milliers d'autres, de l'arsenal législatif déployé par le pouvoir royal contre les protestants de France. Néanmoins cette lettre en particulier mérite notre attention car elle se trouve à l'origine de l'immigration vers l'Irlande de Mr de Champagné et de deux de ses fils.

²⁰ Thomas Philip Le Fanu, *Marie de la Rochefoucauld de Champagné dans her escape from France in 1687*, Londres, Spottiswoode, Ballantyne & Co, 1928. p. 17.

Effectivement la conversion de Mr de Champagné s'avère être fausse, comme il l'explique plus loin dans sa lettre : « *Je confesse donc, bien que je n'y aye esté que de fort loin à loin, qu'il me fallut faire des dissimulations indignes d'un chrestien*²¹ [...] ».

Cette pratique courante chez les protestants se retrouve dans de nombreux récits. Isaac Dumont de Bostaquet devra lui aussi faire face aux menaces et aux pressions pour qu'il se convertisse. Il préférera fuir la France clandestinement plutôt que de se soumettre. M. Champagné, donc, feint sa conversion dans le but d'assurer la protection de sa famille. Bien entendu ceci n'est pas suffisant pour les autorités qui contraignent à assister à une messe, et célébrer le culte catholique. Le sacrifice de ses convictions permit pour un moment de limiter la pression autour de sa famille.

Mais très vite les autorités vont se tourner vers son épouse, Marie, et exiger qu'elle aussi se convertisse avec ses sept enfants. C'est dans ce dessein qu'elle part se cacher à La Rochelle en 1686. Dans un récit qu'elle débute en janvier 1690 (dans laquelle Mme de Champagné prend beaucoup de liberté vis-à-vis des règles d'orthographe de la langue française), elle raconte sa migration hors de France et comment elle a fait face aux autorités françaises :

Après avoir hu les dragons ches moy par plusieurs lojemen nous humes le maleur désiné. Pour esviter d'aller à la messe je fu demeuré à La Rochelle et y mené ma famille. [...] Je ne pu sorty pour la première année. [...] Estan ches le gouverneur il me dit quil avait des ordres de la cour pour me faire retourné ches moy parce con soupsonnet que jusse choisy un port de mer pour sorty du royaume. [...] Mon oste donna un billet que je luy dicté don voisy la teneur : Je promis que Me de Champagné et sa famille ne sortiront point du royaume jusques à nouel que Mr de Champagné cera ysy, et dès que le dit Sieur de Champagné cera ysy et aura paru en public je ceres decharjé de tout. On ce contanta de cela et dès que mon mari fut arivé il ala manjé ches le gouverneur et fut de ses partie pur mieux decharjer nostre amy²².

La pratique de la prise d'otage était courante durant la répression contre les catholiques. En retenant leurs proches, les autorités espéraient faire plier la volonté des huguenots récalcitrants. Mr de Champagné étant au parlement de Bordeaux pour négocier

²¹ Ibid. p. 18.

²² Thomas Philip Le Fanu, *Marie.... op.cit.*, p. 12.

le maintien de ses terres familiales sa femme n'a d'autre choix que de se cacher à La Rochelle, ville connue pour être le dernier point de passage des huguenots avant de quitter la France. Puisqu'elle n'a pas abjuré, la question d'un possible exil se pose pour les autorités qui préfèrent agir et la garder prisonnière. La loi interdisait aux huguenots de quitter le pays sans autorisation du roi. Aussi nombreux furent les huguenots, qui en essayant de fuir le royaume, par la mer ou par la terre, se retrouvèrent aux arrêts et condamnés aux galères ou à mort. La lettre de Marie de Champagné, bien que concise, donne une idée de l'ampleur de la tâche :

Le dixiesme avril, 1687, mes quatre filles et mes deux plus jeunes guarson avec ma cousine de Mascriée sortire de La Rochelle la nuit. On despoula une barique de vain quon jeta à la mer et on les cacha en la place. Ce nestet qun navire de dix huit tonos. Il donère douse san franc. [...] Pendan ce tan là je menqui un embarquemen. Je fi une nuit avec mon fis esné et ma servante quatre lieux à pié, le seguon qui par la grasse de Dieu mamena jen fis encore deux pour trouvé la chaloupe qui nous mena au vesseau qui estet trois lieux au mer au pié de la sitadelle de Rei. On nous mit à fon de cale sur de sel où nous demeurame huit jours à lancre bien caché. On nous visita sans nous trouvé. Nous mime à la voile et nous randime à Falmut (1) huit jours après. Ce ne fut pas san peur et bien des risque. Les englois et refugiés du lieu nous resure à merveille venan au devant de nous et nous faisan bien des offres. Il nous semblet sorty de ce con napelle purgatoire et arivé en paradis. La liberté de prier Dieu haut, ne plus craindre les dragons et jans déglise nous sanblet une grande félicité²³.

La liberté pour les huguenots ne s'obtient qu'au prix de grands sacrifices, tant financiers que moraux. La somme de douze cents francs²⁴ est évoquée par Marie de Champagné, comme prix pour être caché à bord d'une embarcation. Le plus généralement ces navires sont marchands, à destination d'un pays du refuge, ici l'Angleterre, et sans aucune garantie que le plan fonctionnera. Plusieurs facteurs à risques sont à prendre en compte : les tempêtes qui peuvent couler les navires, la découverte du plan par les autorités française, ou encore la malhonnêteté des « passeurs » sont tant d'obstacles entre les migrants et leur liberté.

A cela s'ajoutent de grands sacrifices personnels. Dans le cas de madame de Champagné, elle accepte de laisser partir ses enfants bien avant elle, en avril, sans avoir aucune certitude qu'ils survivront au voyage, ou qu'elle-même pourra un jour les revoir.

²³ Thomas Philip Le Fanu, *Marie... op.cit.*, p. 13.

²⁴ Environ 1200 livres ou bien 18000 euros.

Cette angoisse d'être séparés à jamais ne se retrouve pas dans cette lettre, mais des passages dans les mémoires de Jacques Fontaine et Isaac Dumont de Bostaquet font écho jusqu'à aujourd'hui de la douleur encourue par ces milliers de migrants qui laissent tout derrière eux pour un hypothétique refuge. La comparaison avec le purgatoire utilisée par Marie de Champagné pour définir son aventure correspond bien à cette épreuve endurée par des milliers de protestants au moment de la révocation.

La lettre de Marie de Champagné couvre également un autre aspect du refuge protestant, c'est la solidarité qui existe entre les migrants et les populations qui les recueillent. Cette dimension se retrouve également dans le récit de Bostaquet. Face à l'opresseur des protestants il n'y a plus de nationalité qui tienne, on s'entraide comme on le peut. A la suite de son arrivée en Angleterre, Madame de Champagné se rend en Hollande, et plus particulièrement à Rotterdam et à La Haye, où elle rencontre la Princesse d'Orange, future reine d'Angleterre. Elle explique son départ pour les Provinces-Unies par le fait que le roi d'Angleterre Jacques II soit catholique, et qu'elle ne souhaite pas mettre son fils au service d'un papiste. Qui plus est les Provinces-Unies constituent le lieu de rassemblement privilégié des Français, et tout particulièrement ceux qui viennent de Normandie, Bretagne, Poitou, et de l'ouest de la France en général. Par ailleurs comme l'écrit Isaac Dumont dans ses mémoires, Rotterdam est « *devenue presque française par la retraite d'un très grand nombre des habitants de Rouen et de Dieppe [...]*²⁵ »

De la Hollande à l'Irlande

Finalement le périple de Marie de Champagné s'achève en Hollande, à Voorburg où comme elle le dit : « *Je fu la première fransaise qui y pri mession et sis mois après nous nous trouvame soisante refugiés de famille*²⁶ ». Néanmoins l'aventure est tout autre pour son mari qui a réussi à rallier Rotterdam après avoir passé quelques mois en prison. Incorporé capitaine dans les troupes de Guillaume d'Orange sous les ordres du Général Scravemore, il prit part à la conquête de l'Angleterre par le prince d'Orange. Par la suite elle nous apprend qu'il suivit le Maréchal Schomberg, ancien général au service du roi de France, qui dirigeait les troupes anglaises en Irlande. Mr de Champagné tomba malade à Belfast en septembre 1689, et y mourut en octobre de la même année.

²⁵ Isaac Dumont de Bostaquet, *Mémoires d'Isaac Dumont de Bostaquet sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'Edit de Nantes*, Paris, Mercure de France 1968. P. 146.

²⁶ Thomas Philip Le Fanu, *Marie.... op.cit.*, p. 15.

Son fils Josias fut intégré aux troupes anglaises en remplacement de son père. Après la guerre d'Irlande, il s'installe en 1692 à Portarlington, un petit village d'Irlande qui deviendra par la suite le lieu de rassemblement des réfugiés français en Irlande, symbole de la politique d'accueil mise en place par le gouvernement anglais. Marie de Champagné rejoindra son fils à Portarlington, avec ses filles bien entendu, et la famille de Champagné deviendra en peu de temps l'une des familles dominantes de cette petite colonie française sur l'île d'émeraude.

Il est fait plusieurs fois mention des membres de cette famille dans le registre de l'église française de Portarlington, comme par exemple les dates auxquelles Marie de Champagné et son fils sont décédés ; le 14 février 1730²⁷ pour Marie de Champagné, et le 2 mai 1737²⁸ pour son fils Josias. Ces dates démontrent également la viabilité du refuge français de Portarlington puisqu'ils y auront résidé pendant près de 40 années avant de disparaître. Ceci illustre également un fait rare pour l'époque, de mourir loin de chez soi et ne pas reposer dans le même cimetière que ses ancêtres. Tel le fut la condition de ces huguenots qui furent déracinés de la terre de leurs ancêtres, punis pour ne pas aller dans le même temple que le roi de France.

L'exemple de la famille de Champagné est intéressant dans la mesure où il nous montre comment les huguenots vécurent les persécutions à leur rencontre en France, non plus seulement d'un point de vue purement pratique, mais avec une dimension humaine et affective qui est rendue possible par le récit immédiat dans des mémoires ou une correspondance. De plus ceci nous démontre l'étendue du réseau protestant et comment celui-ci s'est amélioré après la révocation de l'Édit de Nantes. Enfin l'épopée de Josias de Champagné, forcé de se convertir au catholicisme en France, envoyé en prison, s'échappant en Hollande, soldat et témoin actif de la Glorieuse Révolution et mourant en Irlande pendant la campagne contre les jacobites, démontre la dimension extraordinaire de la diaspora huguenote, où des hommes et femmes ordinaires connaissent des destinées d'exception et traversent une multitude de pays à une époque où l'immense majorité de la population ne verra jamais ce qui se situe au-delà de la vallée où ils sont nés.

²⁷ Thomas Philip Le Fanu, *Registers of the French church of Portarlington, Ireland.*, Londres Spottiswoode & co 1908. p. 93.

²⁸ Ibid. p. 108.

Chapitre 4 : La Glorieuse Révolution ou l'itinéraire peu ordinaire d'Isaac Dumont de Bostaquet

La Glorieuse Révolution de 1688-1689 qui a permis à Guillaume d'Orange, Stathouder des Provinces-Unies, de succéder à son beau-père Jacques II d'Angleterre à la tête du royaume d'Angleterre est un épisode clé de l'histoire de l'Europe, mais aussi pour l'histoire du protestantisme.

Avant même que Jacques II n'hérite de la couronne d'Angleterre, il possédait déjà des opposants à son accession au trône. Son appartenance au catholicisme (il s'était converti durant les années 1670), faisait craindre à de nombreuses personnalités politiques en Angleterre le retour du catholicisme en tant que religion d'État. De plus la proximité entre Jacques Stuart et son cousin le roi de France Louis XIV laissait entrevoir la possibilité qu'une politique hostile à l'égard des protestants soit également pratiquée en Angleterre et dans les autres territoires sujets à l'Angleterre comme l'Écosse ou l'Irlande. En Irlande justement, la politique de Jacques II était évidemment reçue de façon favorable par la population à forte majorité catholique et opprimée par les rois protestants depuis Henri VIII. Aussi lorsque le 6 février 1685 Charles II décède sans descendance, la couronne revient donc à son frère Jacques. Longtemps mis en cause par la noblesse anglaise, il avait failli être écarté de l'ordre de succession au trône par l'Exclusion Bill en 1679. Néanmoins cette mesure n'aboutira jamais et Jacques se retira à l'étranger pendant quelques années.

Mais ce sentiment de méfiance de la noblesse protestante vis-à-vis de ce roi catholique sera vite caractérisé par la révolte du duc de Monmouth, son propre neveu, en 1686. Par faute de soutien populaire cette révolte sera matée par Jacques II, mais cet épisode laisse entrevoir ce qui se produira quelques années plus tard lorsque Guillaume d'Orange débarquera sur les plages de Torquay en novembre 1688.

L'exil d'un gentilhomme de Dieppe

Accompagnant le prince d'Orange dans sa conquête du trône d'Angleterre, une armée de plus de vingt milles hommes, tous protestants, et pour un bon nombre d'entre eux, de nationalité française, est levée. Parmi ces hommes se trouve Isaac Dumont de Bostaquet. Ce protestant issu d'une famille noble d'origine normande a eu une destinée

singulière, qui nous est connue grâce à ses mémoires qu'il a écrits à la fin de sa vie, alors qu'il s'était établi à Portarlington. Cette destinée particulière l'a mené de sa Normandie natale aux Provinces-Unies puis en Angleterre et enfin en Irlande dans la colonie française de Portarlington où il demeura jusqu'à sa mort le 15 août 1709²⁹.

Ces mémoires retracent sa vie depuis sa naissance jusqu'à l'année 1693 où il s'installe définitivement en Irlande. Ils nous renseignent particulièrement bien sur la vie de ses contemporains, et également sur les moments de crises comme le furent les années après la révocation de l'Édit de Nantes. Il est intéressant de constater que le récit qu'il nous fait des années 1632 à 1685 est aussi long que celui qu'il nous fait des neuf années qui suivirent jusqu'en 1693. Il faut dire que ces années post-révocation seront animées pour ce descendant de l'aristocratie normande.

Orphelin de père dès son plus jeune âge, il est envoyé très jeune en pension, avant de faire ses classes dans une académie militaire près de Paris. Décidant de se marier au début de sa vingtaine (il se mariera trois fois au cours de sa vie), il vit l'existence normale d'un noble protestant de campagne au XVIIe siècle. Mais tout cela change à la révocation. Sommé par l'intendant du roi de se convertir au catholicisme, il refuse et prépare son exil en Hollande où il possède quelques contacts grâce au commerce, mais aussi son oncle qui était militaire au service des Provinces-Unies et auquel il a plusieurs fois rendu visite. Sa tentative d'évasion découverte, il est attaqué sur la plage où il devait s'embarquer avec ses proches. Blessé par un tir de mousquet, il erre accompagné de son cousin, parfois chez de la famille, tantôt chez des amis. Dès lors sa décision est prise, il lui faut rallier les Provinces-Unies par la terre, et sacrifier derrière lui tout ce qu'il possède. Ses biens sont saisis par l'État, ses proches sont emprisonnés, mais il parvient tant bien que mal à se frayer un chemin jusqu'à La Haye puis Rotterdam en juin 1687.

Le réfugié devient soldat, illustration d'une pratique courante

Il y rencontre alors la population française du refuge. Ses mémoires deviennent alors un témoignage de ce que pouvait être la vie dans un pays du refuge. Il nous détaille ses rencontres avec d'autres réfugiés, originaires de Dieppe comme lui ou bien de

²⁹ Thomas Philip Le Fanu, *Registers...op.cit.*, p.63.

Normandie, mais fait aussi connaissance avec d'illustres réfugiés comme le docteur Burnet, opposant à Jacques II et qui deviendra l'évêque de Salisbury sous Guillaume III. Il rencontre aussi la fille du marquis de Saint-André Montbrun qui fut le chef protestant du Dauphiné durant la guerre civile des années 1620, et qui s'était vu proposé le poste de maréchal par Mazarin en échange de sa conversion. Dumont de Bostaquet nous raconte comment il a pu rencontrer le prince d'Orange, par l'entremise d'un de son parent M. de Torcé résident à La Haye depuis bon nombre d'années. Ainsi Isaac Dumont rencontra Guillaume d'Orange et décida d'entrer à son service, au sein de l'armée des Provinces-Unies. Il mentionne alors qu'il n'est pas le seul Français à vouloir s'engager dans les rangs de l'armée puisque : « *Il ne se trouva que MM. Du Petit-Bosc, Bétencourt et Saily, son frère et moi : nous prêtâmes tous serment de fidélité au Conseil d'Etat, ce que je fis de toute mon âme [...]*³⁰. »

Cette volonté de s'engager dans l'armée du prince d'Orange peut s'expliquer de plusieurs façons. Dans un premier temps cela répond à un impératif financier. En effet lorsque qu'il émigre vers la Hollande, Isaac Dumont tire un trait sur tout ce qu'il possède en Normandie. Son héritage familial, ses propriétés mais également ses sources de revenus. Par conséquent comme il l'explique dans son ouvrage :

Le temps approchoit pour l'examen, je craignois que l'on ne m'accordat pas ce que je souhaitois ; car, quoique je ne fusse pas venu en Hollande en vue de faire ma fortune, mais uniquement pour chercher la liberté de ma conscience, et faire ma réparation de ma signature que j'avois été assez malheureux de donner (dont je m'acquittai en présence de tous les ministres et anciens de l'Eglise de La Haye), cependant puisque je ne pouvois jouir des avantages que Dieu me présentoit, il n'étoit pas juste de les négliger³¹.

Le fait est que Bostaquet, à l'opposé des artisans huguenots qui se sont exilés en masse, ne possède aucun savoir pratique lui permettant d'exercer un métier capable de lui assurer des revenus suffisants pour vivre. Par conséquent il n'y a rien d'étonnant à retrouver un bon nombre de nobles français dans les rangs de l'armée orangiste. La raison à cela est qu'une majorité d'entre eux ait passée dans sa jeunesse dans une académie

³⁰ Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit.*, p .152.

³¹ Ibid., p. 153.

militaire et possédaient donc une relative expérience de la guerre. De plus le fait d'appartenir à la noblesse leur offrait la certitude d'obtenir rapidement un rang important, de type capitaine ou lieutenant, puisque les grades les plus élevés de l'armée étaient réservés à la noblesse durant l'Ancien Régime. L'intérêt pour ces réfugiés était alors de justifier leurs états de service afin de prétendre à une pension militaire payée par le gouvernement qui les accueillait.

Aussi tout ce que les prétendants ont à fournir à l'examen se résume à des documents prouvant qu'ils ont bien occupé tel ou tel grade dans l'armée française. Grâce à ses contacts Dumont de Bostaquet parvient à fournir les preuves nécessaires et se retrouve donc incorporé comme capitaine dans l'armée du prince d'Orange. Demandant à pouvoir demeurer en garnison, il obtient de pouvoir rester à La Haye pour être à proximité de ses proches et continuer à recevoir des nouvelles de sa famille restée en France.

Ceci nous amène à une autre raison qui pousse les huguenots à s'engager dans l'armée de leur lieu de refuge : l'esprit de revanche. Les sévices subis en France, les persécutions, et la perte d'amis ou de familiers proches sont autant de raisons qui poussent les Français à s'engager contre cette « *ingrate patrie*³² » comme l'écrit Isaac Dumont.

Il apparaît clairement que la Glorieuse Révolution, ainsi que de la guerre d'Irlande qui opposa jacobites et orangistes, sont perçues comme une revanche par la population protestante d'Europe. Ce conflit comporte les mêmes caractéristiques que les guerres de religions qui ont eu lieu au XVIe siècle en France, à la différence que l'objectif de Guillaume d'Orange est de récupérer la couronne d'Angleterre des mains des « papistes ». Dès lors le prince d'Orange est considéré comme un héros et, un libérateur par Bostaquet. Le futur roi d'Angleterre devient le porte-étendard de la cause protestante en Europe. Il incarne un pouvoir politique capable, de par sa fonction de Stathouder des Provinces-Unies qui fait de lui un dirigeant européen important, mais porte aussi en lui un idéal de protection des huguenots par la renommée du refuge hollandais. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'à l'aube de la guerre en 1688, Isaac Dumont explique qu'il se sent : « [...] prêt de sacrifier avec joie ce qu'il me reste de jours au service d'un Etat et d'un prince à qui je dois le repos de ma vie et la liberté de ma conscience³³ »

³² Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit.*, p.131

³³ Ibid. p. 171.

De la campagne normande au palais de Westminster

Ces mémoires d'Isaac Dumont de Bostaquet permettent alors de pénétrer dans l'organisation de l'armée orangiste qui se prépare à mettre cap sur l'Angleterre, et plus tard l'Irlande, et nous apporte des connaissances sur le rôle des Français durant ce conflit.

En premier lieu Bostaquet nous explique comment les troupes de Guillaume d'Orange se sont constituées et nous donne de précieuses informations sur le comportement des Français et des réfugiés en général :

S.A.R n'eut pas fait plutôt connaitre que son dessein étoit de passer en Angleterre, que tout le monde s'empressa à lui donner des marques de son zèle et de son attachement à son service. Les réfugiés en général portant l'épée, officiers et autres, se rendirent à La Haye et donnèrent leurs noms pour être enrôlés dans cette guerre sainte. Ceux qui étoient pour la cavalerie les donnèrent à M. de L'Estang, et de l'infanterie à M. de La Melonnière. Ces deux colonels remplis de grands mérites avoient été nommés par le prince pour recevoir les noms de ceux qui voudroient faire le voyage avec lui : le nombre en fut fort grand et les vieillards comme les plus jeunes se disposèrent à suivre ce libérateur³⁴.

Deux choses ressortent de ces quelques lignes. En tout premier lieu le caractère sacré du conflit entre les jacobites et les orangistes. L'expression « *guerre sainte* » est clairement utilisée par Bostaquet pour qualifier ce conflit qui n'est pas que politique. Certes il est question de renverser le souverain d'une des premières puissances européennes de l'époque, mais ceci est basé sur un motif purement religieux et en aucun cas sur une volonté expansionniste des Provinces-Unies. Qui plus est c'est à l'appel des nobles anglais que Guillaume d'Orange se lance dans cette campagne militaire. Ce passage est ignoré par Bostaquet, qui voit en Guillaume d'Orange un libérateur pour les Anglais qui « *gémissaient sous la tyrannie de Jacques second, leur roi [...]*³⁵ »

D'autre part ce passage nous apporte la preuve que les officiers français étaient extrêmement bien considérés par le prince d'Orange, puisque La Melonnière et de l'Estang, deux Français, occupent un grade important (colonel) et sont chargés du recrutement des réfugiés. Ceci représente pour le prince l'avantage d'avoir des officiers

³⁴ Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit.*, p. 174.

³⁵ Ibid. p. 173.

capables de donner des ordres en français et par conséquent de permettre une intégration plus rapide et plus efficace des recrues dans le corps d'armée.

Concernant Isaac Dumont de Bostaquet, il est incorporé dans le régiment de dragons dirigé par un officier appelé d'Épinguen. Il fait partie, comme il l'écrit, d'un groupe particulier d'officiers : « *Le prince avoit choisi cinquante-quatre officiers pour être incorporés, les uns dans son régiments de dragons et les autres dans celui de Brante [...]. Je fus de ce nombre, et le sieur Des Moulins, mon parent et ami de vieux temps, eu pareille destinée.*³⁶ »

Ironie du destin s'il en est, qu'un huguenot menacé par les dragonnades en France finisse lui-même dragon dans un corps d'armée, cela prouve également que ledit Bostaquet était apprécié du Stathouder et possédait assurément des aptitudes au combat. Toujours est-il qu'il s'embarque donc avec son régiment pour Amsterdam le 12 octobre 1688 accompagné d'autres Français engagés comme lui dans l'armée. Quittant donc la Hollande pour l'Angleterre avec des milliers d'autres soldats parmi lesquels des Français, des Hollandais, des Anglais, des Allemands et mêmes quelques Danois, Isaac Dumont de Bostaquet se compare fièrement à ses pères qui selon lui auraient suivi Guillaume le conquérant de Normandie jusqu'en Angleterre pour participer à la conquête de l'île au IX^e siècle.

Ceci nous amène à évoquer le caractère particulier de cette guerre d'Irlande que s'apprêtent à se livrer protestants et catholiques. En revenant sur l'expression de « *guerre sainte* » employée par Dumont de Bostaquet, force est de constater que ce conflit regroupe tous les éléments d'une guerre sainte. Deux factions religieuses (protestants et catholiques) alimentées en soldats par des états (L'Angleterre, la France, les Provinces-Unies,...) qui se disputent un territoire donné (l'Angleterre et l'Irlande) pour imposer une seule religion sur ledit territoire.

Après un voyage rendu difficile par les conditions climatiques, les troupes hollandaises arrivent à Torquay en novembre 1688, et marchent sur Londres où le 15 décembre Jacques II est chassé du royaume et part s'exiler en France chez son cousin Louis XIV. Le prince d'Orange est déclaré régent du royaume d'Angleterre ce même 15

³⁶ Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit.*, p. 174.

décembre. Lui et son épouse Marie sont proclamés souverains le 14 janvier 1689 et couronnés ensemble le 13 février suivant. Isaac Dumont de Bostaquet ainsi que de nombreux autres huguenots assistent dans la salle des banquets du palais de Westminster à l'avènement sur le trône d'Angleterre de leur protecteur. Singulier destins que celui de ce noble normand.

Chapitre 5 : La Guerre d'Irlande (1689-1691) un conflit religieux à l'échelle européenne

Suite à la conquête du trône d'Angleterre par le Stadhouder des Provinces-Unies, et dorénavant le roi d'Angleterre Guillaume III, rendue facile par la défection de Jacques II, le nouveau souverain doit maintenant soumettre à son autorité les pays dépendants de la couronne d'Angleterre que sont l'Écosse et l'Irlande rétifs à l'idée d'accepter ce coup d'état.

Catholiques et Protestants face à face

Si l'Écosse est la première à se soulever contre le nouveau monarque, Isaac Dumont nous explique que ce conflit fut prompt et favorable au nouveau roi d'Angleterre :

[...] mais si l'Angleterre étoit tranquille, l'Ecosse ni l'Irlande ne l'étoient pas. Le comte de Dundee avoit armé en Ecosse quantité de mutins, et le duc de Gordon tenoit le château d'Edimbourg, capitale de ce royaume, pour Jacques ; mais le général Mackay, commandant les troupes du roi Guillaume, ayant tué dans un combat Dundee, dissipa ce parti et obligea le gouverneur d'Edimbourg à se rendre. Ainsi l'Ecosse, rangée sous l'obéissance de notre nouveau roi l'obligea à penser sérieusement à l'Irlande qu'il sembloit négliger, et les seigneurs de ce pays, dont les biens étoient saisis parce qu'ils suivoient son parti, et protestants, se plaignoient très fort. Le retour du roi Jacques dans ce royaume, que le comte de Tyrconnel avoit maintenu dans son obéissance, fortifié de quelques troupes de France et de munitions de guerre, résolut de se défendre³⁷.

Cependant à peine l'Écosse est-elle soumise que l'Irlande se soulève à son tour. L'arrivée sur le trône d'Angleterre et d'Irlande d'un protestant ne réjouit absolument pas cette île farouchement attachée au catholicisme et pour laquelle Jacques II constituait un véritable espoir de salut et enfin l'avènement d'une dynastie catholique au pouvoir favorable aux Irlandais. Aussi la Glorieuse Révolution de 1689 mit un coup d'arrêt à l'enthousiasme qu'avaient les Irlandais pour le pouvoir anglais. Par conséquent il n'est pas surprenant de voir le comte de Tyrconnell, fidèle à Jacques II et Lord-Député durant son

³⁷ Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit.*, p. 219 – 220.

règne, rallier à sa cause tous les catholiques d'Irlande afin de doter le roi déchu d'une armée capable de reconquérir son trône perdu.

Qui plus est comme l'ajoute Dumont de Bostaquet, la France soutient militairement Jacques II dans sa reconquête du royaume. Louis XIV envoie à son cousin quelques centaines d'officiers français, sous le commandement du marquis de Rosen. Le reste de troupes débarquant avec Jacques II se constitue d'environ un millier d'Anglais, Écossais et Irlandais qui lui sont dévoués. Le sud de l'Irlande étant complètement acquis à sa cause, il marche triomphalement sur Dublin avec son armée catholique.

La riposte s'organise du côté des orangistes qui n'entendent pas désunir l'Irlande de la couronne Anglaise ni la laisser aux mains des catholiques. Témoin de la préparation de cet événement Isaac Dumont raconte dans ses mémoires comment le souverain protestant a prévu de conquérir l'Irlande :

Le roi Guillaume, ne trouvant pas à propos d'abandonner cette île jointe depuis si longtemps avec les deux autres royaumes, fit passer, le mois de juillet 1689, un corps d'infanterie de neuf à dix mille hommes, tant Anglais et Français que Flamands, sous la conduite de M le duc de Schomberg. Il ne falloit pas moins qu'au général de cette réputation, pour entreprendre d'entrer dans une puissante île ennemie avec si peu de troupes et sans cavalerie ; mais sa longue expérience et sa fermeté lui firent surmonter toutes ces difficultés, et soutenant la justice de la cause du nouveau roi il s'embarqua à Highlake, seize milles de Chester, avec toutes ses troupes et aborda cette île heureusement³⁸.

Le conflit entre protestants et catholiques pour la couronne d'Angleterre se jouera donc sur le sol Irlandais, ce qui est plutôt logique compte tenu que cette terre est le théâtre de l'affrontement centenaire entre les deux religions. Face aux troupes jacobites se trouve ce qui pourrait s'apparenter à une « coalition protestante internationale » rassemblée par Guillaume III. N'oublions pas que la Ligue d'Augsbourg fondée en 1686, pour faire face à la France et Louis XIV, réunit les princes protestants d'Europe et que par conséquent il n'y a rien d'incongru à les voir s'unir sous la bannière de Guillaume d'Orange pour l'aider à conquérir les possessions anglaises.

Ainsi donc parmi les neuf à dix milles hommes qui s'embarquent pour les côtes Irlandaises, de nombreuses nationalités protestantes d'Europe sont représentées et non

³⁸ Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit.*, p. 220.

seulement des Français, des Anglais et des Flamands comme nous l'indique Bostaquet. La majorité de ces soldats engagés proviennent de l'armée *libératrice* conduite par le prince d'Orange en Angleterre. Or nous avons vu que parmi ces hommes, au milieu des milliers de flamands et huguenots en exils se trouvaient des Allemands, des Danois et même des Suédois, venus soutenir la cause protestante à travers la conquête de l'Angleterre.

Dès lors la guerre d'Irlande, ou *Guerre des deux rois* comme on peut la retrouver baptisée dans certains ouvrages, est à double enjeu. Le plus important demeurant le combat entre deux rois pour une seule couronne, et pas la moindre, l'Angleterre étant l'une des puissances dominantes de Europe. Mais au second plan se dessine un affrontement religieux majeur, dont l'issue pourrait bien décider du destin du protestantisme en Europe.

Des Français de part et d'autres

L'importance des huguenots dans ce conflit est primordiale, puisqu'ils constituent deux à trois mille soldats des effectifs de Guillaume III. Le chef des opérations sur le sol Irlandais, le duc de Schomberg, était un ancien général des armées de Louis XIV et vraisemblablement l'un des militaires les plus doués de sa génération. Lorsque le roi de France proposa à cet Allemand d'origine le bâton de maréchal de France, en échange de sa conversion au catholicisme, ce dernier refusa et quitta le service du Roi-Soleil. La France perdit alors un tacticien hors-pair et se créa par là même un potentiel ennemi. En effet le vieil homme, âgé de 80 ans lorsque la campagne d'Irlande débute, se met alors au service de Guillaume d'Orange qui se retrouve alors avec un excellent stratège militaire capable de mener à bien la conquête de l'Irlande et presque offert par son adversaire.

Les trois régiments français présents sur le sol irlandais pendant le conflit sont dirigés par le colonel Du Cambon, le colonel De La Melonnière, et le comte La Caillemotte. Ce dernier est le frère du marquis de Ruvigny, Henri de Massue, que nous avons déjà évoqué plus en amont. Les registres de l'armée anglaise concernant cette campagne nous indiquent que les trois régiments français établis en Irlande pour l'année 1689/90 sont composés chacun de 780 hommes. Ceci fait donc 2340 huguenots engagés dans le conflit, auxquels il faut ajouter les 400 cavaliers sous le commandant du duc de Schomberg, pour un total de 2740 Français engagés dans les forces anglaises. Néanmoins ce nombre n'est pas définitif dans la mesure où quelques Français se sont retrouvés dans d'autres compagnies. Ces troupes comportent à la fois de simples soldats, parfois inexpérimentés, mais également des officiers formés à l'art de la guerre. Au sein de ces

trois régiments se trouvent des personnages que nous avons déjà croisés comme Josias de Champagné senior, qui meurt à Belfast au début de la campagne, mais aussi son fils du même nom qui intégrera les troupes de La Melonnière à l'âge de 16 ans.

Isaac Dumont de Bostaquet est lui aussi envoyé en Irlande, au sein d'un régiment composé de Hollandais et de Français, cependant son départ se fait plus tardif et il ne rallie les côtes Irlandaises qu'en septembre 1689. Sa première campagne d'Irlande comme il nous la décrit dans ses mémoires, se résume à quelques légères escarmouches avec des éclaireurs jacobites et finalement davantage de soldats moururent de maladies diverses que des combats :

Dans ce temps, M. Dumont mon parent, capitaine incorporé dans le régiment de La Caillemotte, tomba malade à Mountjoy, son quartier ; il se fit apporter à Lurgan par le lac chez le sieur Desmoulins ; son frère le sieur Du Bourgay, qui l'accompagna, tomba malade aussitôt. Je les fus voir l'un et l'autre ; le premier fut jugé d'abord en péril, et je fis apporter l'autre chez mon hôtesse. Enfin la fièvre ayant continué six ou sept jours avec un grand flux au sieur Dumont, il expira dans nos bras avec une très grande résignation. Le Bourgay, jeune et vigoureux, fut fort malade, mais se remit en peu de temps³⁹.

Le nombre de huit mille soldats protestants qui périrent du fait de la maladie et de la disette durant l'hiver 1689-1690 est avancé par Pierre Joannon⁴⁰. La situation était similaire du côté des troupes de Jacques II, tant et si bien que les émissaires du roi de France demandèrent à Louis XIV d'envoyer des renforts. Cette demande eut pour effet de faire rentrer définitivement la France dans le conflit, puisque le 12 mars 1690 débarquèrent à Cork quelques 7000 soldats français commandés par un certain Antoine, comte de Lauzun.

Du côté des huguenots, il est à signaler qu'ils se sont bravement comportés et ont joué un rôle décisif à plusieurs reprises durant ce conflit. Aussi c'est au siège de Carrickfergus, durant l'été 1689, qu'ils se sont illustrés pour la première fois, comme l'écrit Bostaquet :

³⁹ Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit.*, p. 229 – 230.

⁴⁰ Pierre Joannon, *Histoire de l'Irlande*, Paris, Perrin, 2009, p. 135.

Les Français commencèrent à ce siège à se faire connaître. Le général pour ne pas paraître manquer de cavalerie fit monter à cheval quantité d'officiers des trois régiments de la Melonnière de Cambon et de Caillemotte lesquels entrèrent dans le pays jusqu'à Lorgain et Portedone d'où ils chassèrent les ennemis portèrent la terreur partout⁴¹.

Plusieurs ouvrages rapportent le favoritisme du duc de Schomberg vis-à-vis des soldats français au sein de son armée. Il aurait même déclaré au roi Guillaume III qu'il obtenait plus de satisfactions par l'action des trois régiments français qu'il ne pouvait en tirer du reste des troupes. Cependant la bravoure des officiers français connaîtra son apogée à la Bataille de la Boyne le 12 juillet 1690, où le valeureux duc de Schomberg trouve la mort, ainsi que le comte La Caillemotte, le frère cadet du Marquis de Ruvigny, alors qu'ils affrontaient les soldats jacobites sur le champ de bataille. La légende veut qu'en apercevant les troupes françaises envoyés par Louis XIV, Schomberg ait rallié ses troupes huguenotes avec ce cri : « *Allons, mes amis, rappelez votre courage et vos ressentiments, Voilà vos persécuteurs⁴² !* » avant d'être encerclé par ses ennemis et de succomber de plusieurs coups de sabre et d'une balle de carabine qui lui perça la gorge.

Quand bien même il est impossible de savoir si ceci appartient plus au mythe du guerrier qu'à la réalité du champ de bataille, toujours est-il que ce cri de guerre est révélateur d'un état d'esprit pour les huguenots engagés dans le combat. Animés d'un esprit de revanche et d'une véritable ferveur, ils sont prêts à aller jusqu'au sacrifice ultime pour soutenir le prince qui leur a offert l'exil et qui se dresse en porte étendard de la cause protestante. Ainsi Isaac Dumont égraine au fil des pages de ses mémoires les noms de ses compagnons de combats français, morts au combat, pour défendre leur religion⁴³.

La victoire de la Boyne acquise aux orangistes, Jacques II bat en retraite avec ces troupes vers le sud de l'Irlande puis la France. L'armée protestante continue alors son avance. Les mémoires de Bostaquet nous apprennent que le régiment de La Melonnière fait tomber la ville de Drogheda, au nord de Dublin, et que le roi peut alors entrer dans Dublin. Il y est couronné roi d'Irlande. Dès lors les troupes orangistes se tournent vers l'intérieur du pays, et conquièrent les unes après les autres les villes tenues par les catholiques.

⁴¹ Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit.*, p 220.

⁴² Pierre Joannon, *op.cit.*, p 136.

⁴³ Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit.*, p. 236, 238, 244, 247, 249, 251, 261.

C'est à Limerick que va s'arrêter l'avancée de l'armée protestante, lorsqu'un gouverneur français du nom de Boisselot parvient à résister aux troupes de Guillaume III, lors d'un siège qui dura d'août à septembre 1690 et durant lequel l'armée orangiste et les troupes françaises payèrent un lourd tribut, comme le rapporte Bostaquet : « *Cette entreprise ne servit qu'à nous faire perdre bien du monde ; le régiment des gardes flamandes perdit beaucoup d'officiers, mais, plus que tous, les régiments français de La Caillemotte, devenu Belcastel, et de Cambon : le premier fut blessé⁴⁴.* »

Les huguenots français décisifs en 1691

Revenu en Angleterre pour l'hiver ; Guillaume III se rend à La Haye pour préparer avec les autres princes protestants la suite des opérations pour le printemps 1691. Mais avant de quitter le sol anglais, le souverain prend le temps de nommer Henri de Massue de Ruvigny général major des armées, poste occupé auparavant par le duc de Schomberg. Isaac Dumont est également témoin de cet événement et fait part à la foi de sa joie et de son étonnement :

Ce même jour le roi, qui étoit sur son départ pour la Hollande, pour avec tous les princes Confédérés prendre des mesures pour la campagne, donna notre régiment audit sieur de Ruvigny, avec la charge de général major de ses armées. Cela se fit publiquement, et le roi lui donna des marques de son estime en termes très forts. [...] Il m'embrassa et me dit le présent que le roi lui venoit de faire Je lui fis connaître qu,e pour être des derniers à le féliciter, je n'étois pas le moins sensible : lors nous remontâmes en carrosse et le ramenâmes à son appartement à Saint James. [...] Toutes ces faveurs attirèrent les compliments d'une infinité de monde à notre nouveau colonel, mais donna lieu de beaucoup de surprise de le voir s'engager dans le service, lui qui menoit une vie retirée et dont l'occupation n'étoit qu'à faire du bien aux réfugiés, et en général à obliger tout le monde. Quoiqu'il fût fort bien à la cour, n'ayant point pris parti d'abord pour le prince et jouissant de ses biens de France qui sont fort grands, chacun croyoit qu'il ne voudroit pas changer son genre de vie⁴⁵.

Cette nomination de Ruvigny par le roi, à un poste clé, témoigne s'il en était encore besoin de l'attachement du Prince d'Orange envers les huguenots et en particulier les réfugiés qui se sont ralliés à lui dans leur exil aux Provinces-Unies. Au-delà de la nomination d'un Français dans le commandement de ses troupes, ce qui surprend

⁴⁴ Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit.*, p. 249.

⁴⁵ Ibid. p. 258-259.

d'avantage comme l'explique Bostaquet, c'est que le marquis de Ruvigny, bien qu'ayant une expérience militaire honorable lorsqu'il était encore au service de la France, sorte de sa réserve pour prendre part aux combats, lui qui était resté en retrait durant tout le conflit.

Néanmoins cette entrée dans le corps de l'armée anglaise sera bénéfique pour Henri de Massue de Ruvigny qui sera récompensé de ses services par Guillaume III avec le titre de baron de Portarlington et de vicomte de Galway (et plus tard encore comte de Galway) et un bon nombre de terres sur le sol Irlandais. De plus il deviendra également l'un des Lord-Justice d'Irlande en 1697 et jusqu'en 1701. Ceci fera de lui le premier huguenot d'Irlande, et l'investira officieusement comme le protecteur des Français d'Irlande. Il est à l'origine de l'installation de la colonie huguenote de Portarlington, et a aussi beaucoup œuvré pour permettre aux diverses églises françaises d'Irlande de subsister comme nous le verrons plus loin.

L'année 1691 marque la dernière année de la campagne d'Irlande, et témoigne une fois encore de l'héroïsme des soldats français engagés qui jouent un rôle primordial dans la victoire des troupes protestantes à Aghrim, où Ruvigny et ses hommes connaissent de lourdes pertes mais remportent un succès capital dans la campagne contre les forces catholiques. Réfugiés à Limerick les troupes Irlandaises de Tyrconnell n'ont d'autre choix que de capituler. S'en suit alors le 13 octobre d'un traité de paix entre les deux parties, qui octroie aux catholiques d'Irlande une certaine liberté de culte, et donne la possibilité aux combattants catholiques de quitter le royaume d'Irlande. Ainsi plus de 10.000 catholiques selon Isaac Dumont⁴⁶ ont quitté l'Irlande pour la France suivant le roi vaincu Jacques II en exil.

Cet épisode qualifié de « vol des oies sauvages⁴⁷ » commémore l'exil des milliers de soldats irlandais qui se sont mis au service du roi de France (ou d'autres pays en tant que mercenaires) et servirent dans des régiments spéciaux des troupes françaises jusqu'en 1791. Ces Irlandais catholiques exilés en France offrant leurs services au roi de France sont en quelque sorte les cousins de ces Français protestants exilés en Irlande et qui mirent leurs armes au service du roi d'Angleterre. L'autre côté du miroir pourrait-on dire.

⁴⁶ Isaac Dumont de Bostaquet, *op.cit* ,p 262.

⁴⁷ « the flight of the wild geese »en Anglais.

En fin de compte la guerre des deux rois, ou guerre d'Irlande, doit être considérée comme un fait marquant et un tournant dans l'histoire européenne, Irlandaise, et protestante. Tout d'abord parce que l'Angleterre et son empire sont de nouveau dirigés par un monarque protestant, après que l'Europe catholique a longtemps cru en la capacité de Jacques II à ramener la couronne d'Angleterre dans le giron de Rome. Ce renversement sonne également le glas des espoirs de liberté des Irlandais qui avaient fondé de grands espoirs en Jacques II dans l'optique d'un relâchement des persécutions lancées deux siècles auparavant. Enfin cette victoire pour les huguenots rime à la fois avec une vengeance contre le papisme, un camouflet infligé aux armées françaises qui les ont chassés de la terre de leurs ancêtres et aussi la possibilité d'un horizon enfin souriant avec la promesse de vivre en pays dans une nation protestante.

Partie 3

La pérennisation du refuge Irlandais, l'établissement des Français en Irlande

Chapitre 6 : Qui étaient les huguenots : étude des Français de Dublin

Une fois le conflit entre jacobites et orangistes terminé, l'Irlande retrouve la paix, et les réfugiés français commencent à se rassembler dans la capitale Irlandaise. Motivés par le renouvellement de l'acte de 1662 favorisant leurs conditions d'arrivée en 1691, certains d'entre eux ont traversé les mers pour rejoindre Dublin, d'autres encore ont rejoint un parent ou un proche qui s'était installé ici durant la première vague d'immigration. De très nombreux soldats choisissent de rester en Irlande après le conflit et en profitent pour faire venir auprès d'eux leurs proches restés sur le continent.

Ce que nous enseignent les sacrements recensés dans les divers registres

Dès que les huguenots se retrouvent à l'abri des persécutions, ils s'organisent alors dans les différentes églises réformées de Dublin. La plus importante étant bien entendu l'église française de St Patrick qui s'était établie en 1666 et qui connaît une véritable expansion à ce moment-là de son histoire. Pour se rendre compte de l'évolution de l'activité dans la communauté protestante française, le mieux est encore de se reporter aux registres de ces églises. Ainsi il est possible de constater l'évolution de la population huguenote de Dublin dans le temps. Pour ce faire, nous pouvons nous tourner vers l'étude du nombre de baptêmes, mariages et décès répertoriés dans les registres des diverses églises. Le premier graphique⁴⁸ nous indique le nombre de baptêmes, mariages et décès recensés au sein de la communauté de l'église de St Patrick⁴⁹.

Premier élément que nous pouvons facilement identifier, le nombre de sacrements recensé explose au début des années 1690, juste après la résolution du conflit entre jacobites et orangistes. Ceci nous permet donc de relativiser l'importance de la migration antérieure au conflit, qui bien que significative, ne connaît pas de données aussi importantes malgré l'impact de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. En effet lorsque nous comparons le nombre de mariages par exemple, ils connaissent une augmentation entre 1681 et 1686, en corrélation avec le début des persécutions en France. Néanmoins ces

⁴⁸ Voir Figure n°1

⁴⁹ Malheureusement les baptêmes ne sont plus répertoriés après 1686.

chiffres sont nettement en dessous de ceux concernant les mariages sur la période faisant suite à la fin du conflit entre Jacques II et Guillaume III. A partir de 1692, et jusqu'en 1711, chaque année le nombre de mariage sera significativement supérieur à celui des années 1680.

Ensuite la période qui couvre le conflit entre jacobites et orangistes est quasiment vierge, ce qui laisse à penser que les activités de l'église ont été ralenties, probablement parce que de nombreux huguenots se sont enrôlés dans les forces militaires anglaises afin de soutenir Guillaume d'Orange dans sa conquête du pouvoir. Il est aussi tout à fait possible que le climat de tension entre protestants et catholiques ait été exacerbé durant cette période et que par conséquent un certain nombre de huguenots aient fuit l'Irlande pour l'Angleterre ou ailleurs par peur des représailles des catholiques contre les populations civiles protestantes.

Après la guerre et dans les dernières années du XVIIIe siècle il est facile de constater une augmentation du nombre de mariages et de décès. Le nombre des mariages va surpasser aisément les chiffres d'avant la guerre. Le nombre de décès va littéralement exploser entre 1698 et 1705, possiblement parce que les personnes âgées qui ont dû quitter la France tard dans leur existence sont arrivés en fin de vie et que par conséquent leur regroupement dans le refuge de Dublin fait apparaître cette singularité démographique, qui n'aurait pas été relevée si la migration n'avait pas eu lieu, puisque faisant parti de l'évolution démographique normale d'une population. Une explication similaire semble tenir la corde pour expliquer le nombre croissant de mariages durant cette période (1699-1704). En effet le nombre de jeunes enfants ayant émigré avec leurs parents au moment de la révocation sont maintenant arrivés à l'âge adulte et donc en âge de fonder une famille et de se marier.

Néanmoins il est plus plausible que ce pic des mariages corresponde à une amélioration des conditions de vie des huguenots en Irlande. Comme nous l'avons vu en première partie, malgré l'instauration en 1691 de l'acte en faveur de l'immigration des protestants étrangers en Irlande, les conditions de vie de ces derniers n'étaient pas très bonnes. Avec l'action de la House of Commons en faveur des étrangers en 1698, leurs conditions de vie s'améliorent et par conséquent le nombre de migrants peut augmenter, les

réfugiés déjà sur place pouvant faire bon écho de leur vie en Irlande et ainsi motiver des proches pour les rejoindre.

Enfin nous pouvons observer que le nombre des mariages et décès connaît un net recul à partir de 1710. Ceci s'explique par le fait que la migration des huguenots hors de France s'est réduite depuis un certain nombre d'années et que par conséquent il n'y plus ou peu de nouveaux arrivants dans le refuge Irlandais. Qui plus est avec la mort de Louis XIV en 1715 la politique répressive à l'encontre des huguenots va commencer à s'estomper et par conséquent limiter encore le nombre de mouvements de réfugiés vers l'Irlande.

Cependant pour faire face au nombre grandissant de migrants français arrivant en Irlande, il a été décidé la création d'une seconde église conformiste, l'église de St Mary Abbey. Reconnue officiellement en 1705 (mais officieusement ouverte depuis 1701) elle devait permettre au plus grand nombre de réfugiés de recevoir de l'aide et de pratiquer leur religion dans les meilleures conditions. Ceci permet aussi de créer une forme de cohésion entre réfugiés du même pays afin de mieux affronter cette situation d'exil.

Le graphique suivant⁵⁰ reprend le même principe que l'étude du registre de l'église française de St Patrick, et représente l'avantage de répertorier le nombre des baptêmes qui était absent du registre précédent. Par conséquent ces données permettent l'observation d'une évolution démographique plutôt dynamique, avec en moyenne une douzaine de naissances par an pour un nombre de décès relativement faible. Néanmoins ce graphique comporte les mêmes caractéristiques que celui portant sur l'église de St Patrick, à savoir une baisse significative dans la pratique des sacrements qui commence à se faire sentir dès 1707. Sans doute pour des raisons similaires à celles évoquées plus haut.

Un autre graphique⁵¹ montre lui l'évolution des sacrements dispensés par le clergé protestant français après 1715 et la réunification des églises de St Patrick et de St Mary. Première constatation évidente le nombre de baptêmes est de nouveau répertorié et montre un nombre plutôt élevé de naissances semblable à celui observé durant les premières années d'établissement du refuge à Dublin. Néanmoins on constatera que le

⁵⁰ Voir figure n°2

⁵¹ Voir figure n°3

nombre de mariages et de funérailles reste limité pour une communauté comptant plusieurs centaines de personnes. D'autant plus que la réunification des deux églises est décidée en 1716 pour faire face à une baisse des moyens alloués aux églises françaises. Cette fusion a été voulue par Henri de Massue en 1716⁵², probablement pour faire face à la baisse des effectifs dans les deux églises, qui en s'unissant devenaient plus importantes et donc plus à même de répondre aux demandes des fidèles en matière d'aide aux pauvres, d'éducation et de célébration des cultes. Pour autant cette unification n'augmente pas le nombre des sacrements prodigués par les ministres alors que le nombre des fidèles a lui aussi augmenté.

Par conséquent il apparaît plausible que nombre des immigrants français se soient détournés de l'église française, ou bien aient quitté Dublin. La possibilité étant que certains se soient rendu ailleurs en Irlande ou bien dans d'autres pays du refuge, mais aussi que la seconde génération d'immigrés huguenots se soit tout simplement orientée vers les communautés protestantes anglicanes dans une volonté d'intégration, là où leurs parents préféraient rester au sein d'une communauté française fermée.

Cependant, l'église française de Lucy Lane possède également un registre exploitable dans les mêmes formes que les deux précédents. Ce registre commence en 1701 et regroupe les sacrements effectués dans les églises de Lucy Lane et St Peter, qui étaient toutes deux non-conformistes. En effet l'église de Lucy Lane fut fondée à ce moment-là pour contenter les différents entre calvinistes et presbytériens qui se retrouvaient au sein des mêmes églises mais avaient des façons différentes de célébrer leur culte. L'opposition entre les deux remonte à bien avant l'établissement du refuge, lorsque le gouvernement anglais déclara que l'église française de St Patrick devait se plier au culte anglican, tout en octroyant aux Français le droit de faire leurs célébrations en français. Avec l'arrivée d'un nombre plus important de migrants dans la dernière décennie du XVIIe siècle, ils eurent finalement l'opportunité d'ouvrir un lieu où célébrer leur culte de la façon qu'ils souhaitent.

⁵² *French Churches of Dublin, Copies of, or extracts from various Records.* Marsh Library, Dublin, Irlande, s.d.

Un graphique identique⁵³ à ceux réalisés pour les églises conformistes met à jour certains éléments. Premièrement les données obtenues concernant le nombre de naissances se situent à un niveau presque identique aux communautés françaises précédemment étudiées. L'autre point semblable concerne le nombre des mariages qui reste à un niveau extrêmement bas, pas plus de cinq par an, et également un pic du nombre de décès dans la première décennie du XVIIIe siècle. Il faut également noter l'apparition dans ce registre des abjurations faites par les nouveaux réfugiés. Ces chiffres permettent donc de constater que la route vers le refuge irlandais demeure active bien après les vagues d'immigrations successives qui se sont suivies, et malgré la mort de Louis XIV.

L'origine des huguenots irlandais

Au-delà de la question de la fréquentation des diverses églises qui nous renseigne sur l'étendue de la communauté française de Dublin, les registres constituent une source de renseignement non négligeable pour nous informer directement sur qui étaient ces huguenots. Par exemple leur région d'origine en France ou bien pour certains leur profession.

Ainsi sur la période courant de 1680 à 1720 le registre de l'église de St Patrick (puis unifiée à partir de 1716) nous donne parmi les noms cités pour les mariages (comprenant mariés et témoins résidant à Dublin) quelques 259 lieux de provenance (en France comme à l'étranger). Un graphique⁵⁴ reprend ces 259 lieux cités et les trie en fonction de la région à laquelle ils renvoient, établissant ainsi une base de données pouvant nous renseigner sur la provenance des huguenots de l'église de St Patrick. Une carte de la France d'Ancien Régime⁵⁵, vient également mettre en évidence les provinces qui ont fourni le plus de migrants à l'église de St Patrick, parmi les 233 occurrences évoquant une origine française.

Ce recensement se base avant tout sur le lieu qui a été donné par les personnes au moment de leur mariage et peut par conséquent différer de leur véritable lieu d'origine. Parfois certaines personnes déclarent le lieu qu'elles occupaient avant d'arriver en Irlande. C'est pour cela que certaines personnes sont déclarées comme étant originaire d'Angleterre et d'Irlande, ou bien encore de Caroline du Sud. Cependant il faut noter qu'un petit nombre des personnes cités sont effectivement originaire de ces pays et se sont mariée avec des

⁵³ Voir graphique n°4

⁵⁴ Voir graphique n°5

⁵⁵ Voir carte n°2

huguenots. Il faut noter également que certaines personnes ayant immigré en Irlande sont nées au sein d'un pays du refuge, comme le montre par exemple une certaine Elizabeth de Cassel qui se marie en 1685 à Dublin et qui déclare être née à Londres.

Seconde constatation ; l'écrasante majorité des lieux énoncés dans le registre correspondent à des lieux situés sur la côte ouest du royaume de France, ou dans le sud de la France. Il n'y a rien de surprenant à cela puisque nous savons que la majorité des bastions protestants en France étaient concentrés dans ces provinces du royaume.

Ainsi le Languedoc fait office de fournisseur numéro un de migrants en Irlande avec 51 personnes issues de cette province. Viennent ensuite le Poitou et la Guyenne avec respectivement 32 et 33 des migrants. La présence des anciennes places de sûreté (garanties par l'Édit de Nantes) fait de ces régions les plus touchées par l'immigration protestante au moment de la révocation de l'Édit en 1685. La Rochelle par exemple est la ville d'origine de 15 personnes sur les 259 retenues. Ainsi 116 personnes ayant déclaré un lieu d'origine proviennent de ces trois provinces. Si on y ajoute la Saintonge (située entre le Poitou et la Guyenne et d'où proviennent 25 huguenots) et terre historique du protestantisme en France, ce chiffre grimpe à 141 personnes !

Par conséquent ces chiffres, même s'ils ne concernent qu'une partie infime de la population protestante française en Irlande, nous permettent quand même d'esquisser un début d'explication à cette migration huguenote. En premier lieu comme nous l'avons déjà évoqué ces provinces étaient des places fortes du protestantisme français, comprenant de nombreuses places de sûreté comme La Rochelle mais aussi Montauban ou bien Montpellier et Nîmes. Frappés par la répression du gouvernement les huguenots qui ne se sont pas convertis n'ont eu d'autre choix que de fuir. Étant des lieux où la population protestante était dominante, il n'est pas surprenant de voir ces territoires se vider de leur population et on a par conséquent plus de chance de retrouver des réfugiés issus de ces régions dans les refuges protestants. La proximité des grands ports tels que La Rochelle ou Bordeaux peut également avoir joué dans la décision de quitter la France. Par conséquent les destinations privilégiées de ceux migrant par la mer seront l'Angleterre et les Provinces-Unies, avec lesquelles comme nous l'avons vu, le refuge irlandais a tissé des liens particuliers. Le constat est sensiblement différent pour les immigrés issus des provinces de

Normandie (22 personnes) et de Bretagne (6 personnes) dans la mesure où la proximité de l'Angleterre et de la Hollande en faisait une destination évidente. L'exemple d'Isaac Dumont de Bostaquet parlant de lui même .

Néanmoins il est possible de rencontrer des migrants venus des régions intérieures du royaume de France, comme par exemple du Dauphiné (9 personnes), de l'Orléanais (5 personnes) et de l'Île-de-France (10 personnes). Ceci démontre la possibilité pour qui le veut de rallier l'Irlande. La proximité de refuges comme la Suisse ou bien le Saint Empire rend crédible la thèse selon laquelle certains migrants sont d'abord passés par un autre refuge avant de rejoindre l'Irlande. Il est fort possible que ces migrants se soient retrouvés enrôlés dans les forces de Guillaume III, ou un de leurs parents, ce qui expliquerait qu'ils aient rejoint Dublin plus tard.

Les différents métiers chez les huguenots de Dublin

Enfin le dernier intérêt de ce recensement est d'étudier la diversité des métiers cités dans le registre, afin de voir quelle catégorie était la plus représentée, et voir si ceci correspond aux desseins voulus par le gouvernement anglais, notamment avec le renouvellement de l'acte de 1662 en 1691.

Métiers	Nombres
Artisans	23
Marchands	32
Marins	12
Médecins	3
Militaires	46
Ministres	7
Ouvriers	6
Total	129

Ainsi le tableau ci-dessus⁵⁶ contient les 129 métiers répertoriés lors des cérémonies de mariages et de baptêmes par les participants (parents, mariés, témoins, proches...) et classés par catégories. Premièrement il est difficile de passer à côté du nombre de militaires présents dans ce groupe. Qu'ils soient encore actifs ou réformés et pensionnés par l'état, leur nombre indique que la majorité de ceux qui se sont battus aux

⁵⁶ J. J. Digges La Touche, *Registers of the French conformed churches of St. Patrick and St. Mary, Dublin, 1893*

côtés de Guillaume d'Orange dans sa conquête du trône sont restés sur le sol irlandais à la fin de la guerre. La raison est simple, ils ne pouvaient bien entendu pas retourner en France après avoir combattu les armées de Louis XIV, et il était plus intéressant pour eux de demeurer en Irlande, tout en percevant la pension offerte aux soldats réformés de l'armée orangiste, plutôt qu'en Angleterre dans la mesure où une majorité de citoyens anglais ne souhaitaient pas être « envahis » par des hordes de Français venant s'installer définitivement dans leur pays. Ainsi le gouvernement anglais trouve dans sa politique de colonisation du sol irlandais et le système des plantations un moyen idéal de reloger les huguenots. L'exemple de Portarlinton que nous aborderons dans la partie suivante est un exemple parfait de cette politique des plantations adaptée aux huguenots.

Dans un second temps il faut noter le nombre important de marchands (le type de marchandise n'est pas mentionné), artisans, ouvriers et marins qui nous montre que l'acte de 1691 a eu les effets escomptés. Le registre contient les noms de plusieurs orfèvres, joailliers, tailleurs français établis à Dublin. Il est fort probable qu'ils aient bénéficié des avantages offerts par le gouvernement afin de faire venir leur matériel en Irlande. Des documents issus de divers registres de l'église de St Patrick expliquent également que certaines familles huguenotes mettaient en apprentissage leurs enfants chez ces maîtres-artisans français afin qu'ils apprennent un métier tout en restant au contact de leur communauté.

En fin de compte, l'étude des registres des églises françaises de Dublin nous permet de mieux cerner les huguenots d'Irlande en tant que groupe social, par leur nombre, leur activité professionnelle, et également leur fluctuation démographique qui se recoupe avec les jalons temporels que sont les guerres et changements de politique.

Le nombre de ces églises nous permet également de mesurer l'ampleur de la vague de migrants qui s'est rendue en Irlande suite à la révocation de l'Édit de Nantes. En passant d'une seule église à quatre en 1705 et finalement à trois en 1716, nous voyons l'évolution du refuge irlandais croître et décliner à mesure que les générations de huguenots se succèdent. Si les premières générations préféraient rester au sein d'une communauté française fermée et repliée sur elle-même, les générations suivantes ont ressenti la

nécessité de s'intégrer à la population Irlandaise et ont par conséquent abandonné la communauté française pour devenir des Irlandais à part entière.

Chapitre 7 : La colonie de Portarlington

La fondation de cette colonie fait suite à la démobilisation massive des soldats huguenots engagés dans l'armée protestante de Guillaume III. Après sa victoire sur les troupes jacobites emmenée par Jacques II et de le comte de Tyrconnell, Guillaume d'Orange assoit définitivement sa position de roi d'Angleterre. Son rival vaincu et exilé en France, il peut se tourner vers l'administration de son nouveau royaume.

Avant l'arrivée des Français

Général victorieux à l'issue de la Guerre des deux rois, Henri de Massue, marquis de Ruvigny, a été récompensé de sa bravoure et de la qualité de son commandement par son ami Guillaume III qui lui a accordé le titre d'Earl de Portarlington et vicomte de Galway. Ces titres irlandais sont accompagnés de terres dont il devient le protecteur et l'administrateur. Sur ces terres se trouve donc le village de Portarlington, qui possède un passé plutôt agité.

L'origine de ce village remonte aux premières stratégies de plantations mises en place au milieu du XVIe siècle, lorsque pour contrer la révolte des Irlandais, Henri VIII décida de mettre en place des plantations peuplées de colons anglais et écossais protestants afin de mettre les Irlandais en infériorité numérique et mieux les contrôler. Puis au début du XVIIe siècle, les terres comprenant le futur site de Portarlington revinrent à un Irlandais du nom d'O'Dempsey qui avait juré allégeance au roi d'Angleterre. Cependant après la révolution puritaine qui amena l'instauration de la république en Angleterre et l'avènement d'Oliver Cromwell, les O'Dempsey furent chassés de leurs terres. Par ailleurs, beaucoup de membres du clan O'Dempsey fuirent l'Irlande durant cette période et trouvèrent refuge en France, et notamment en Picardie. Une coïncidence pour le moins intéressante.

Leurs terres auraient pu leur être rendues suite à la restauration de 1660, mais des membres du clan s'étaient compromis en signant le pacte de la Confédération Irlandaise. Par conséquent les terres sur lesquelles se situera le village de Portarlington, à cheval sur les comtés de la Reine et du Roi (les comtés d'Offaly et Laois aujourd'hui), sont vendues à un noble anglais du nom de Henry Bennet. Par ailleurs le titre de Vicomte de Clanmalier change et devient Baron d'Arlington. En 1666 une ville est fondée à l'emplacement d'un

hameau et d'un embarcadère situé sur la rivière Barrow, Port Arlington, qui deviendra plus tard Portarlington.

La transmission de Portarlington à Henri de Massue et ses conséquences

Bien plus tard au moment de la Glorieuse Révolution, Henry Bennet, fervent partisan de Jacques II, sera chassé de ses terres et dépossédé de son titre de Baron d'Arlington. Ceci explique comment Henri de Massue a pu hériter de la baronnie de Portarlington. Par conséquent il est également facile de déduire comment les réfugiés huguenots se sont retrouvés à peupler ce village situé à 70 kilomètres de Dublin.

La problématique entourant la gestion des huguenots après le conflit contre l'armée jacobite s'invite jusque dans les plus hautes sphères de l'administration du royaume d'Angleterre. En effet certains lords anglais refusent de recevoir sur leurs terres des migrants français, déjà considérés comme trop envahissants par la population anglaise. Par conséquent l'utilisation de l'Irlande comme un moyen de canaliser la population devient tout à fait plausible. Si l'on rajoute à cela la remise en service de l'Acte de 1662 permettant l'installation et la naturalisation des migrants protestants en Irlande dès l'année 1691, tous les éléments sont réunis pour permettre une immigration massive des Français vers l'île d'émeraude.

Ainsi avec la baronnie de Portarlington sous l'autorité d'un huguenot charismatique, tout juste auréolé de ses succès militaires lors de la campagne d'Irlande, et issu d'une famille protestante qui a longtemps œuvré pour la cause protestante en France, le plan pour attirer les huguenots en Irlande se met en place. Henri de Massue ayant occupé le poste de représentant de la population protestante à la cour auprès de Louis XIV, son aura est très grande auprès de ses coreligionnaires. Son amitié avec Guillaume III est réciproquement utile aux deux hommes. Tous ces éléments sont propices à l'arrivée d'un fort contingent huguenot à Portarlington.

Le contexte particulier de Portarlington

Par ailleurs les registres de l'église française de Portarlington qui contient tous les actes religieux exercés par les ministres français entre 1694 et 1816, comporte de

précieuses informations sur les habitants de ce village. La lecture de ce registre⁵⁷ constitue d'ailleurs un moment intéressant puisque ceci nous permet de retrouver la trace de certains personnages que nous avons évoqué auparavant dans ce mémoire comme Isaac Dumont, ses enfants et Josias de Champagné, sa mère ainsi que ses enfants.

La première remarque qu'il nous est possible de faire concerne le nombre de militaires (actif ou réformés) habitant à Portarlington. La mention de la profession du parrain lors des baptêmes regroupe une écrasante majorité de militaires habitant dans cette ville. Ceci peut s'expliquer par le fait que les soldats français de l'armée protestante de Guillaume III, après avoir vaincu, se sont retrouvés réformés par l'état-major anglais. Pensionnés par le gouvernement pour leurs services (Isaac Dumont de Bostaquet indique dans ces mémoires percevoir 5 Schillings par jour), ils sont en grande majorité encouragés à s'installer à Portarlington sous la protection du marquis de Ruvigny. Ceci permet par la même occasion de constituer une garnison militaire capable, en cas de problème, d'agir contre les Irlandais qui souhaiteraient se révolter.

Sur toute la période qui s'étend de 1694 à 1720, sont cités seulement plus d'une douzaine de personnes exerçant un métier autre que militaire. Les métiers évoqués sont par exemple : cordonnier, maréchal-ferrant, jardinier ou bien boucher. Il demeure néanmoins que l'immense majorité des personnes cités occupent ou ont exercé dans l'armée. Qui plus est de nombreux militaires cités sont également issus de la petite noblesse française, comme par exemple Isaac Dumont de Bostaquet ou Josias de Champagné que nous avons déjà évoqué dans ce mémoire. Ceci démontre le fort contraste entre la population française de Dublin, composée en majorité de migrants civils, et dont une faible proportion est issue de la noblesse française. Par ailleurs le nombre de mariages à Portarlington entre 1694 et 1720 demeure très faible avec à peine plus d'une dizaine de mariages durant ces seize années. Ces chiffres contrastent bien entendu avec ceux des églises de Dublin. Certes le nombre de réfugiés était plus élevé, de l'ordre de plusieurs centaines sur l'ensemble de la ville, mais il n'en demeure pas moins que ce faible nombre de mariages peut s'expliquer par le fait que les personnes qui se sont installées à Portarlington se sont déjà mariées en France, et que par conséquent ils sont venus accompagnés de leurs familles en Irlande.

⁵⁷ Thomas Philip Le Fanu, *Registers of the French church of Portarlington, Ireland.*, Londres, 1908

Par conséquent les éléments précédents nous permettent de répondre à plusieurs points de notre problématique, et de faire la lumière sur certains éléments concernant les huguenots Irlandais. Premièrement nous pouvons clairement voir à la lumière de cette approche du village de Portarlinton qu'il y avait un fort contraste entre les huguenots de Dublin, qui se sont réunis dans cette cité et ont formé une communauté autonome (bien que dépendante des aides accordée par le gouvernement anglais) et la communauté française de Portarlinton qui s'est formée de façon plus artificielle dans la mesure où elle est née de la volonté de Guillaume III et d'Henri de Massue de créer en quelque sorte un « sanctuaire » huguenot en Irlande. Cependant et même si les deux groupes énoncés ont bénéficié de l'Acte de 1662 pour pouvoir s'installer en Irlande et y obtenir la nationalité Irlandaise, il est évident que la colonie de Portarlinton correspond plus à un idéal colonial anglais hérité des siècles précédents, avec une population protestante ciblée pour s'installer dans une zone « hostile » qu'il leur faut contrôler par leur présence.

De plus l'organisation sociale de Portarlinton voulue par Henri de Massue, se veut comme une représentation de la France à une toute petite échelle ; avec une hiérarchie sociale reconstituée où les membres issus de la noblesse occupent un rôle prédominant au sein de cette communauté. Portarlinton est d'ailleurs l'unique cas en Irlande où la population française dépasse la population locale en termes de nombre. Ceci conforte également l'idée de sanctuaire huguenot artificiel.

Pour conclure sur Portarlinton, il est intéressant de constater que l'esprit français s'est fait ressentir jusque tard dans l'histoire, puisque le registre se termine en 1815 et que l'église française ferme ses portes en 1841, soit plus tard que toutes les autres églises françaises d'Irlande (les églises de Dublin sont fermées en 1814–1817) preuve que la population française a nécessité d'un peu plus de temps pour s'assimiler complètement avec la population autochtone.

Chapitre 8 : Louis Crommelin et le réveil irlandais

Comme nous l'avons déjà évoqué, la production de textile irlandais est en déclin depuis le milieu du XVIIe siècle, en partie à cause des événements politiques en Irlande et en Angleterre, et l'acte de 1662 incarnait l'envie de renouveau que le gouvernement anglais a tenté d'insuffler à cette industrie en perdition. L'exploitation de la diaspora huguenote rend de nouveau possible cet idéal à la fin du XVIIIe siècle. Le décollage des manufactures textile d'Irlande est à mettre au crédits d'un huguenot une fois encore : Louis Crommelin.

Un Français au chevet d'une industrie malade

En effet Louis Crommelin cumule à lui seul plusieurs facteurs déterminants voulu par le pouvoir anglais. Premièrement il est protestant, c'est un huguenot, il a quitté la France au moment de la révocation de l'Édit de Nantes. Deuxièmement c'est un artisan extrêmement qualifié, sa famille étant réputée pour être l'une des meilleures dans la fabrication de draperies dans sa Picardie natale comme il le dit lui même :

[...] Je suis natif de St Quintin, un pays où la manufacture du lin a fleurit pendant plusieurs centaines d'années : Mes ancêtres ont, de mémoire d'homme, toujours tirés profits de ce marché. J'ai moi-même continué dans cette voie avec succès durant plus de trente ans ; jusqu'à qu'il plaise à Dieu de levé la Persécution contre les Protestants de France, et ce fut la raison qui (avec de nombreux autres tenants de cette religion) m'a poussé à quitter ce royaume⁵⁸.

Pour autant il a l'avantage de connaître à la fois les méthodes de fabrications françaises, mais également celle des Hollandais. Et ceci constitue le troisième point favorable à sa nomination comme surintendant des draperies royales d'Irlande, la France et les Pays-Bas étaient à la pointe de l'innovation en matière de fabrication de textile depuis le milieu du XVIIe siècle.

⁵⁸ Louis Crommelin, *An essay towards the improving of the hempen and flaren manufactures in the Kingdom of Ireland*, Andrew Crooke, Dublin, 1705. p. 4.

Ceci constitue indéniablement un très bon parcours pour Louis Crommelin qui est invité en 1697 par le roi Guillaume III à venir en Irlande pour y superviser la production de draps : « *Après que je sois arrivé en Angleterre, terre d'asile et sanctuaire des protestants persécutés, Sa Sainte Majesté de Glorieuse Mémoire, le roi Guillaume III m'encouragea à venir et superviser (Autant que je le pouvais) la production de lin dans son royaume*⁵⁹ [...] »

Il accepte l'invitation en 1698, et s'installe à Lisburn, près de Belfast, avec environ trente-cinq familles protestantes qui viendront l'assister dans la fabrication de draperies mais aussi dans l'enseignement de l'art de la manufacture aux Irlandais. Il est gracieusement doté par le roi de 10.000 livres pour commencer son affaire, sur lesquelles il percevra un pourcentage pouvant aller jusqu'à 800 livres, mais également un salaire de 200 livres ainsi qu'un salaire de 120 livres pour ses trois associés. Enfin c'est en 1705 qu'il publie un mémoire portant sur l'état de la manufacture de draps en Irlande.

Un mémoire comme point de départ du renouveau

Dans ce mémoire, il est intéressant de constater qu'il y tient à la fois une tribune politique en même temps qu'il vante les mérites de l'esprit d'entreprise. Ainsi il dénonce les charges trop importantes en France, mais aussi le système politique français :

Vous ne devez pas faire estimation de la pauvreté de ce commerce en France, Flandres, Hollande, Allemagne, en fonction de la pauvreté des habitants de ces pays, où ils sont gérés plus avantageusement qu'ils ne pourraient l'être ici, mais vous devez faire justice à votre constitution et la nature de votre gouvernement, et lier la pauvreté de ces gens au pouvoir arbitraire et despotique de leurs gouverneurs, qui ne cessent de les accabler de taxes, que personne ne peut supporter mais qui leur permettent de profiter d'un commerce lucratif. Par conséquent ceci pourrait sérieusement se refléter sur les dépenses constantes qu'on à faire ceux de Hollande chaque année, et comment ils sont à même de les supporter, de même que leurs nombreuses familles et autres charges conséquentes, avec l'aide de ce commerce ; et n'ont donc rien à craindre dans un pays libre, comme celui-ci, d'accroître leurs revenus si ils installent leur industrie ici.⁶⁰

⁵⁹ Louis Crommelin, *op.cit.*, p. 5.

⁶⁰ Ibid. p. 2-3.

Au-delà d'une critique contre le système politique français et la monarchie absolue de Louis XIV, une critique légitime provenant d'un huguenot chassé du pays par ladite politique, mais également placée à cet endroit pour contenter son employeur la reine d'Angleterre (Guillaume III s'étant éteint en 1702), ce passage du mémoire de Crommelin comporte un autre intérêt. Lorsqu'il mentionne à la toute fin la possibilité pour ceux qui embrasseraient la destinée de tisseur, il fait le lien entre la Hollande et l'Irlande, en expliquant la possibilité qu'auraient ceux qui le veulent, de faire un profit suffisant pour entretenir leur famille (même nombreuse) et de devenir prospère en très peu de temps. Cette phrase est destinée avant tout aux des lecteurs qui seraient potentiellement intéressés par une installation en Irlande.

Car les destinataires de ce mémoire ne sont pas seulement les artisans irlandais ou anglais. La portée de ce texte est bien plus large qu'il n'y paraît. N'oublions pas qu'en 1705 les gens sont en contact les uns avec les autres au travers de correspondances. De plus au sein de la diaspora huguenote les contacts se font à une échelle européenne. Par conséquent ce mémoire de Crommelin et cette phrase qui appelle à le rejoindre sont destinés à voyager dans l'Europe protestante et industrielle. Gardons à l'esprit que Crommelin vient des Provinces-Unies et que ces dernières sont un des refuges principaux de la diaspora hollandaise. Par conséquent l'écho de cet appel de Louis Crommelin se fera entendre dans tous les refuges protestants de l'est de l'Europe par le biais des correspondances entre individus.

Se fixant dans le nord du pays : « *Je dois avouer sans aucune vanité que certains bons amendements ont été faits dans le Nord, et plus encore aurait pu être fait si je n'avais pas été un étranger parmi-eux*⁶¹ [...] » comme nous l'avons vu précédemment, cette entreprise semble avoir été un succès puisque des recherches ont établi que la colonie d'Ulster regroupait plus de 500 familles protestantes quelques années après l'arrivée de Crommelin à Lisburn. Bien que toutes ces familles ne soit pas toutes huguenotes, nombreux sont les hollandais mais aussi des Écossais ou des Anglais, qui sont venu travailler dans la manufacture mise en place par le huguenot.

Le choix de l'Ulster n'est pas surprenant. Comme il l'indique il ne se sentait pas un étranger parmi eux. La raison est simple, l'Ulster a toujours été historiquement la principale zone d'Irlande ou les plantations voulues par le pouvoir royal anglais, et tenues

⁶¹ Louis Crommelin, *op.cit.*, p. 5.

par des colons écossais protestants, se sont établies. Même si un nombre important ont été chassés pendant les révoltes Irlandaises, notamment au XVIe-XVIIe siècles, le nord de l'Irlande reste marqué par le protestantisme à cette époque. Et toujours de nos jours.

Par la suite, l'auteur de cet essai met en avant les qualités de l'Irlande, qui selon lui sont nombreuses pour la production de textiles en tout genre :

Cet avantage que vous avez sur ceux de Hollande ; vous avez ou pourrez avoir vos matériaux de chanvre et de lin avec vous et de votre propre récolte, de qualité équivalente à celle qu'ils sont obligés d'importer d'autres pays [...] Je vis dans ce pays depuis maintenant plus de six ans et vu une grande partie de ce qu'il y avait à voir : J'ai fait mes observations (durant une grande partie de cette période) sur la culture de ce matériau, et je peux affirmer que le chanvre de ce royaume pourrait faire des cordages, voiles, filets de pêche, ou tout autre travail, équivalent au meilleur chanvre de Riga ou Nerva qui pourrait être employé pour pareil travaux. Quant au lin, il n'y a aucune partie de ce royaume où il ne pourrait pas être produit avec une très grande perfection, si les gens de ce pays y étaient soigneusement instruits, et si les bonnes personnes étaient employées à le cultiver⁶².

En effet l'Irlande jouit, selon lui, d'une capacité accrue à pouvoir obtenir d'elle-même ses matières premières nécessaires au tissage sous de multiples formes. Son expérience acquise pendant trente années de métier, et son séjour en Hollande, lui ont donné une remarquable expérience qu'il se plaît à partager :

Jusqu'à maintenant j'ai été jugé digne et capable de promouvoir et faire progresser ce commerce en Irlande ; et mes performances ici parlent pour elles-mêmes. J'ai été, depuis mon arrivée en Irlande, prêt et désireux de communiquer à tous les habitants de ce pays, tout ce qui m'est arrivé dans ce métier⁶³.

C'est cette expérience qui fut prisée par le gouvernement anglais et qui a poussé Guillaume III à lui confier les rênes de la manufacture de tissage en Irlande. Cette

⁶² Louis Crommelin, *op.cit.*, p. 3-4.

⁶³ *Ibid.*, p. 5.

expérience immense se distingue tout au long de son essai, lorsqu'il détaille les diverses méthodes de tissages, les meilleurs produits et leurs provenances, ainsi que des plans détaillés montrant comment réaliser une machine à tisser, qu'elle soit française ou bien hollandaise puisqu'il connaît les deux. Cette maîtrise de son travail ainsi que ses connaissances en la matière sont remarquables et permettent aussi à l'Irlande d'améliorer de façon surprenante sa production jusqu'à en inquiéter les artisans français.

La « révolution Crommelin »

Les chiffres apportés par W. Scoville⁶⁴ démontrent qu'avec l'arrivée de Crommelin à la tête de la production textile Irlandaise, les exportations de toiles de lin Irlandaises sont passées d'un montant de 14.000 livres en 1701 à 105.537 livres en 1710 (+ 7,52 %), puis à 121.899 livres (+ 8,70 % par rapport à 1701) en 1720 et 206.810 livres (+ 14.77 % toujours par rapport à 1701) en 1730. Mettre tout le crédit de cette augmentation sur la seule présence des huguenots dans les places fortes des manufactures textiles en Irlande serait une erreur cependant. En effet le gouvernement anglais, toujours dans cette optique de favoriser l'accroissement de la manufacture irlandaise, autorisa le lin irlandais à être importé dans l'Empire sans aucune taxe, et à être vendu dans toutes les colonies britanniques, ce qui a permis de faire un bon profit comme en témoignent les pourcentages d'augmentation.

Louis Crommelin est à plusieurs endroits un exemple parfait pour ce mémoire. Tout d'abord huguenot en exil à la suite des persécutions du régime de Louis XIV à l'encontre des protestants de France, il s'établit en premier dans un pays du refuge reconnu pour sa capacité d'accueil, les Provinces-Unies, où il parvient à devenir un artisan respecté. Son héritage familial dans le domaine du textile, ainsi que son expérience font de lui un artisan hors pair. C'est en toute logique que le Stathouder des Provinces-Unies, Guillaume d'Orange-Nassau, devenu le roi d'Angleterre Guillaume III, fait appel à lui pour devenir l'un des artisans du redressement spectaculaire de la manufacture du tissage en Irlande. De plus ses connections avec l'Europe protestante lui ont permis de faire venir avec lui presque un millier de personnes, protestantes bien entendu, en Ulster afin de participer au renouveau du textile Irlandais.

⁶⁴ Warren C. Scoville, « The huguenots and the diffusion of technology », *Journal of Political Economy*, Vol. 60, No. 4 Aug., 1952, p. 309-310.

En faisant cela Louis Crommelin se place comme le digne successeur des Français venu en Irlande dans les années 1660 à l'appel du duc d'Ormonde pour participer au redressement de la manufacture Irlandaise. Il a réussi là où les autres avant lui avaient échoués, certes grâce à ses qualités d'entrepreneur et d'artisans, mais également avec l'intervention du gouvernement anglais, qui après une attente d'environ cinquante ans voit son projet de rénovation de l'économie Irlandaise récompensé en partie.

Pour autant Louis Crommelin n'est pas le seul huguenot qui se distingua comme un artisan talentueux et qui permit à l'économie et la manufacture Irlandaise de connaître un essor au XVIIIe siècle. Nombreux sont ceux qui, certes moins connus, ont apportés leur pierre à l'édifice grâce à leur talents dans de multiples domaines. Un exemple parmi tant d'autres concerne les descendants de la famille La Touche qui furent à l'origine du succès de la banque La Touche and Kane au XVIIIe siècle et qui fut pendant de nombreuses années la première banque d'Irlande.

Conclusion

En conclusion de ce mémoire, plusieurs éléments que nous avons vus tout au long de ce mémoire nous permettent de dresser un portrait de la communauté huguenote assez proche de ce qu'elle a pu être dans les faits. L'exil des protestants français en Irlande incarne à la fois ce qu'il y a de plus vil chez l'être humain, mais également ce qu'il y a de plus beau. Les huguenots portent en eux cette blessure effroyable causée par la persécution de leur propre monarque à leur encontre. La trahison de Louis XIV envers les idéaux réconciliateurs de son grand-père, manifestée par l'Édit de Fontainebleau en 1685, abat alors le dernier pan de cet acte unificateur que fut l'Édit de Nantes en 1598 et qui était censé apporter la stabilité au royaume de France. Néanmoins la communauté huguenote, par son courage, son abnégation, sa résilience, son ingénuité et son extraordinaire solidarité, portait en elle les armes nécessaires pour faire face à cette épreuve.

De son côté la catholique Irlande et son peuple, avec leur histoire jonchée d'obstacles et de tensions avec son éternel rival anglais, montraient les signes quant à une possible complémentarité avec les huguenots en exil. Résistance, tout d'abord, face à l'opresseur, pugnacité, ensuite, à défendre son droit d'exercer la religion de son choix malgré une répression féroce allant de la spoliation de leurs terres et jusqu'au massacre de masse organisé par Oliver Cromwell (dont le souvenir est aujourd'hui encore haï par bon nombre d'Irlandais).

L'entente entre huguenot et Irlandais aurait pu être parfaite s'ils n'avaient pas eu le malheur de ne pas fréquenter les mêmes églises. Aussi l'échec de l'implantation des huguenots en Irlande dans les années 1660, et voulue par le duc d'Ormonde, ne sera que partie remise puisqu'il faudra attendre deux décennies pour que huguenots et Irlandais se mélangent à une échelle plus importante.

Toujours est-il que la transformation de l'Irlande en un refuge protestant fut davantage une œuvre politique, conséquence des décisions prises à l'échelle nationale et internationale, qui firent de cette communauté un pion sur l'échiquier politique de l'Europe moderne. Tantôt considéré comme un enjeu commercial et économique par l'Angleterre,

qui tenta de profiter de leur situation précaire en France pour les attirer avec *l'Acte pour encourager les protestants étrangers et autres à venir s'établir dans le royaume d'Irlande* en 1662 ; les huguenots furent également considérés comme un danger pour la société française et essuyèrent les affres de l'exil, avec son lot de tristesse et d'incertitudes qui nous sont parvenus à travers les témoignages poignants de ceux qui ont bravé l'autorité royale pour vivre librement leur foi. Enfin ils furent également utilisés comme un moyen de conquérir le pouvoir par Guillaume d'Orange, puisque les protestants français jouèrent un rôle prépondérant dans la conquête du trône par le Stathouder des Provinces-Unies ; ils occupèrent également un rôle décisif dans le conflit entre jacobites et orangistes sur la scène Irlandaise. En un sens c'est la décision de Louis XIV de révoquer l'Édit de Nantes qui a précipité la chute de son cousin Jacques II, puisqu'en retournant l'Europe protestante contre lui, il condamnait l'entreprise de conversion de l'Angleterre au catholicisme voulue par son cousin.

Finallement c'est après la victoire des partisans de Guillaume d'Orange que l'Irlande deviendra réellement une terre d'accueil pour les huguenots. C'est à ce moment également que notre étude prend une dimension plus humaine, se focalisant plus sur l'humain que sur la politique. Car avant tout les huguenots sont des êtres humains tout autant qu'une faction religieuse, et en tant que tel ils laissèrent derrière eux une trace de leur passage sur terre, dans les registres divers où leurs noms sont inscrits, et qui nous permettent de mieux comprendre cette communauté. Nous découvrons alors un groupe caractérisé par sa provenance géographique, qui montre l'ancrage historique du protestantisme en France mais également comment le point d'atterrissage des protestants a été affecté par leur région d'origine. Les registres des églises françaises de Dublin nous permettent également de mieux connaître le paysage social à l'intérieur de ce groupe, dominé par des militaires ou anciens militaires et où la noblesse n'a plus réellement d'importance puisque tous sont liés par la même condition d'exilé. Cependant s'il y a bien une exception notable qui se dresse dans le paysage que constitue le refuge irlandais, c'est la ville de Portarlington. Véritable colonie française au milieu de la campagne irlandaise, ce village a la singularité de compter en son sein plus de Français que d'Irlandais. Située sur les terres du comte de Galway, le français Henri de Massue de Ruvigny, récompensé pour ses services durant la « Guerre des Deux Rois » par Guillaume III, cette ville se veut la reproduction à une échelle réduite de la société française. Pour autant cette ville est

également le symbole de la politique d'accueil pour les migrants venus de France mise en place par le gouvernement anglais. Mais au-delà de la poursuite de l'ambition colonisatrice de la couronne d'Angleterre héritée du XVI^e siècle, cette politique démontre ses limites puisqu'elle contribue à créer des inégalités fortes entre protestants et catholiques, entre étrangers et autochtones. Et ce même si les ambitions sont louables, comme pour ce qui est de fortifier l'économie Irlandaise par l'intermédiaire du savoir-faire des immigrants français (ou d'autres nationalités d'ailleurs), ou bien d'améliorer la gestion du royaume en installant des huguenots à des postes importants comme Louis Crommelin, surintendant royal de la manufacture de lin, ou bien Henri de Massue, qui devient l'un des Lord-Lieutenant du royaume à la toute fin du XVII^e siècle.

Enfin le refuge d'Irlande, bien qu'artificiel, répondit à la perfection à la nécessité d'offrir une terre d'accueil aux protestants français persécutés en France, et cette possibilité fut exploitée habilement par le gouvernement de Guillaume III et par ses successeurs. Ceci permit de mettre en place le renouveau Irlandais, et d'intégrer l'Irlande dans l'empire britannique de façon bien plus efficace qu'auparavant. Aujourd'hui l'arrivée des huguenots en Irlande est considérée par beaucoup d'Irlandais comme une des étapes clé de l'édification de l'île dans sa forme actuelle. De nombreux hommages leur sont rendus dans la littérature académique Irlandaise et dans les lieux de mémoires⁶⁵ tels que les musées et bibliothèques. Par ailleurs les descendants de huguenots, et j'ai eu la chance d'en rencontrer un dans mon université d'accueil, portent fièrement en eux cet héritage, comme un mélange de la ténacité et de la force de conviction française teinté de cette inégalable fierté irlandaise.

⁶⁵ Voir illustration n°2

Sources

An Act for encouraging the protestant-strangers and others to inhabit and plant in the kingdom of Ireland, Dublin, Andrew Crooke, 1718

French Churches of Dublin, Copies of, or extracts from various Records., Dublin, Irlande. s. d.

Louis Crommelin, *An essay toward the improving of the hempen and flaxen manufactures in the kingdom of Ireland*, By Louis Crommelin, Overseer of the Royal Linen Manufacture of that Kingdom, Dublin, 1705. (réimpression pour R. Owen libraire à Skinner-Row en 1734)

Isaac Dumont de Bostaquet, *Mémoires d'Isaac Dumont de Bostaquet sur les temps qui ont précédé et suivi la revocation de l'édit de Nantes*, Paris, Mercure de France, 1968

Jacques Fontaine, Bernard Cottret, *Mémoires d'une famille huguenote victime de la révocation de l'Edit de Nantes*, Montpellier, Les presses du Languedoc, 1992

Great Britain Army, *English half-pay list (1698-99.)*, s. d.

J. J. Digges La Touche, *Registers of the French conformed churches of St. Patrick and St. Mary, Dublin.*, Dublin, A. Thom & co, 1893

Parliament of the Houses of Commons, *The Journals of the House of Commons of the Kingdom of Ireland*, Dublin, 1850

Thomas Philip Le Fanu, *Marie de la Rochefoucauld de Champagné dans her escape from France in 1687*, Londres, Spottiswoode, Ballantyne & Co (réimpression des *Proceeding of the Huguenot Society of London Vol XIII, No. 5*), 1928

Thomas Philippe Le Fanu, *Mémoires inédits d'Abraham Tessereau*, Londres, Spottiswoode, Ballantyne & Co., 1937

Thomas Philip Le Fanu, *Registers of the French church of Portarlinton, Ireland.*, Londres Spottiswoode & co, 1908

Thomas Philp Le Fanu, *Registers of the French Non-Conformist churchs of Lucy lane and Peter street*, Dublin, Aberdeen, 1901.

Bibliographie

Pierre-Yves Beaurepaire, Pierrick Pourchasse, *Les circulations internationales en Europe années 1680 – années 1780*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010

Lucien Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2010 (3^e édition)

François Bluche, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986,

John Burrow, *Macaulay's History of England*, Continuum International Publishing, 2009

C.E.J Caldicott, H. Gough, J-P. Pittion, *The huguenots and Ireland, anatomy of an emigration*, Glendale Press, 1987

Horton Davies, Marie-Hélène Davies, *French huguenots in English speaking lands*, New-York, Peter Lang, 2000

Richard Doherty, *The williamite war in Ireland 1688-1691*, FourCourts Press, 1998

Raymond Gillespie « Planned migration to Ireland in the 17th century » in Patrick J. Duffy *To and from Ireland: Planned migration Schemes c. 1600-2000.*, Dublin, Geography Publication, 2004

Robin Gwynn, *Huguenot heritage*, Brighton/ Portland, Sussex Academic Press, 2001

Raymond Hylton, *The huguenots settlement at Portarlington 1692-1771*, Dublin, National University of Ireland, University College, 1982

Raymond Hylton, *Ireland's Huguenots and their Refuge, 1662-1745*, Brighton / Portland, Sussex Academic Press, 2005

Pierre Joannon, *Histoire de l'Irlande et des Irlandais.*, Paris, Perrin, 2006

Samuel J. Knox, *Ireland's debt to the Huguenots*, Dublin, A.P.C.K, 1959

Elisabeth Labrousse, *La révocation de l'Edit de Nantes*, Paris, Payot, 1990

Michelle Magdelaine, Rudolf Von Thadden, *Le refuge huguenot*, Paris, Armand Colin, 1985

Warren C. Scoville, « The huguenots and the diffusion of technology », *Journal of Political Economy*, Vol. 60, No. 4 (Aug., 1952), p. 309-310.

Ruth Whelan, « The Huguenots and the Imaginative Geography of Ireland A Planned Immigration Scheme in the 1680s », *Irish Historical Studies*, Vol. 35, No. 140 (Nov., 2007), p. 477-495

Table des annexes

Annexe 1

Listes des citations en anglais traduites dans le mémoire.....86

Annexe 2

Retranscription du serment d'allégeance contenu dans « l'Acte pour encourager les protestants étrangers et autres à venir s'établir dans le royaume d'Irlande »90

Annexe 1

Listes des citations en Anglais traduites dans le mémoire

Partie 1 – La présence huguenote en Irlande avant 1680

Chapitre 2 – L'acte de 1662 et le projet du duc d'Ormonde

p.29 : « *A petition of the baron de Virasell and Monsieur de Sallis, in behalf of themselves and the rest of the French protestant refugees in Ireland, praying, that they may be freed from taxes, and that some immunities may be granted to them, was presented to the House and read. »*

p.29 : « *A petition of the baron de Virasell and Mr. de Sallys, in behalf of themselves and the rest of the protestants refugees in this kingdom, praying that this house would take their former petition into consideration, and also make provision for the French ministers and refugees; and that they may not be molested in the corporations where they dwell, or be charged with quartering of soldiers, was presented to the House and read. »*

p. 30 : « *Forasmuch as the late intestine troubles and cruel war have much despoiled this your Majesty kingdom of Ireland, whereby the trade and commerce thereof is much delayed and lessened, for want as well of merchants, traders and dealers of ability to exercise a traffic as of skillful artificers artisans and workmen for the making of all sorts of manufactures there. »*

p. 31 : « *And whereas for this cause many of the materials and commodities of the growth of this kingdom [...] whereby the people of this your Majesties kingdom are deprived of the benefit which might arise by working those materials themselves and for want of employment are necessitated to live idly and poorlyan so apt to run into thefts, robberies, rebellions, and all others sorts of commodities aforesaid [...] »*

p. 32 : « *And whereas many strangers and others, from the consideration of your Majesties most Princely wisdom, clemency and goodness, and of the plentifulness of all costs of useful and plentiful Commodities with which this your Majesties Kingdom abounds in a very great measure, might be made partakers of the advantages, liberties and priviledges which this kingdom hath formerly and both still enjoy, under the most gracious and benign government of your Majesty, and your most royal predecessors, and have the free exercises of their trades, mysteries, crafts and sciences of buying, selling, working and manufacturing the said materials without interruption and disturbance. »*

p. 33 : « *That every person and persons as well strangers and aliens, as his majesties subjects of the protestant religion who is, are or shall be traders, artisans, artificiers, seamen or otherwise skilled and exercised in any mystery, craft or trade, or in the working or making any manufacture or art of navigation who are at present residing and inhabiting within this kingdom, or who shall at any time hereafter come into any City, Borough, Priviledged and Incorporated Town or place of this kingdom, with intent, purpose and resolution, there to inhabit, reside and dwell, shall upon his or their reasonable suit or request made, and upon payment down or tender of twenty shillings by way of fine unto the Chief Magistrate or Magistrates and common council, or other persons authorized to admit and make freemen of such city, [...]and if he or they shall desire it, of all or any Guild, Brotherhood, Society or Fellowship of any trade [...] that every such person or persons whatsoever who shall be admitted to be free as aforesaid, shall from thenceforth be deemed, esteemed, taken and be denizen and denizens within this kingdom [...]* »

p. 34 : « *And be it further Enacted by the authority aforesaid, That all Strangers of the Protestant Religion Transporting themselves and families, and being Naturalized as aforesaid, shall for the space of seven years from and after such transporting of themselves and families, and taking the Oaths of Supremacy and Alligeance, as aforesaid, be freed and exempted from payment of Excise, for any of their private Houshold Expences or Provisions, any statute, Law, Usage or Custom to the contrary in any wise notwithstanding. »*

p.34 « *I do swear, that I do from my heart abhor, detest and abjure, as impious and heretical that damnable doctrine and position that princes excommunicated or deprived by the pope, or any authority of the see of Rome, may be deposed or muttered by their subjects, or any other whatsoever. And I do declare that no foreign prince, person, prelate, state or potentate hath or ought to have any jurisdiction power, superiority, preeminence or authority, ecclesiastical or spiritual, within this realm* »

p. 35 « *And I do faithfully promise to the utmost of my power to support, maintain and defend the succession of the crown against him the said James and all others persons whatsoever; which succession, by an Act Entitled, An Act for the further limitation of the Crown, and better Securing the Rights and Liberties of the Subject, is and stands Limited to the Princess Sophia, Electoress and Duchess Dowager of Hannover, and the Heirs of Her Body being Protestants* »

Partie 3 – La pérénissation du refuge irlandais, l'installation des Français en Irlande

Chapitre 8 - Louis Cromellin et le réveil irlandais

p. 72 : « *I am a native from St Quintin, a country wherein the manufacturer of linen has flourished these several hundred years: My ancestors beyond the memory of man have been constantly gainers by that trade: I myself have followed it successfully for upwards of thirty years; until it pleased God to raise the Persecution against the protestants of France, for which reason I was (with many others of that religion) necessitated to quit that kingdom.* »

p. 73 : « *After I came to England, the asylum or sanctuary of the persecuted protestants, His Sacred Majesty of Glorious Memory, King William III encouraged me to come and further (all I could) the Linen Manufacture in his kingdom [...]* »

p. 73 : « *You must not make an estimate of the poverty of the trade in France, Flanders, Holland or Germany, from the poverty of the people of those countries, where they are managed with the utmost advantage that hitherto could be, but you must do justice to your*

own constitution and nature of government, and lay the poverty of those people to the arbitrary and despotic power of their governors, who cease and poll their people with taxes, that no people could bear but such as enjoy a gainful trade. Therefore he that would seriously reflect on the constant expense which they of Holland are apt to the State every year, and how they are able to support this expense, together with their numerous families and others incident charges, by the help of this trade; need not fear in a free country, as this is, to be sufficient gainers if they turn their industry thereto. »

p. 74 : *« I must own without vanity that some good amendment has been wrought thereby in the North, and more might have been done had I not been as stranger amongst them [...] »*

p. 75 : *« This advantage you have over them in Holland ; you have or may have your materials of hemp and flax within yourselves and of your own growth, of equal goodness with what they are forced to import from other countries [...] I have been here now for six years and travelled over most part of it : I have made my observation (during most part of that time) of the growth of that material, and can affirm that the hemp of this kingdom would make cordage, sail-cloth, fishing-nets, or any other work, that the best Riga or Nerva hemp might be applied to. As to the flax there is no part of the kingdom which could not produce it in very great perfection, if so the people of the country were thoroughly instructed therein, and proper person were employed in cultivating it. »*

p. 75 : *« Thus far I have been thought worthy or able to promote and advance this Trade in Ireland; and as for my Performances therein, let them speak for themselves. I have been, ever since my arrival in Ireland, ready and willing to communicate to all people of the country, whatever has occurred to me in the Trade. »*

Annexe 2
**Retranscription du serment d'allégeance contenu dans « l'Acte pour
encourager les protestants étrangers et autres à venir s'établir dans le
royaume d'Irlande »**

Version originale en Anglais

I do sincerely promise and swear that I will be faithful and bear true allegiance to his majesty King George. So help me God.

I do swear, that I do from my heart abhor, detest and abjure, as impious and heretical that damnable doctrine and position that princes excommunicated or deprived by the pope, or any authority of the see of Rome, may be deposed or muttered by their subjects, or any other whatsoever. And I do declare that no foreign prince, person, prelate, state or potentate hath or ought to have any jurisdiction power, superiority, preeminence or authority, ecclesiastical or spiritual, within this realm. So help me God.

I do solemnly and sincerely in the presence of God, profess, testify and declare, that I do believe, that in the sacrament of the Lord's Supper, there is not any transubstantiation of the elements of bread and wine into the Body and Blood of Christ at, or after the Consecration thereof by any person whatsoever, and that the invocation or adoration of the Virgin Mary or any other Saint, and the service of the mass as they are now used in the Church of Rome are superstitious and idolatrous. And I do solemnly in the presence of God Profess testify and declare that I do make declaration, and every part thereof, in the plain and ordinary sense of the words read unto me, as they are commonly understood by protestants, without any reservation whatsoever, and without any hope of dispensation from any person whatsoever, or without believing, that I am or can be acquitted before God or man, or absolved of this declaration or any part thereof, although the Pope or any other person or persons, or power whatsoever, shall dispense with or annul the same, or declare, that is was null and void from the beginning.

I do truly and sincerely acknowledge, profess, testify and declare in my conscience before God and the world, that our sovereign Lord King George is lawful and rightful King of this Realm, and of all others His Majesty's dominions and countries thereunto belonging. And I do solemnly and sincerely declare, that I do believe in my conscience that the person pretended to be princes of Wales during the life of the late king James, and since his decease, pretending to be and taking upon himself the stile and title of King of England, by the name of James the Third, or of Scotland, by the name of James the Eighth, or the stile and title of King of Great-Britain, hath not any right or title whatsoever to the crown of this realm, or any other the dominions thereunto belonging. And I do renounce, refuse and abjure any allegiance or obedience to him. And I do swear, that I will bear faith and true allegiance to His Majesty King George, and Him will defend to the utmost of my power against all traitorous conspiracies and attempts whatsoever, which shall be made against His person, crown or dignity; and I will do my utmost endeavor to disclose and make known to His Majesty and His successors, all treasons and traitorous conspiracies which I shall know to be against Him or any of them. And I do faithfully promise to the utmost of my power to support, maintain and defend the succession of the crown against him the said James and all others persons whatsoever; which succession, by an Act Entitled, An Act for the further limitation of the Crown, and better Securing the Rights and Liberties of the Subject, is and stands Limited to the Princess Sophia, Electoress and Duchess Dowager of Hannover, and the Heirs of Her Body being Protestants. And all these things I do plainly and sincerely acknowledge and swear according to these express words by me spoken, and according to the plain and common sense and understanding of the same words without any equivocation, mental evasion or secret reservations whatsoever. And I do make this recognition, acknowledgement, abjuration, renunciation and promise, heartily, willingly and truly, upon the true Faith of a Christian. So help me God.

Traduction en Français

Je jure solennellement et promet que je serais fidèle et porterais véritable allégeance à Sa Majesté le Roi Georges. Que Dieu me vienne en aide.

Je jure que j'exècre, déteste et abjure de tout mon cœur, comme impie et hérétique cette maudite doctrine et espère que les princes qui l'ont excommunié ou interdite par ordre du

pape, ou quelque autorité au service de Rome, soient déposés ou réduit au silence par leurs sujets, ou toute autre personne. Et je déclare qu'aucun de ces princes, personne, prélats, états ou potentats n'aura juridiction, pouvoir, supériorité, prééminence ou autorité, ecclésiastique ou spirituelle dans ce royaume. Que Dieu me vienne en aide.

Je professe, certifie et déclare solennellement et sincèrement en la présence de Dieu, que je crois, que dans le sacrement de la Communion, il n'y a pas de transsubstantiation des éléments que sont le pain et le vin en Corps et Sang du Christ avant ou après la Consécration faites par n'importe quelle personne, et que l'invocation et l'adoration de la Sainte Vierge Marie ou tout autre saint, et le service de la messe qu'ils pratiquent au sein de l'Eglise de Rome sont superstitieux et idolâtres. Et je professe, certifie et déclare solennellement en la présence de Dieu que je fais déclaration, pour ceci comme pour le reste, de la compréhension du sens des mots qui me sont lu, comme ils sont communément compris par les protestants, sans aucune réserve quelle qu'elle soit, et sans aucun espoir de dispense par n'importe quelle personne, ou sans croire, que je suis ou peux être acquitté devant Dieu ou les hommes, ou absout de cette déclaration ou n'importe quelle autre part de ce serment, même si le pape ou n'importe quelle autre personne ou personnes, ou n'importe quel pouvoir, promet dispense ou annulation, ou déclare, que ce serment était nul et non avenu depuis le début.

Je professe, certifie et déclare sincèrement en ma conscience devant Dieu et le monde, que notre souverain le Seigneur Roi George est le roi légitime et de plein droit de ce royaume, et de tous les autres dominions et pays appartenant à Sa Majesté. Et je déclare solennellement et sincèrement, que je crois en ma pleine conscience que la personne prétendument Prince de Galles durant le règne du roi Jacques, et depuis son décès, prétendant à la dignité et au titre de roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques III, ou en Ecosse sous le nom de Jacques VIII, ou bien prétendant à la dignité et au titre de Roi de Grande-Bretagne, qu'il n'a aucun droit ou prérogative quel qu'il soit sur la couronne de ce royaume, ou n'importe lequel des dominions qui lui sont rattachés. Et je renonce, refuse et abjure à lui accorder allégeance ou obéissance. Et je jure, que je porterai foi et vraie allégeance à Sa Majesté le Roi George, et que je le défendrai de mon mieux contre toutes conspirations, ou autres atteintes quel qu'elles soient, qui seront faites contre Sa personne,

la couronne ou la dignité royale ; et je ferais tout mon possible pour dévoiler et faire connaître à Sa Majesté et ses successeurs, toute trahison, et traîtres conspirations que je saurais portée à Son encontre ou l'un de ses successeurs. Et je promets fidèlement de faire tout mon possible pour supporter, maintenir et défendre la succession de la couronne contre ledit Jacques et toutes personnes quel qu'elles soient ; ladite succession, par un Acte intitulé : « Un Acte pour la restriction future de la couronne, afin de mieux assurer les droits et libertés de ses sujets, est et sera limitée à la Princesse Sophia, Électrice et Duchesse douairière de Hanovre, et de ses héritiers légitimes protestants. » Et toutes ces choses je les comprends pleinement et sincèrement et jure conformément à ces mots qui me sont dit, et en accord avec le pur sens commun et comprenant ces mots sans équivoque, liberté d'esprit ou toute autre réserves secrètes. Et je fais cette reconnaissance, abjuration, renonciation et promesse, de tout mon cœur, ma volonté et sincèrement, avec la vraie foi d'un Chrétien. Que Dieu me vienne en aide.

Table des illustrations

Illustration 1

The Lady chapel, St Patrick Church, Dublin 95

Illustration 2

[Cloche dédiée aux huguenots, St Patrick Church, Dublin.....96](#)

Illustration 1
The Lady chapel, St Patrick Church, Dublin



Illustration 2
Cloche dédiée aux huguenots, St Patrick Church, Dublin



Traduction : « *A la gloire de Dieu et en mémoire de la venue des huguenots a Dublin. 1685* »

Table des cartes

Carte 1

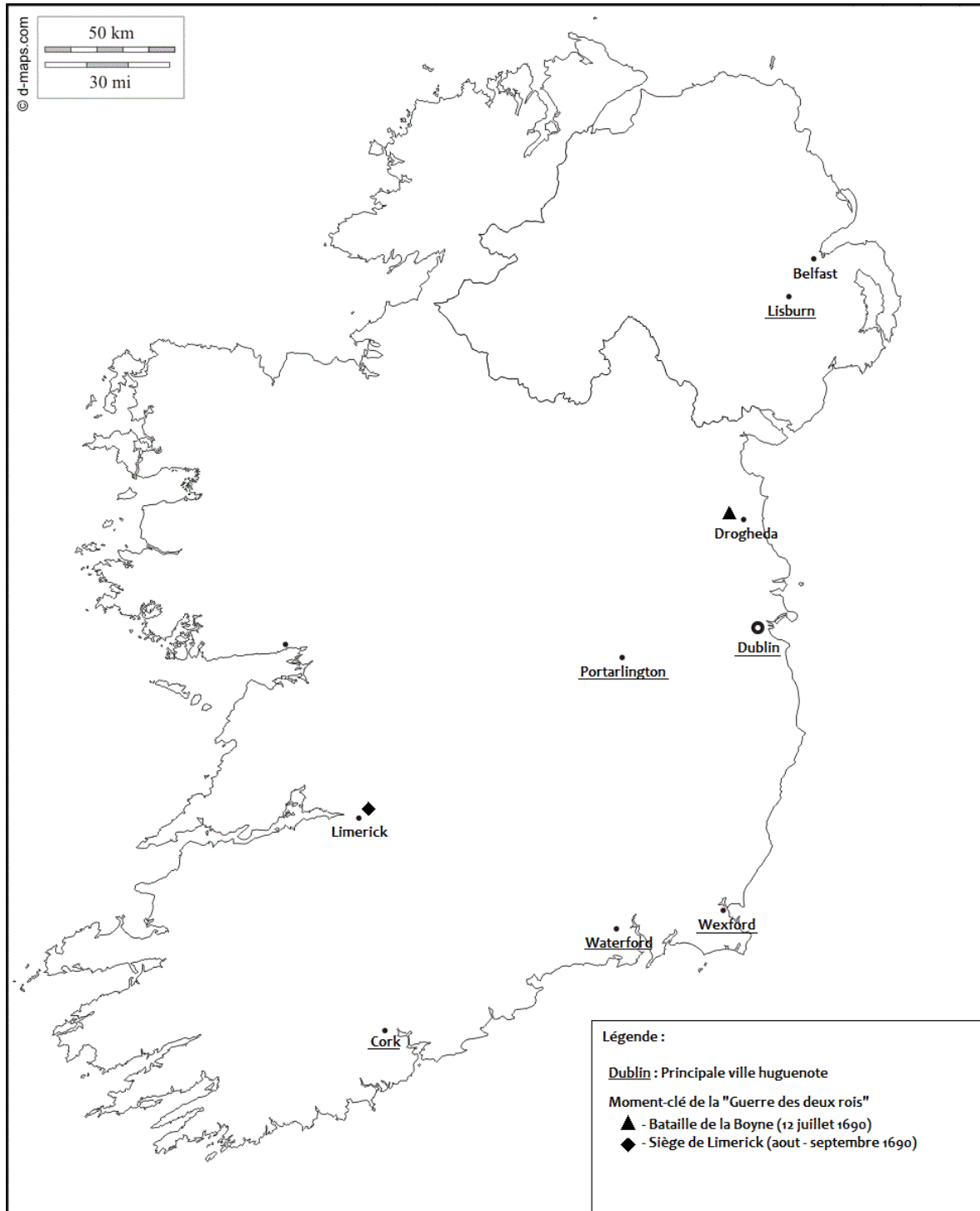
Carte de l'Irlande et des principaux lieux relatifs aux huguenots.....98

Carte 2

Répartition des huguenots de l'église de St Patrick par provinces d'origine.....99

Carte 1

Carte de l'Irlande et des principaux lieux relatifs aux huguenots



Carte 2

Répartition des huguenots de l'église de St Patrick par provinces d'origine

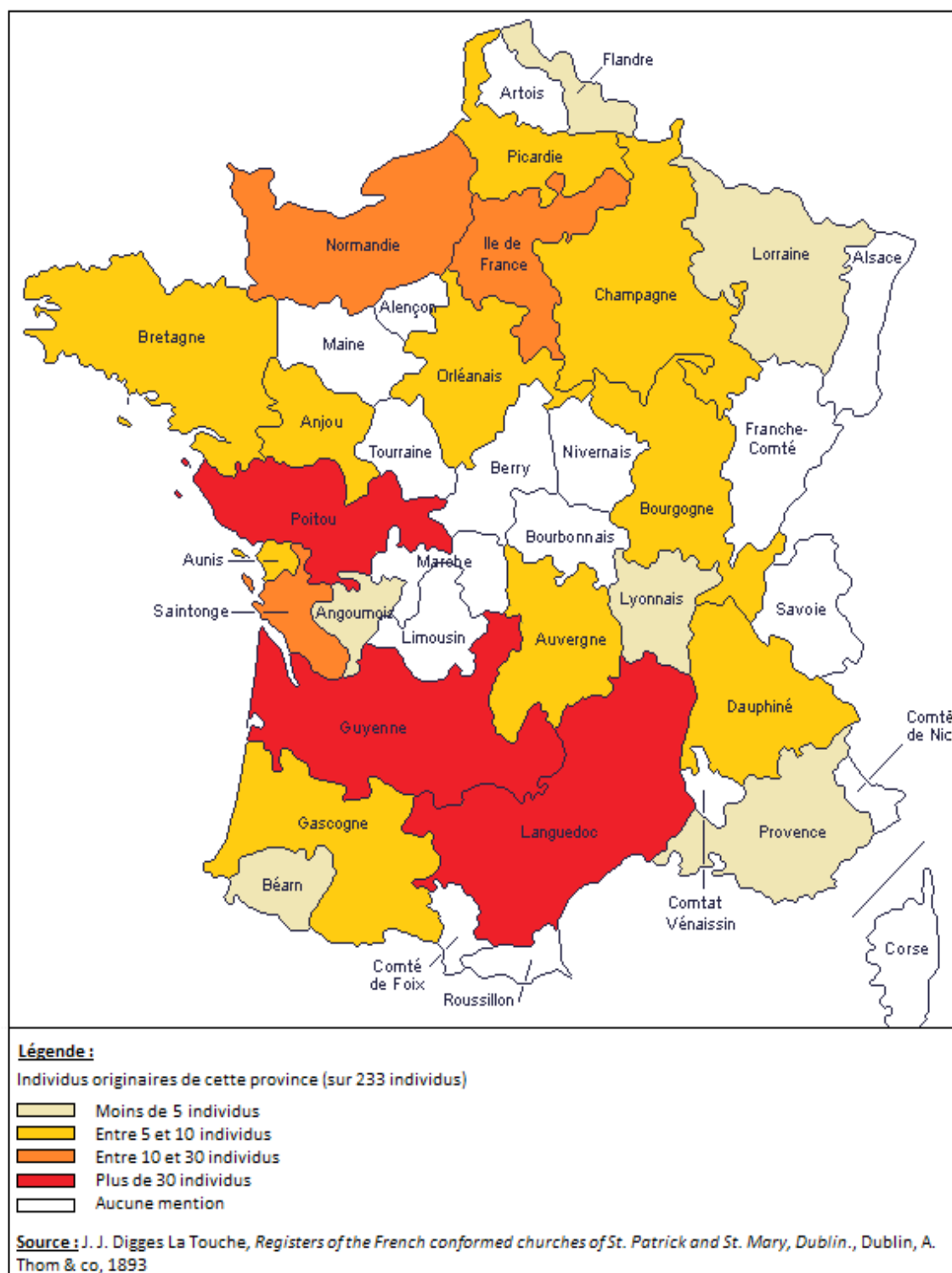


Table des figures

Figure 1	
Les sacrements effectués par le clergé français de St Patrick Church (1680-1715).....	101
Figure 2	
Les sacrements effectués par le clergé de St Mary Abbey (1705-1715).....	102
Figure 3	
Les sacrements effectués par les églises unifiées de St Patrick Church et St Mary Abbey (1716-1720).....	103
Figure 4	104
Les sacrements effectués par le clergé de l'église de Lucy Lane (1701-1720).....	104
Figure 5	
Répartition des huguenots de St Patrick Church en fonction de leur lieu d'origine	105

Figure 1
Les sacrements effectués par le clergé français de St Patrick Church
(1680-1715)

Les sacrements effectués par le clergé français de St Patrick Church (1680-1715)

Source : J. J. Digges La Touche, Registers of the French conformed churches of St. Patrick and St. Mary, Dublin., Dublin, A. Thom & co, 1893

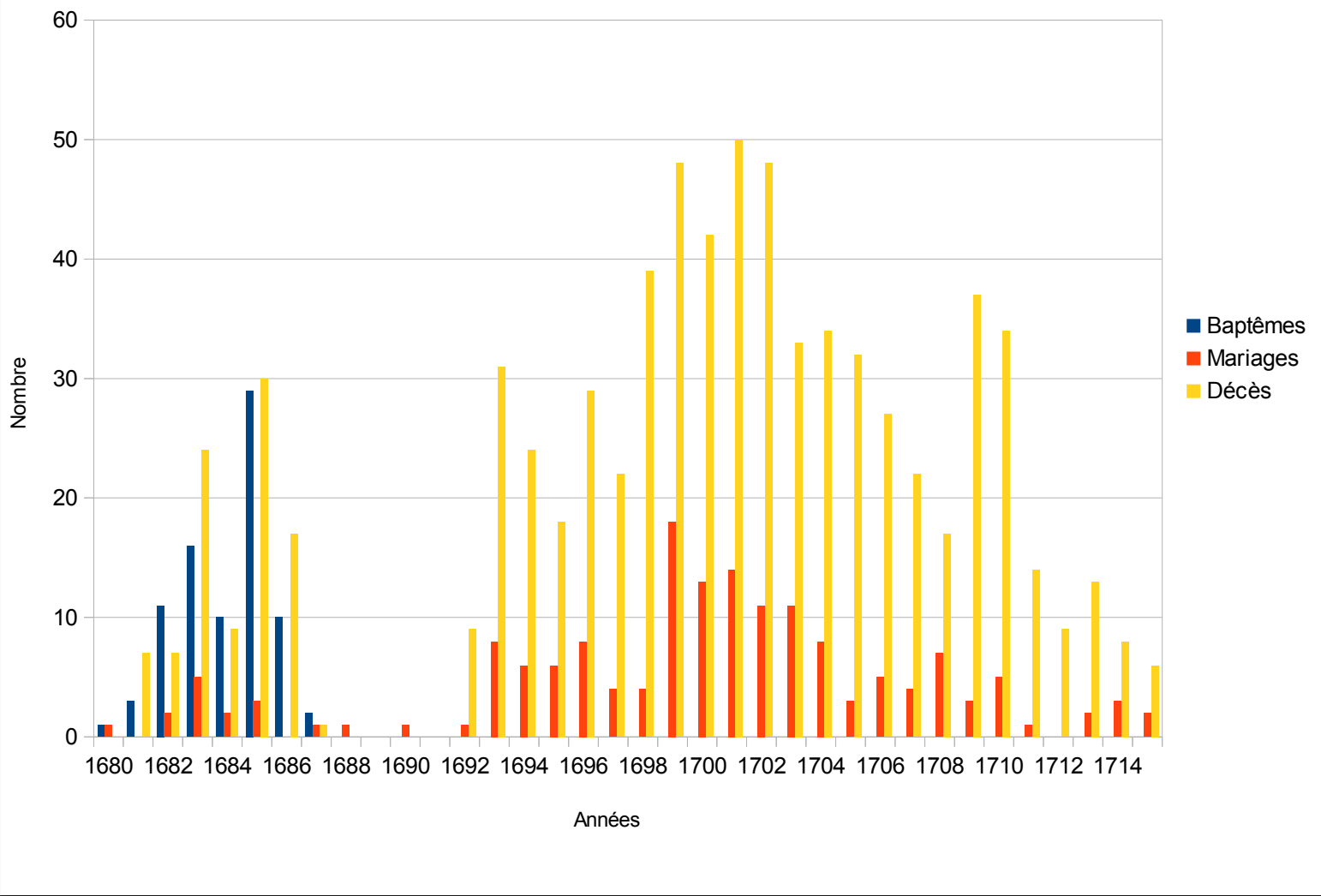


Figure 2
Les sacrements effectués par le clergé de St Mary Abbey (1705-1715)

Les sacrements effectués par le clergé de St Mary Abbey (1705-1715)

Source : J. J. Digges La Touche, Registers of the French conformed churches of St. Patrick and St. Mary, Dublin., Dublin, A. Thom & co, 1893

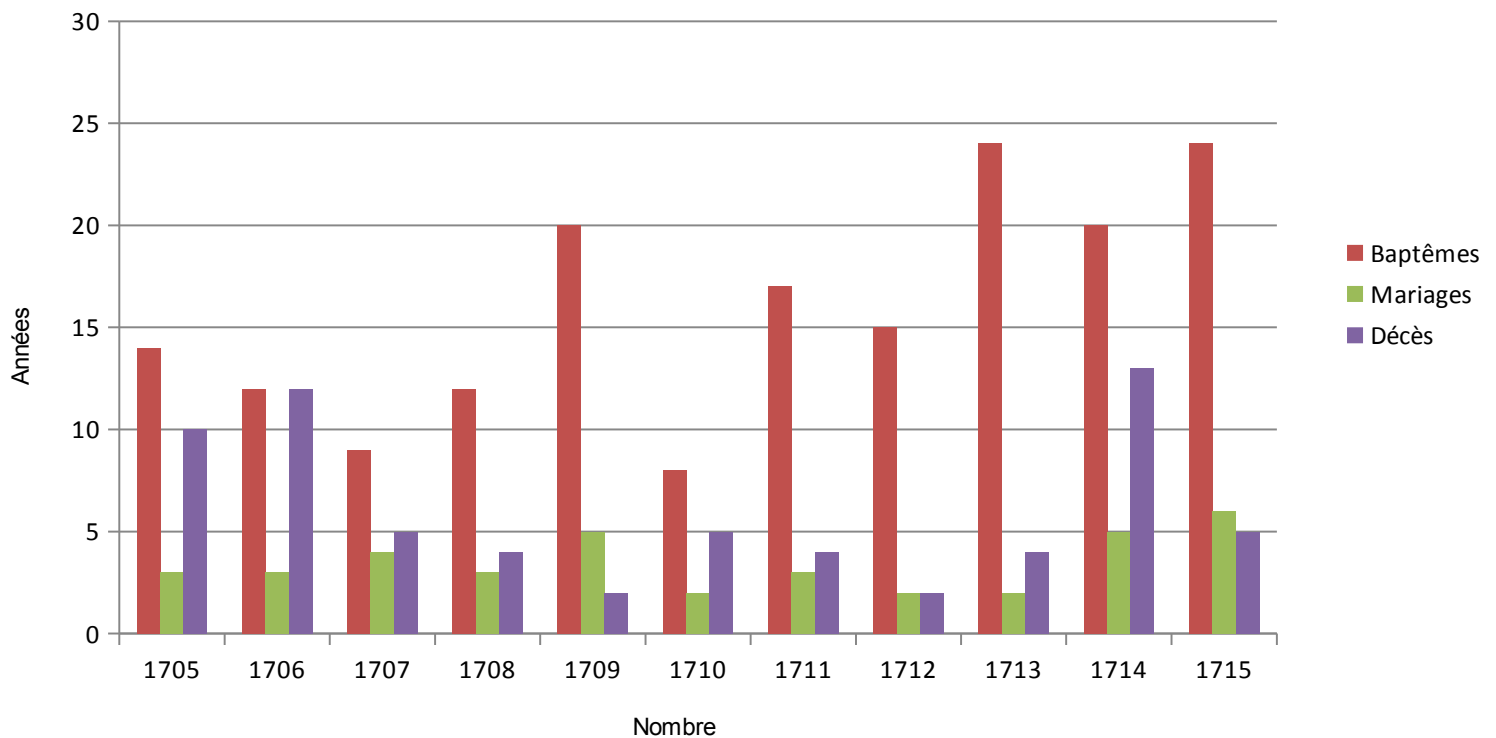


Figure 3
Les sacrements effectués par les églises unifiées de St Patrick Church et St Mary Abbey (1716-1720)

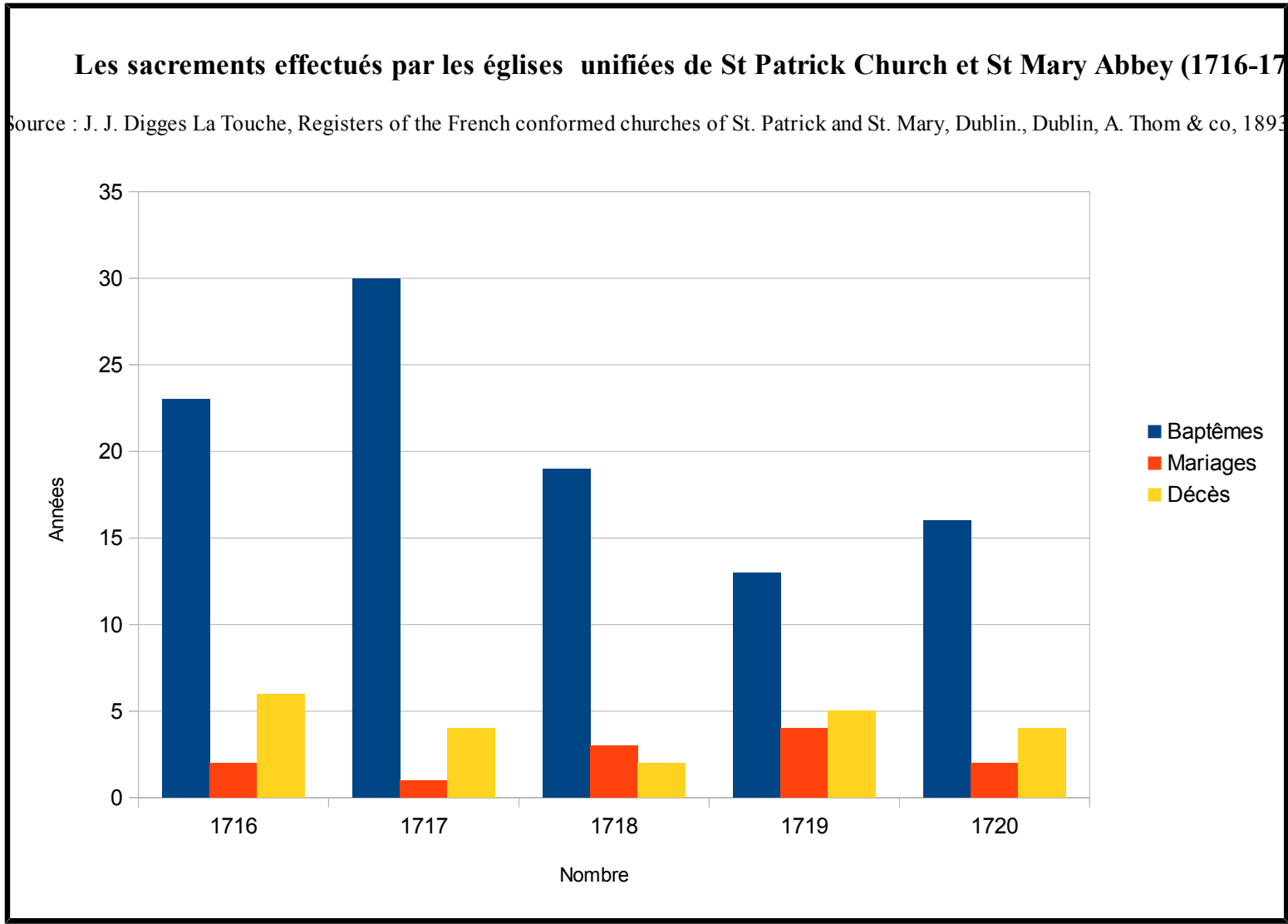


Figure 4
Les sacrements effectués par le clergé de l'église de Lucy Lane (1701-1720)

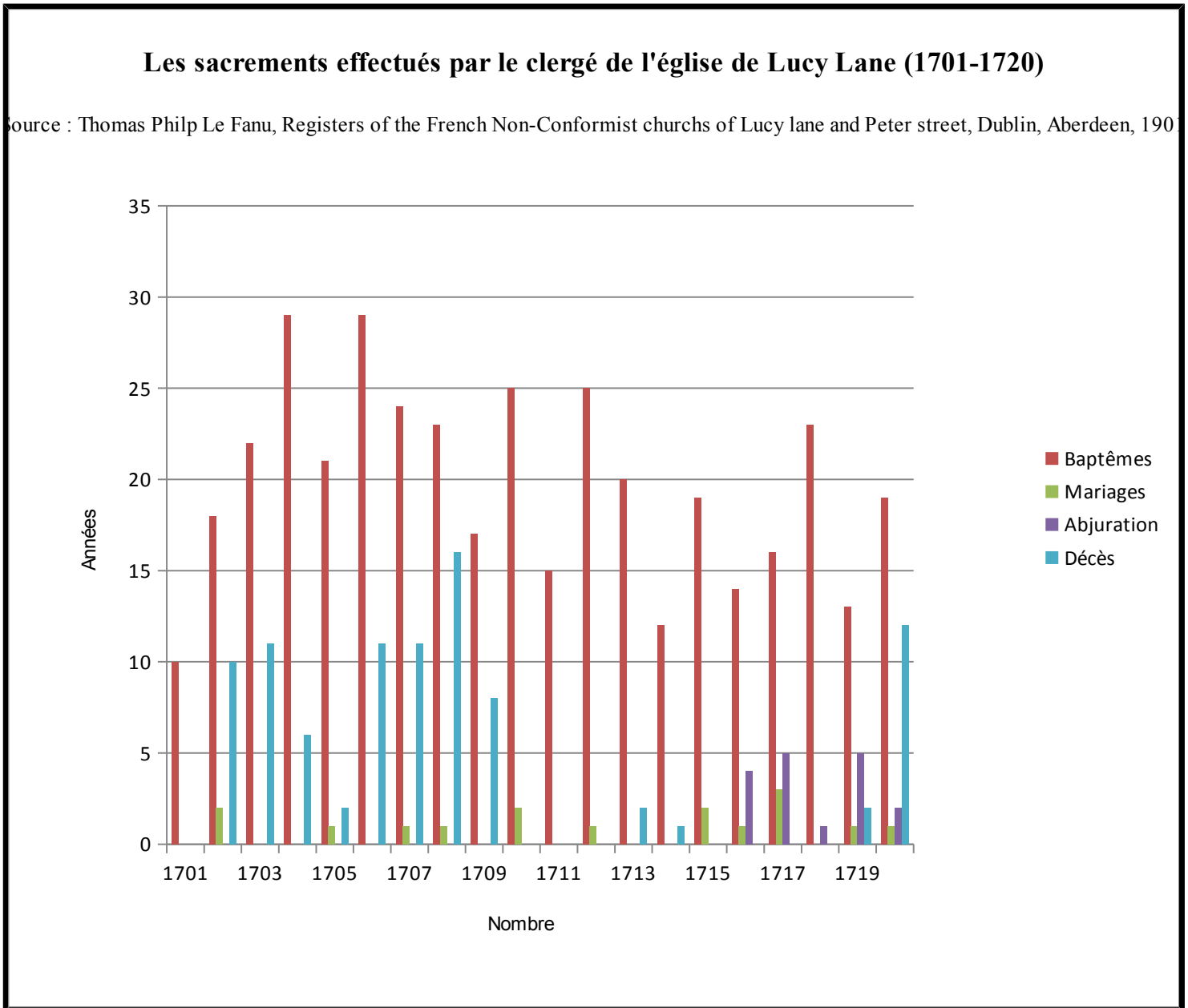


Figure 5
Répartition des huguenots de St Patrick Church en fonction de leur lieu d'origine (1680-1720)

Répartition des huguenots de St Patrick Church en fonction de leur lieu d'origine (1680-1720)

Source: Registers of the French conformed churches of St. Patrick and St. Mary, Dublin. J. J. Digges La Touche, 1893

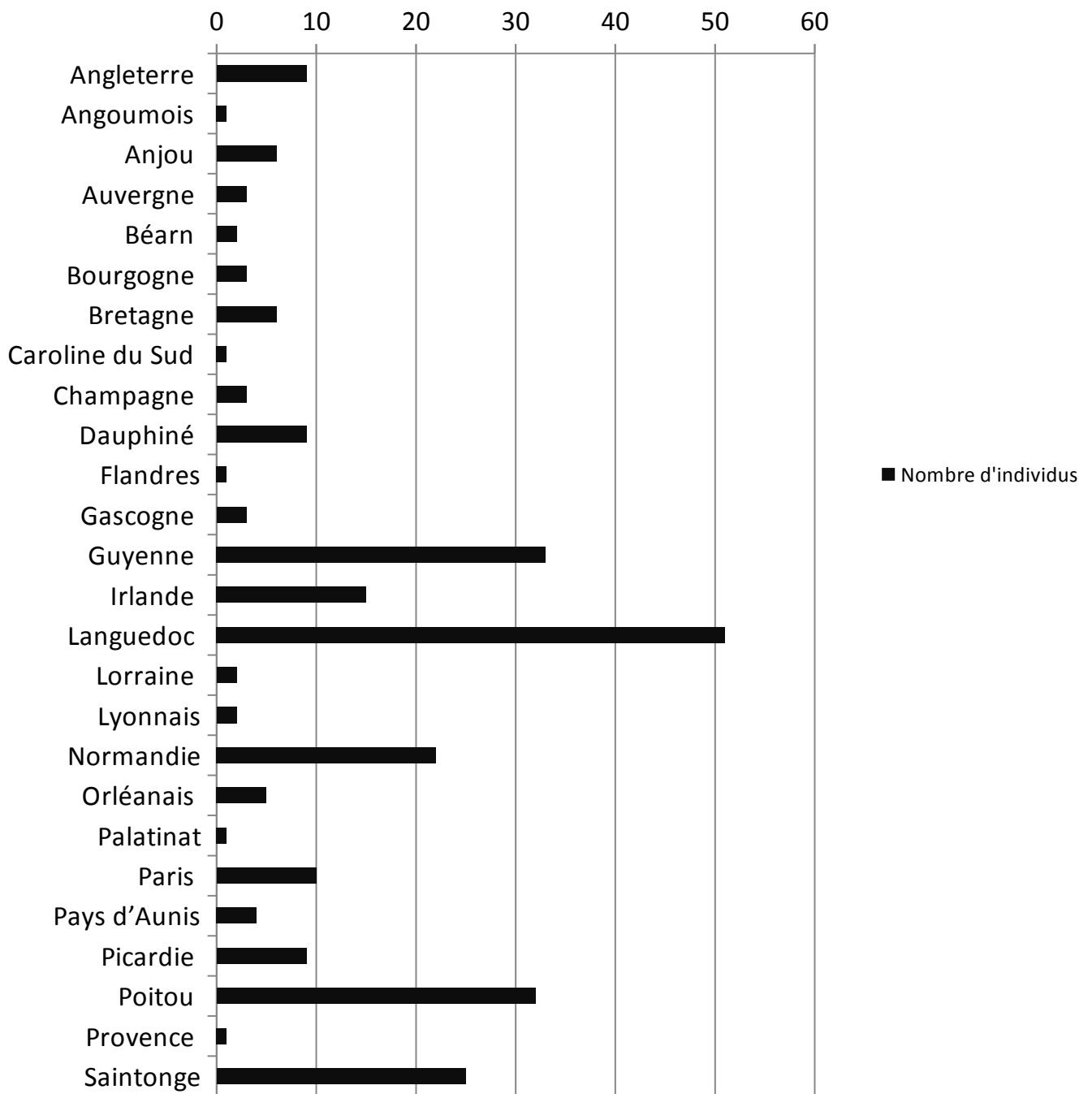


Table des matières

Avant-propos.....	3
Remerciements.....	5
Sommaire.....	6
Introduction.....	7
Partie 1	
La présence huguenote en Irlande avant 1680.....	16
Chapitre 1 : L'état de l'Irlande lors de la restauration anglaise.....	17
L'historique franco-irlandais avant 1680.....	17
L'œuvre du duc d'Ormonde.....	19
L'arrivée des premiers huguenots en Irlande.....	22
Chapitre 2 : L'Acte de 1662 et le projet du duc d'Ormonde.....	25
Aux origines de cet acte.....	26
Une décision politique d'ampleur.....	27
L'introduction du serment de fidélité au roi.....	31
Partie 2	
Bouleversements politiques entre France et Irlande de 1685 à 1691.....	35
Chapitre 3 : La révocation de l'édit de Nantes et l'exil protestant, exemples de migrations vers l'Irlande.....	36
L'apogée d'une politique hostile aux huguenots.....	36
La famille Champagné, récit d'une famille tourmentée.....	39
De la Hollande à l'Irlande.....	42
Chapitre 4 : La Glorieuse Révolution ou l'itinéraire peu ordinaire d'Isaac Dumont de Bostaquet.....	44
L'exil d'un gentilhomme de Dieppe.....	44
Le réfugié devient soldat, illustration d'une pratique courante.....	45
De la campagne normande au palais de Westminster.....	48
Chapitre 5 : La Guerre d'Irlande (1689-1691) ; un conflit religieux à l'échelle européenne.....	51
Catholiques et Protestants face à face.....	51
Des Français de part et d'autres.....	53
Les huguenots Français décisifs en 1691.....	56
Partie 3	
La pérennisation du refuge Irlandais, l'établissement des Français en Irlande.....	59
Chapitre 6 : Qui étaient les huguenots : étude des Français de Dublin.....	60
Ce que nous enseignent les sacrements recensés dans les divers registres.....	60
L'origine des huguenots irlandais.....	64
Les différents métiers chez les huguenots de Dublin.....	66
Chapitre 7 : La colonie de Portarlington.....	69
Avant l'arrivée des Français.....	69
La transmission de Portarlington à Henri de Massue et ses conséquences.....	70
Le contexte particulier de Portarlington.....	70
Chapitre 8 : Louis Crommelin et le réveil irlandais.....	73
Un Français au chevet d'une industrie malade.....	73
Un mémoire comme point de départ du renouveau.....	74
La « révolution Crommelin ».....	77
Conclusion.....	79
Sources.....	82
Bibliographie.....	83
Table des annexes.....	85
Table des illustrations.....	94
Table des cartes.....	97
Table des figures.....	100
Table des matières.....	106

RÉSUMÉ

Ce mémoire s'attache à expliquer comment les protestants Français qui ont fui la France au moment de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. Comment sont-ils arrivés en Irlande et comment y ont-ils établi un refuge protestant, plus ou moins similaire à ceux qu'il était possible de trouver dans d'autres pays d'Europe, comme en Hollande, en Angleterre ou le Saint-Empire Germanique. En faisant appel à diverses sources d'époque tels que des correspondances, mémoires et autres registres d'églises, ce mémoire tente de démontrer comment la politique, à l'échelle nationale et internationale, a influencé la création du refuge Irlandais. Parfois jusqu'à se demander si celui-ci ne pourrait être qu'un refuge purement artificiel, créé par l'entremise des gouvernements anglais, hollandais et l'opportunité que représentait un exil massif des protestants hors du royaume de France. Mais au-delà d'un aspect géopolitique, ce mémoire est également une étude d'une partie de la population huguenote concernant son développement et également sa composition. Ce rapport plus humain face à la migration protestante permet de mieux comprendre l'horreur de la répression exercée par le régime de Louis XIV, mais aussi de découvrir les différents chemins qui mènent de la France à l'Irlande. Ceci constitue également une occasion de se familiariser avec l'histoire et la géographie de l'Irlande, injustement limitée au XIX^e siècle de la famine et du soulèvement contre l'Empire Britannique. Finalement ce mémoire constitue l'occasion d'approcher la naissance et le développement d'un refuge protestant relativement méconnu en France, malgré le fait qu'environ 5.000 à 10.000 huguenots aient traversés la Manche pour s'installer sur la verte Erin.

SUMMARY

This thesis is about the story of the french protestants who fled away from France and the revocation of the Nantes edict in 1685. How did they arrive in Ireland and how did they establish a protestant refuge bearly similar to the ones in Dutchland, England and the Holy Empire. Thanks to various sources for this period, such as letters, mémoires and church registers, this thesis tries to demonstrate how politic, from national to international level, influenced the birth of the Irish sanctuary. Then the question of the intentionality remains, and maybe this sanctuary could be completely artificial, created by the collaboration of English and Dutch governments that sized the opportunity of a massive protestant exil out of France. But this thesis goes further than a simple political analyze, the heart of this work resides in the human dimension of the Irish refuge, interrogating about the social composition of the French protestant community. This human-sized look toward the protestant migration is the occasion to understand the horror of Louis XIV repression over huguenots, but also a interesting way to discovers the multiple ways from France to Ireland. Then this thesis could be an occasion to become familiar with the Irish history and geography, unfairly limited to the 19th century, time of the Great Famine and the rising against the British Empire. Finally the interest of this thesis resides in its capacity to introduce an unknown (to French people) protestant refuge, despite that nearly 5.000 to 10.000 huguenots crossed the sea to seek peace and security in the Emerald Island.

MOTS CLÉS : Huguenots, Refuge, Irlande, XVII^e siècle, Protestantisme, Portarlington